

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**La question du livret :  
étude en vue d'une conversion rétrospective des livrets  
de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra**

Isabelle Duquenne

Sous la direction de Jean-Marc Proust, ENSSIB



1996

1996  
DCB  
13

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

**La question du livret :  
étude en vue d'une conversion rétrospective des livrets  
de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra**



Isabelle Duquenne

Sous la direction de Jean-Marc Proust, ENSSIB

Bibliothèque-Musée de l'Opéra de Paris  
Responsable : Mme Catherine Massip

1996

1996

DCB

13

M E D É E

ET

J A S O N,

T R A G E D I E

*Représentée pour la première fois,*

PAR L'ACADEMIE ROYALE  
DE MUSIQUE,

*Le vingt-quatrième jour d'Avril 1713.*

*Reprise le premier de May 1727.*

*Remise au Théâtre le Jeudi 22. Novembre 1736.*



DE L'IMPRIMERIE  
DE JEAN-BAPTISTE-CHRISTOPHE BALLARD,  
Seul Imprimeur du Roy, & de l'Académie Royale de Musique.

---

M. D C C X X V I.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.  
LE DROIT EST DE XXX. SOLS.

## REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier Madame Alix Chevallier, directeur des Collections spécialisées, et Madame Catherine Massip, directeur du département de la Musique de m'avoir permis d'effectuer ce stage à la bibliothèque de l'Opéra.

Que Monsieur Pierre Vidal, directeur de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, soit vivement remercié de son accueil chaleureux, de sa disponibilité et de son aide en toutes circonstances.

Merci aussi pour leur aide précieuse, leurs conseils avisés et leurs suggestions critiques à :

Madame Anne-Marie Beaugendre, de la DDSR

Madame Cécile Coutin, de la Bibliothèque des Arts du Spectacle

Messieurs Yves Lenoir et Guido Goedemé, de la Bibliothèque royale Albert Ier de Bruxelles

Monsieur Klaus Keil, de la Zentralredaktion du RISM à Frankfurt

Tous mes remerciements enfin à mes "collègues de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra", qui ont contribué à faire de ce stage une expérience enrichissante.

## RESUME

La BnF met à l'étude une conversion rétrospective des collections d'imprimés et de périodiques de ses départements spécialisés. Les livrets de la Bibliothèque de l'Opéra sont concernés par cette opération.

Conçu à partir d'une réflexion globale sur le livret, sa spécificité et les problèmes posés au bibliothécaire, ce travail est une étude approfondie des fichiers de la Bibliothèque de l'Opéra. La conversion des données envisagée pour cette bibliothèque est ensuite replacée dans le projet d'ensemble de la BnF. Enfin, mention est faite des travaux sur les livrets réalisés dans le cadre du Répertoire International des Sources Musicales (RISM) et des objectifs de coopération internationale dans ce domaine.

## DESCRIPTEURS

- Conversion rétrospective (catalogage)
- Bibliothèque-Musée de l'Opéra (Paris)
- Bibliothèque nationale de France. Département de la musique
- Livrets (musique)
- Catalogues manuels
- Catalogage

## ABSTRACT

**About the libretto : a study for preparing Bibliothèque-Musée de l'Opéra retrospective conversion of the libretti.**

The BnF is working on a retrospective conversion project of the print and serial collections of its specialized sections. This operation also concerns the libretti collection of the Bibliothèque-Musée de l'Opéra.

Starting from a general reflexion on the libretto, its specificity and the questions it put to the librarian, this dissertation is an extensive study of the libretti card catalogue of the Bibliothèque de l'Opéra. The data conversion operation is put in the context of the BnF general project. At last, works done by the Répertoire International des Sources Musicales (RISM) on the libretti are mentioned, as well as international cooperation objectives.

## KEYWORDS

- Retrospective conversion (cataloguing)
- Libretti
- Manual catalogues
- Cataloguing
- Music. Libretti Répertoire International des Sources Musicales
- RISM

## TABLE

<b>INTRODUCTION</b>	5
Intérêt du livret	5
Problématique	6
<b>I / LE LIVRET</b>	8
<b>1. Historique et définition</b>	8
1.1 Historique du livret	8
1.2 Eléments pour une définition du livret	8
<b>2. Le livret : spécificité et problèmes</b>	11
2.1 Spécificité	11
2.2 Problèmes	12
<b>3. Le catalogage du livret</b>	14
3.1 Evolution du catalogage	14
3.2 Règles de catalogage	15
3.3 Pratiques actuelles de catalogage	19
3.4 Analyse comparative des formats français et américain	21
3.4.1 L'accès principal	23
3.4.2 Le titre uniforme	23
3.4.3 La zone des notes	23
3.4.4 Autres zones	24
3.5 Exemples de catalogage intermédiaires : les catalogues d'Avignon et de Vichy (ISBD), et de Bruxelles (MARC)	25
3.5.1 Les livrets de la bibliothèque municipale d'Avignon	25
3.5.2 Le catalogue des fonds de l'Opéra de Vichy	26
3.5.3 La Bibliothèque royale Albert Ier de Bruxelles	27
Conclusion	28

<b>II / LES LIVRETS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'OPERA</b>	<b>30</b>
<b>1. Présentation de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra</b>	<b>30</b>
<b>2. Choix d'une méthode de comptage et d'analyse</b>	<b>31</b>
<b>3. Analyse des fichiers de la bibliothèque de l'Opéra</b>	<b>32</b>
3.1 Etude volumétrique	32
3.2 Description des fichiers	33
3.3 Analyse du fichier Livrets	35
3.3.1 Les problèmes	35
3.3.2 Evolution du catalogage à la BMO	37
3.4 Typologie des notices	38
3.4.1 Les notices issues du catalogage rétrospectif	38
3.4.2 Les livrets du catalogage courant	39
3.4.3 Typologie des notices du fichier Livrets	39
Conclusion	49
<b>III / PRESENTATION DES AUTRES COLLECTIONS DE LIVRETS DE LA BnF</b>	<b>51</b>
<b>1. Le département de la Musique</b>	<b>51</b>
<b>2. Le département des Imprimés</b>	<b>54</b>
2.1 Interrogation de la base BN-Opale	54
2.2 Recherche dans le CD-ROM de la conversion rétrospective	55
<b>3. La bibliothèque de l'Arsenal</b>	<b>57</b>
3.1 Les Arts du spectacle	58
3.2 L'Arsenal	62

<b>IV / LIVRETS ET CONVERSION RETROSPECTIVE</b>	<b>63</b>
<b>1. Le projet de conversion rétrospective des départements spécialisés de la BnF</b>	<b>63</b>
<b>2. Méthodologie de la rétroconversion</b>	<b>64</b>
2.1 Evaluation de l'originalité des fonds et taux de couverture	64
2.1.1 Le CD-ROM de la rétroconversion et les collections de l'Opéra	64
2.1.2 Les collections du département de la Musique et la BMO	65
2.2 Techniques	65
2.3 Procédure	65
<b>3. Quelques propositions pour la rétroconversion des livrets</b>	<b>66</b>
3.1 CD-ROM de la rétroconversion suffisant, catalogage nouveau, saisie informatique ou dérivation ?	66
3.2 Ajouts au format Unimarc	67
<b>4. Perspective d'intégration dans le Catalogue Général de la BnF</b>	<b>68</b>
4.1 Intérêt	68
4.2 Problèmes et contraintes	69

<b>V / VERS UNE COOPERATION INTERNATIONALE</b>	<b>70</b>
<b>1. Le RISM</b>	<b>70</b>
1.1 Présentation et objectifs	70
1.2 Publications	71
1.3 Réalisations spécifiques aux livrets	72
1.3.1 Libretti in deutschen Bibliotheken	72
1.3.2 Le U.S. RISM Libretto Project	72
<b>2. Les projets d'échange de données et la réalisation d'un catalogue collectif sur CD-ROM</b>	<b>73</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>75</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>76</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>77</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>79</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b>	<b>82</b>

## INTRODUCTION

### Intérêt du livret

Longtemps négligé par les historiens, le livret a conquis à partir du début du XXe siècle une place grandissante aussi bien dans les études musicologiques, dramaturgiques ou littéraires que dans les études sociologiques. Parmi les premiers musicologues à s'y être intéressés, Alfred Wotquenne publia en 1901 le catalogue des livrets du XVIIe siècle conservés à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, Oscar Georges Theodore Sonneck le catalogue des livrets antérieurs à 1800 de la Bibliothèque du Congrès de Washington (1914), tandis que Ugo Sesini achevait en 1943 le catalogue des livrets de l'actuel Conservatoire de Musique de Bologne. Relancé actuellement par la vogue de la musique baroque, l'intérêt pour le livret ne s'est pas démenti.

Dans les années 70, des chercheurs comme Maryse Jeuland-Meynaud ou Mario Lavagetto ont ouvert un nouveau domaine de recherche - la librettologie - et légitimé une analyse du livret n'incluant pas les autres éléments d'un opéra<sup>1</sup>. Maryse Jeuland-Meynaud fait le constat que "le livret est une structure signifiante, indépendamment du vêtement musical qui le recouvre". Certes, ainsi que le souligne Beatrice Donin-Janž dans sa thèse sur le livret d'opéra italien de l'après-guerre<sup>2</sup>, le livret n'est qu'une partie d'un tout et n'est donc pas une oeuvre d'art autonome, mais il possède cependant en tant que texte dramatique, certes d'un genre particulier, ses propres qualités formelles - relatives à la construction de l'action, à la structure et à la forme littéraire - qui même indépendamment de la réalisation musicale peuvent être étudiées et catégorisées, et dont l'étude peut parfaitement former la base d'une analyse de partition.

Dans son avant-propos au *Catalogue des fonds de l'Opéra de Vichy*, Catherine Massip, directeur du département de la Musique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), souligne l'intérêt du livret tant au point de vue historique que pour la connaissance des pratiques culturelles, et pour son rôle dans l'histoire des idées littéraires et artistiques.

---

<sup>1</sup> Jeuland-Meynaud, Maryse, *Légitimité de la librettologie* : *Revue des études italiennes* 22 (1976), p. 60-101

Mario Lavagetto a travaillé sur les opéras de Verdi, par exemple dans : *Quei più modesti romanzi. Il libretto nel melodramma di Verdi*, Milano 1979

<sup>2</sup> Donin-Janž, Beatrice, *Zwischen Tradition und Neuerung : Das italienische Opernlibretto der Nachkriegsjahre (1946-1960)*. Frankfurt am Main ; Berlin ; Bern ; New York ; Paris ; Wien : Lang, 1994, p. 12

Indépendamment de cet intérêt ponctuel et utilitaire [ aider à suivre l'action musicale et scénique ], nous savons maintenant que le livret est un extraordinaire témoin - encore largement inexploité - de la vie musicale d'une époque et de certains courants de la vie littéraire ; il peut aider aussi à découvrir des oeuvres disparues, à appréhender l'histoire d'un théâtre, à mieux comprendre les idées ou les thèmes favoris attendus par le public à une époque donnée. (...) Il servira de source à une meilleure compréhension du passé.

### Problématique

Dès que l'on s'intéresse à la question du livret, on se heurte à un problème de définition. En effet, " livret " est employé indifféremment pour le théâtre, l'opéra et le ballet. Dans le domaine musical, le terme d'opéra constitue à la fois le genre noble et une dénomination de référence. Mais l'opéra tel que nous le comprenons a été précédé par la tragédie en musique, le drame lyrique, a cotoyé le vaudeville, la comédie mêlée d'ariettes, l'opérette et le mélodrame. Il est donc fondamental de définir à l'échelle internationale ce que l'on range sous le terme de "livret".

Les livrets ont longtemps été assimilés aux imprimés. Or, la musicologie ayant attiré l'attention sur cet imprimé peu ordinaire, il a paru utile sinon nécessaire de leur réserver un traitement bibliographique approprié.

Le statut du livret n'est pas toujours très clair au sein des bibliothèques, même si les collections de livrets forment souvent des collections spécialisées. L'absence de catalogues séparés et la dispersion de ces fonds au sein de collections générales (les livrets du département des Imprimés de la BnF par exemple) ne facilitent pas la recherche.

Comment dès lors parvenir à une unité dans le domaine des livrets ? Quel traitement bibliographique faut-il leur réserver ? Comment, alors que la BnF commence à étudier la conversion rétrospective de ses départements spécialisés, intégrer ces collections dans le catalogue général sans qu'elles soient noyées dans la masse des documents ? Le problème de la visibilité et de l'accessibilité se pose pour tout document spécialisé, et avec d'autant plus d'acuité que la fusion des catalogues des départements en un catalogue informatisé unique rassemblera une collection encyclopédique constituée de millions de documents. Si le problème est général, il n'empêche pas, bien au contraire, d'envisager les conditions et les moyens techniques qui rendront le livret accessible.

Une réflexion préalable et une vision synoptique des collections de livrets de la BnF s'imposait donc avant toute opération de conversion rétrospective. C'est dans cet esprit que nous avons conçu ce travail qui présente un panorama des problèmes liés au livret et tente de faire le point sur les diverses questions que soulève ce projet. Notre étude est essentiellement centrée sur la Bibliothèque-Musée de l'Opéra (BMO), qui détient la plus

vaste collection de livrets des annexes de la BnF, mais nous avons également évoqué des collections des autres départements spécialisés.

Après en avoir discuté la définition, nous avons étudié la spécificité du livret et les problèmes bibliothéconomiques qui en découlent. L'analyse détaillée du fichier des livrets de la BMO, objet de la deuxième partie, est suivie d'une présentation des collections de livrets des autres départements de la BnF. Une quatrième partie est consacrée au projet de conversion rétrospective et émet, à la lumière de l'analyse qui a précédé, quelques propositions concernant les livrets. Enfin, la question du livret est élargie et replacée dans un contexte international à travers les travaux et ambitions du RISM (Répertoire International des Sources musicales).

# I / LE LIVRET

## 1. Historique et définition

### 1.1 Historique du livret

Libretto ou livret ? Dans la préface de son ouvrage *Livrets d'opéra. De Beethoven à Purcell*, Alain Pâris, au cours d'un bref historique, rappelle la filiation du mot livret avec l'italien *libretto* (petit livre) apparu à la fin du XVe siècle à Venise et qui désignait " le texte des fêtes et divertissements en musique organisés à la cour du doge."<sup>3</sup> Le premier livret véritable, c'est-à-dire conçu pour être mis en musique est la *Daphne* de Jacopo Peri en 1597. La terminologie de l'époque désigne les oeuvres comme *poesia per musica* ou *dramma per musica*, et en France, on parle de "tragédies mises en musique". L'usage du mot *libretto* commence à se répandre en Italie au cours du XVIIe siècle, et s'utilise d'une façon courante dans toute l'Europe à partir du milieu du XVIIIe. Ce n'est qu'en 1867 qu'il sera remplacé en France par le mot "livret".

### 1.2 Eléments pour une définition du livret

Donner une définition du livret est chose complexe. Outre qu'il existe des variantes selon les pays <sup>4</sup>, le terme livret s'emploie indifféremment dans différents domaines artistiques. Il s'applique en effet aussi bien aux textes d'opéra et d'autres pièces musicales, qu'à celui de ballet et de théâtre. D'où un amalgame possible dans les fichiers des bibliothèques, lesquels réunissent, sans que la distinction soit toujours aisée à première vue, les fiches concernant des oeuvres lyriques ou musicales, des oeuvres contenant partiellement de la musique mais sans que cela soit forcément précisé, et celles d'oeuvres purement littéraires.

Les définitions des musicologues et ouvrages de référence tendent à une acception large du mot, allant bien au-delà du sens restreint de livret d'opéra et englobant d'autres genres musicaux, qu'ils soient sacrés ou profanes.

---

<sup>3</sup> Livrets d'opéra. I. De Beethoven à Purcell. Préface, p. X

<sup>4</sup> Au XVIIe siècle, une donnée fondamentale du livret lulliste est "la notation de *tout* le texte "littéraire", distingué des indications scéniques", ainsi que l'explique F. Karro. La présentation typographique de ces livrets est également caractéristique. L'uniformisation dans la conception et la présentation des livrets ne débute qu'à partir du XIXe siècle. Marques de royauté dans les livrets de l'Académie royale de Musique entre 1672 et 1687, publié dans le No 49 de la *Revue de la BN*. Automne 1993

Le grand musicologue italien, Claudio Sartori en donne la définition suivante : <sup>5</sup>

"Libretto" est un terme commode qui doit être compris au sens général. Il serait plus exact de parler de texte pour la musique, et donc d'inclure ce qui est prévu en partie seulement pour la musique ou ce qui nécessite un soutien musical, l'ajout par exemple de pièces instrumentales principalement (symphonies, interludes, ballets etc.). Toutefois, le terme général "libretto" est adopté, pour des raisons de simplification, pour ce genre de littérature, en gardant bien à l'esprit qu'il ne fait pas seulement référence aux livrets d'opéra.

Définition de Honegger tirée de *Science de la Musique* :

Livret ou libretto (ital., = petit livre) , opuscule contenant les paroles d'un opéra, d'un opéra-comique, d'une opérette ou celles d'un oratorio, d'une cantate, d'une sérénade, etc. Par extension, libretto désigne aujourd'hui le texte littéraire des opéras et non plus seulement la brochure qui le contient. Furent également utilisés en ce sens les termes d'argument ou de description pour certains textes imprimés des XVe et XVIe siècles, plus tard celui de poème d'opéra (angl., textbook ; all., Textbuch, Operntext).

Plus restrictive est la définition de *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, édité par Stanley Sadie :

Libretto : (It. : petit livre) Livre imprimé contenant les paroles d'un opéra, d'un oratorio, ou de tout autre oeuvre vocale comportant des dialogues au sens large et par extension le texte lui-même.

Le *Riemann Musiklexikon* : *Sachteil*. Mainz : B. Schott's Söhne, 1967 définit le livret de la manière suivante :

"Libretto" : texte associé à des oeuvres scéniques musicales (opéras, opérettes, singspiel), à des oratorios, des cantates, des sérénades (serenate). Sont inclus les scénarios des ballets et des pantomimes<sup>6</sup>.

La question du genre est assez délicate. En effet, bibliothécaires et musicologues prônent une conception large du livret, mêlant des genres musicaux divers. En principe, tous les textes liés à quelque musique que ce soit, devraient être catalogués comme livrets (opéra, oratorio, cantates, serenate, chœurs, prologues etc.), ainsi que l'affirme Joachim Schlichte, rédacteur en chef de INFO RISM, la publication du RISM. Le RISM Libretto Project en a donné en 1986 la définition suivante, intéressante car comme la précédente, elle souligne le lien avec la scène : <sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> *I Libretti italiani a stampa dalle origini al 1800 : catalogo analitico con 16 indici*, Bertola & Locatelli Editori : Milano, 1990- Préface, p. IX à XVIII.

Les textes en langue étrangères ont été traduits par nos soins, lorsqu'aucune traduction française n'était disponible.

<sup>6</sup> voir la définition de ces termes donnée dans le glossaire

<sup>7</sup> US RISM Libretto Project with guide lines for cataloguing in the MARC format. *MLA Notes*, September 1986, p. 24

Un libretto sera défini comme un texte imprimé ou manuscrit, conçu pour une représentation ou une production particulière et qui utilise de la musique, incluant opéras, oratorios, cantates, Singspiele, ballets, masques et mélodrames.

Le texte précise ensuite que les ouvrages publiés sous forme d'oeuvres complètes de librettistes ou des livrets issus de l'édition de masse destinés à être vendus lors de la représentation d'une oeuvre musicale fréquemment reprise ne doivent pas être catalogués dans la base de données du RISM Libretto.

Le livret est étroitement lié à la musique et à la scène, puisqu'il est conçu dès l'origine comme le texte d'une oeuvre scénique chantée ou accompagnée de musique, et édité en vue d'une représentation précise : la date, le lieu figurent sur la page de titre de l'ouvrage. Sa présentation matérielle et sa rédaction sont soumises à un code très strict. Alain Pâris montre bien cet aspect essentiel, tout en soulignant l'autonomie de l'objet livret <sup>8</sup> :

(...) dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, le livret est imprimé séparément de la partition et il respecte scrupuleusement une présentation rituelle. Le texte est précédé d'une dédicace au protecteur, de l'argument, de la liste des personnages, changements de tableaux, danses et effets scéniques, et, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une *protesta* dans laquelle l'auteur fait profession de son appartenance à la religion catholique (indispensable pour les ouvrages représentés dans des villes administrées par le Saint-Siège, même si le sujet relève du plus pur paganisme). La distribution s'accompagne parfois d'une présentation détaillée de chaque rôle et le texte comporte l'ensemble des indications scéniques. Chaque nouvelle production d'un ouvrage donne lieu à une réimpression du livret qui tient compte des modifications apportées (variantes du texte, changement de dédicace...)

On peut dès lors se demander si le livret possède une existence littéraire en dehors des représentations qu'il accompagne, et dont il suit les modifications.

Il faut cependant nuancer cette assertion, car, selon Françoise Karro, qui travaille à l'établissement d'un *Répertoire du livret français imprimé avant 1800*, l'étude des pratiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles nous révèle que le livret est un genre littéraire en soi, qu'il est lu pour lui-même, comme en témoignent les multiples réimpressions. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on va voir *l'Alceste* de Quinault, et dans l'ordre des préséances, le nom du poète précède celui du musicien. Cette prépondérance du texte cèdera progressivement du terrain. Après la réforme de Gluck qui marque le triomphe du musicien, la poésie se fera "servante de la musique" selon la formule célèbre de Mozart, avant que Richard Strauss et Clemens Krauss ne réaffirment l'égalité entre les parties dans *Capriccio : une conversation en musique*, un opéra où cette question est au coeur même du livret.

Cette remarque a aussi des implications importantes. Question subtile, par exemple, que celle du rattachement du livret à un domaine particulier : le livret relève-t-il du domaine des imprimés ou de la musique ?

---

<sup>8</sup> Alain Pâris. Op. cit. Préface, p. X et XI

Conclusion :

Les définitions s'accordant pour définir le livret dans sa relation étroite avec la musique, nous avons donc d'emblée exclu de notre étude les livrets de théâtre, qui relèvent manifestement d'un genre différent. En revanche, nous y intégrons les livrets de ballets, de comédies-ballets, de vaudevilles...Le second point important est la notion de représentation. Si la définition des musicologues englobe oeuvres de musique sacrée et profane, notre analyse se consacrera, compte tenu des fonds de la BMO et des autres bibliothèques étudiées, essentiellement à la musique profane.

## **2. Le livret : spécificité et problèmes**

### 2.1 Spécificité

La spécificité du livret tient tout d'abord à sa matérialité. Jusqu'au XIXe siècle, c'est plutôt un petit livre, souvent mince. Le format "de poche" (in-8°, in-12, in-16, et même in-18) est concurrencé - pour le livret de cour du XVIIe siècle - par l'in-4°, peu pratique il est vrai. L'épaisseur varie de quelques feuillets (pour les ballets) à une centaine de pages. Il peut en comporter davantage si l'éditeur a décidé d'y adjoindre les airs, comme c'est souvent le cas dans les recueils.

Tout comme la pièce de théâtre, le livret distingue le texte des indications scéniques. La présentation typographique apparaît, selon la formule de Françoise Karro, comme une véritable "mise en scène de l'écrit, notamment dans le contraste romain-italique" (cette dernière réservée aux parties chantées), tandis que la mise en page traduit l'alternance entre récitatifs et airs. L'usage de recenser les participants à la représentation d'une oeuvre se codifie dès le XVIIe siècle. La mention de prix, qui apparaît également au XVIIe n'est utilisée que pour les exemplaires de livret de ville. Le livret de cour, destiné au roi, est évidemment exempt de ce détail prosaïque. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le livret s'orne d'illustrations diverses : marques au titre, bandeaux, lettrines, vignettes et culs-de-lampe ; frontispices et gravures pour les plus luxueux <sup>9</sup>.

Le terme de livret désigne, comme nous l'avons vu, un genre littéraire, mais renvoie également à la destination d'un texte et à son utilisation en vue d'une représentation. Le livret ne se conçoit guère sans la musique, avec laquelle il forme un tout, mais il a pourtant, dès l'origine, en tant qu'objet son autonomie par rapport à celle-ci, le texte étant imprimé à part. La spécificité du livret a assurément à voir avec son caractère

---

<sup>9</sup> Voir les illustrations en annexe III.

fluctuant, puisqu'il retranscrit les modifications apportées à une représentation, telles que variantes du texte, changement de dédicace ou de distribution.

Nous avons soulevé précédemment le cas des livrets et recueils de livrets issus de l'édition littéraire, car ces textes, n'étant pas liés à une représentation, ne doivent pas être considérés comme des livrets. Il n'en va pas de même pour les rééditions et réimpressions associées à de nouvelles représentations. Relevant de fait de la pratique musicale, elles correspondent à la définition du livret donnée précédemment.

Ce sont donc ses liens avec d'une part la musique, et d'autre part un théâtre déterminé et des dates de représentation précises, qui font du livret une oeuvre spécifique et lui donnent son originalité au sein des imprimés. Le bibliothécaire pourra dès lors légitimement se préoccuper de conserver et de rendre visible ce lien fort avec la musique et une scène donnée, en dépit de l'abandon relatif de cette pratique, dès la fin du XIXe siècle, alors que les livrets, de plus en plus, se présentent comme des imprimés ordinaires.

Quelle serait la forme moderne du livret ? Rares sont en effet les créations d'opéras contemporains, car les opéras et les théâtres lyriques montent essentiellement des reprises. Par ailleurs, les livrets ne sont plus édités séparément, mais sont incorporés à un programme qui offre en général une biographie des auteurs, des textes et analyses divers, tandis que la distribution est tirée à part. Le livret moderne serait à chercher plutôt du côté de l'édition phonographique, qui outre une politique d'édition ouverte à la création, propose des livrets correspondant bien à la définition donnée : lien avec une distribution et une représentation ou un enregistrement particuliers.

## 2.2 Problèmes

Le problème principal concernant les livrets est leur assimilation aux imprimés, et la fusion de collections, qui peuvent tout à fait être considérées comme spécialisées, au sein de catalogues généraux où ils disparaissent dans la masse. Cet inconvénient n'est pas l'apanage du livret, mais concerne tout document spécialisé. La constitution de catalogues uniques et collectifs renforçant encore le phénomène, il est nécessaire de prévoir des moyens de recherche et de tri qui permettront d'avoir facilement et rapidement accès aux livrets.

Les autres problèmes découlent de la spécificité du livret. Si, comme nous l'avons vu, le livret se distingue d'un livre imprimé, il convient de ne pas lui faire subir le même traitement bibliothéconomique, la question étant, en l'absence de normes et justement

pour les constituer, de définir les éléments que l'on souhaite voir figurer en tenant compte des pratiques internationales.

Il faudra en outre, pour les livrets anciens, se méfier des doublons - sans parler des contrefaçons - alors qu'une recherche un peu poussée dévoilera les particularités d'édition d'un ouvrage : titre et sous-titre, librettiste, compositeur, chanteurs, danseurs, décorateur, scénographe, chef d'orchestre... Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il est par exemple assez courant qu'un éditeur réutilise une page de titre alors que le livret a été modifié.

Les livrets antérieurs à 1800 suivent évidemment les règles de traitement du livre ancien.

Avant cette date [le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle], les livrets ont davantage un caractère individuel, semblables en ceci aux manuscrits musicaux ; ils se différencient ensuite à peine des autres éditions imprimées.<sup>10</sup>

Les opéras, ballets, et vaudevilles sont, à la différence des livres, connus en général sous leur titre. Il y a dans ce domaine de nombreux anonymes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (nombreux dans le catalogue des Anonymes de la BN), car les auteurs - même célèbres - n'étaient pas forcément mentionnés sur la page de titre. Ceci a eu des conséquences lors de l'établissement des notices : soit le catalogueur a fait des recherches (dans les pages liminaires ou en se servant d'ouvrages spécialisés) et a identifié les auteurs, soit - le plus souvent - il s'est contenté de retranscrire la page de titre. Comment dès lors envisager l'accès à ces documents rangés parmi les anonymes ?

La cohérence intellectuelle réclamerait que l'auteur soit le librettiste. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le texte prime, la poésie est "mise en musique" et dans la hiérarchie, c'est le poète qui vient le premier. On est encore proche du théâtre. A la suite de la "Querelle des Bouffons" qui de 1752 à 1754 divisa le public parisien entre partisans de l'opéra comique italien et défenseurs de la tradition française, suivie de la polémique entre lullistes et ramistes, puis de la réforme de Gluck, la musique a acquis la prépondérance. Il nous semble qu'un traitement uniformisé irait contre l'évolution de l'opéra : du primat de la poésie au primat de la musique. La plupart des oeuvres, pourtant, sont maintenant connues sous le nom du compositeur. De telles considérations, importantes au plan intellectuel, sont difficiles à intégrer dans un système bibliothéconomique.

Un second point découle de cette question : celui de l'appartenance du livret au domaine de la musique ou de l'imprimé, et même de sa localisation physique. Comme nous venons de l'observer, la place du livret a suivi l'évolution de la manière de considérer la relation texte/musique. Sa dispersion au sein de différents départements est le reflet de cette situation. Si on se place du point de vue de l'utilisateur, ceux qui consultent les livrets travaillent en général sur la musique ou sur les arts du spectacle. La cohérence

---

<sup>10</sup> Joachim Schlichte : *Libretti, Libretti, Libretti. Info RISM*, Nr. 1, August 1989, p. 5

voudrait donc que l'on rassemble des documents qui forment un tout intellectuel en fonction de l'époque et de l'oeuvre concernée. Dans le cas du théâtre des Jésuites, où le texte est prépondérant et où l'oeuvre ne signifie rien par la musique seule (qui suit la déclamation et la prosodie) il est justifié de les conserver aux Imprimés. La question de la place du livret est difficile à résoudre, étant donné que la généralisation ne peut avoir cours ici, et qu'il faut étudier les choses au cas par cas.

### 3. Le catalogage des livrets

#### 3.1 Evolution du catalogage

Le problème des livrets, ainsi que le souligne Franz Grasberger dans son ouvrage *Code international de catalogage de la musique*, se pose lors du catalogage : " (...) appartiennent-ils à la musique ou à la littérature ? L'auteur sera-t-il le librettiste ou le compositeur ?" <sup>11</sup>

La publication en 1957 de ce *Code international de catalogage de la musique* a permis certaines avancées en la matière. Outre son approche comparatiste des règles de catalogage selon les pays, l'auteur analyse l'évolution des pratiques, et dégage des propositions concrètes. Le raisonnement sur la spécificité du livret prend forme. En effet, Grasberger indique clairement que si "d'après sa forme et sa présentation, le livret appartient aux livres imprimés (...), l'essentielle référence à la musique le distingue [cependant] des autres imprimés et rend nécessaire un traitement spécial". Dans la pratique, soit les livrets étaient intégrés au catalogue général d'une bibliothèque - cas des livrets du département des Imprimés à la BN par exemple - soit ils bénéficiaient d'un catalogue séparé - cas de la bibliothèque de l'Opéra ou du département de la Musique. Pour mettre l'accent sur l'autonomie des livrets, Grasberger propose de les séparer du catalogue des livres imprimés et les réunir dans un catalogue par titres de livrets, auquel il recommande d'adjoindre un catalogue par noms de compositeurs, de librettistes, de chorégraphes, de metteurs en scène, d'adaptateurs et de traducteurs, ainsi qu'un catalogue analytique consacré aux genres, très importants pour l'histoire de l'opéra. On touche là le problème majeur et toujours actuel de la question du livret, que l'on peut formuler ainsi : soit on fait le minimum, c'est-à-dire qu'on catalogue comme un livre, soit on catalogue très précisément, en tenant compte de la spécificité de l'objet.

---

<sup>11</sup> Franz Grasberger, *Code international de catalogage de la musique* (vol. I), traduction de Simone Wallon. Frankfurt, London, New York : C.F. Peters, 1957, p. 7

En ce qui concerne les accès, l'auteur signale que le titre s'est finalement imposé comme première vedette, ce système ayant prouvé son efficacité dans le catalogue des livrets de Sonneck (publié en 1914). Dans le Catalogue général des Livres imprimés de la Bibliothèque nationale de France les entrées sont faites à l'auteur - librettiste (depuis, la conversion rétrospective de ce catalogue et le catalogage des livrets dans la base BN Opale ont heureusement facilité la recherche en multipliant les points d'accès). En revanche, à l'époque de la rédaction de l'ouvrage de Grasberger, le règlement du département de la Musique stipule déjà, que les livrets seront classés au titre.

La nécessité d'un titre uniforme n'est pas évoquée dans le code rédigé par Grasberger. C'est pourtant un élément indispensable en matière de livret.

### 3.2 Règles de catalogage

Avant d'étudier les textes utilisés par les bibliothécaires, il faut rappeler le point de vue des musicologues sur la question. Les musicologues, les historiens du théâtre et plus généralement tous les spécialistes s'accommodent évidemment fort bien d'un catalogage extrêmement détaillé apportant un maximum de précisions : créateurs associés à l'élaboration et à la représentation d'une oeuvre ; lieu et date de la représentation ; nomenclature des rôles ; dédicaces ...<sup>12</sup>

Le catalogue des livrets italiens de Claudio Sartori, le premier projet du RISM et le plus substantiel, a fait surgir une problématique autour du catalogage du livret. En effet, les notices de ce catalogue contiennent des informations considérées habituellement comme des "détails" et auxquelles Sartori, au contraire, attribue une fonction majeure, en témoignent les 16 index de recherche. Ce catalogue en 7 volumes, *I Libretti italiani a stampa dalle origini al 1800. Catalogo analitico con 16 indici*, a été publié de 1990 à 1994. Le projet était de recenser et de décrire, de manière aussi complète que possible, les livrets en italien et en latin et toutes les traductions effectuées dans ces langues. La localisation est indiquée à la fin de chaque notice par les sigles des pays et des bibliothèques.

Les notices sont classées par ordre alphabétique des titres (titre original du frontispice et non le sous titre ou le faux titre), sans tenir compte de l'article. Elles comportent :

---

<sup>12</sup> Là encore, le phénomène est inhérent à tout document spécialisé dont le traitement n'est pas confié uniquement au généraliste (le bibliothécaire), mais pour lequel on a recours au spécialiste.



catalogage du livre ancien (AFNOR Fascicule Z 44-074, octobre 1986), ainsi que les recommandations du RISM (série A/II).

Toujours au département de la Musique, Elisabeth Valsamis nous a fourni les indications suivantes sur les pratiques de catalogage pour les livrets récents, c'est-à-dire pour l'édition contemporaine. De nombreux programmes contenant le livret sont également catalogués. Le catalogueur utilise un accès titre de l'oeuvre ( Titre propre), puis donne le librettiste comme auteur principal après la barre oblique ( / librettiste), en ne mentionnant pas le compositeur comme auteur secondaire, car ceci signifierait la présence de musique dans l'ouvrage et pourrait déconcerter le lecteur. Le nom du compositeur peut être placé en complément de titre, avant la barre de mention de responsabilité. Cette pratique recèle, à notre avis, une certaine ambiguïté et peut provoquer des difficultés d'identification lors de la saisie de conversion.

Au département des Imprimés, on donne le librettiste comme auteur principal d'un livret. Les librettistes, souvent moins connus que les compositeurs, ont dû être identifiés lors de la rédaction des notices d'autorités. Un travail a été entrepris pour établir une liste d'autorités des librettistes à intégrer dans la base Opale. Réalisée dans le cadre du RISM, cette recherche a été menée au moyen d'outils de travail spécialisés : Allgemeine deutsche Bibliographie ; Dictionnaire de Biographie française ; Deutscher Biographischer Index ; Ernst Ludwig Gerber, Neues historisch biographisches Lexikon ; Dizionario biografico degli italiani ; Neue deutsche Biographie.

Le titre uniforme, très important puisqu'il permet de repérer tous les opéras donnés sous des titres différents, fait partie des questions majeures relatives au livret. Actuellement, il n'est utilisé que pour la musique.

Le titre uniforme permet de regrouper toutes les notices catalographiques des différentes expressions d'une même oeuvre, par exemple les éditions et traductions ayant paru sous des titres différents. Il permet également d'identifier une oeuvre lorsque le titre sous lequel elle est connue est différent du titre propre inscrit sur le document catalogué.<sup>13</sup>

Françoise Karro, dans un rapport à propos du *Répertoire du livret français imprimé avant 1800*, nous livre sa réflexion et ses préoccupations de spécialiste du livret ancien :

"Le traitement du livret imprimé s'inscrit dans un cadre de codification du titre. (...) les livrets seront traités à partir d'un ATUR (titre uniforme de représentation), à la façon des publications relevant du système ATU, conformément aux règles du Format Intermarc (A). (...) On pourra ainsi par son titre distinguer celui-ci [le livret] premièrement de celui de ses sources ou de titres identiques d'oeuvres différentes, deuxièmement de la mise en musique par des compositeurs différents, pratique courante

---

<sup>13</sup> Format INTERMARC : notice bibliographique de la musique imprimée et manuscrite INTERMARC (Mus.). Paris : Bibliothèque Nationale, juin 1987.

pour la musique italienne et exceptionnelle pour la musique française. Cette distinction ne concerne pas les modifications subies par la partition du compositeur, souvent en corrélation avec des modifications du livret, mais la création d'une oeuvre véritablement nouvelle (texte ou partition). " <sup>14</sup>

L'établissement d'un titre uniforme n'ayant pas encore fait l'objet d'une norme, on utilise actuellement pour la musique les Règles de catalogage anglo-américaines (2e éd.). Mais le titre uniforme n'est pas encore employé pour le livret.

Joachim Schlichte, du RISM, souligne l'importance d'éléments d'information propres au livret et qui d'ordinaire échappent à la description, en particulier ce qui est lié à la représentation :

Plus importante encore est l'idée, qu'il faut aussi justement recenser les livrets, qui ont été imprimés pour une représentation et renferment pour cette raison des informations, qui ne sont pas prises en considération si on suit les règles de catalogage ordinaire des imprimés. <sup>15</sup>

Dans cette optique, il serait logique de détailler les rôles, et la notice devrait mentionner les interprètes figurant dans la distribution (chanteurs, danseurs etc). Cette pratique, dont nous ne contestons évidemment pas l'intérêt, fait néanmoins surgir certaines questions : jusqu'où élargit-on la notion d'auteur par exemple ? Faut-il développer la notion d'auteurs secondaires ? les notes ? Comment traiter les milliers de Neptune ou de Vénus indexés dans les rôles ? L'indication des rôles et de la distribution fait actuellement l'objet d'une réflexion à la BnF et sera, à terme, intégrée dans le catalogage.

## Conclusion

Le livret se trouve à la jonction de plusieurs domaines - la musique, l'imprimé, le livre ancien - et il est lié à quelque chose d'éphémère qui est la représentation scénique. D'où les hésitations des bibliothécaires : comment traiter le livret ? de quelle manière respecter sa spécificité ? Conséquence logique, le choix entre la base BN-Opale et BN-Opaline a fait l'objet de réflexions et d'hésitations. Et si finalement BN-Opale a été retenue, il reste à aménager le format existant pour l'adapter au livret.

Le catalogage des livrets soulève quatre questions majeures : le titre uniforme, le contexte de la représentation (ville, lieu, date), les rôles et une notion large d'auteurs incluant tous les responsables de la création.

---

<sup>14</sup> F. Karro : Département des Livres imprimés. Service de l'Inventaire général. Répertoire du livret français imprimé avant 1800. Rapport interne, 1992. page 6

<sup>15</sup> Schlichte, Joachim. Libretti, libretti, libretti. *Info RISM*, Nr 1, August 1989.

### 3.3 Pratiques actuelles de catalogage

La BnF utilise INTERMARC, un format intéressant en raison de ses possibilités de description fine, mais que chaque département a adapté à ses besoins. On se retrouve ainsi en présence de plusieurs INTERMARC spécifiques. L'uniformisation étant néanmoins une nécessité, un format, dit Intermarc intégré, a été élaboré. Convenant à tous les types de documents (estampes, médailles, objets, photographies, etc.), il sera le format unique de la BnF.

Nous étudions ci-dessous une notice INTERMARC de BN-Opale, puis une notice rédigée par Françoise Karro du Service de l'Inventaire, et enfin, un exemple en format UNIMARC Livres anciens.

Exemple de notice INTERMARC :

GUIDE ....	
008	
018	
019	
100	< \$w . 0 . . . b .....\$a Campistron \$m Jean-Galbert de >
245	1 \$a : Achile : +   Achille + et Polixene \$r , tragédie en musique, représentée par l'Académie Royale de Musique
250	\$ k 01
260	1 \$r On le vend à Paris, à l'entrée de la porte de l'Académie royale de musique. Imprimé aux dépens de ladite Académie par Christophe Ballard, M.D.C.LXXXVII \$a Paris \$c Ballard, Christophe
280	\$a [10] - 52 p. , [&] f. de pl. \$d in- 4
300	\$a Titre de départ : "Achile, tragédie" \$a par J.-G. de Campistron \$a Front. avec armoiries royales \$a En vers
309	\$a CG, XXIII, 82
745	\$a Achile # +   Achille +

Le compositeur n'est pas nommé. En 309, on donne les références bibliographiques. Il n'y a pas de mention de distribution ou de rôles, ni de représentation.

Le travail de Françoise Karro sur les programmes du Théâtre des Jésuites (200 "programmes-livrets" sont catalogués dans la base) est, en l'état actuel des choses, le catalogage le plus abouti en matière de livret.

Exemple de notice :

143		\$aProgramme \$j1704-\$d02-27 . \$mParis \$nCollège de Louis le Grand de la Compagnie de Jésus
245	1	\$aAdulatores. \$rDrama, dabitur a selectis rhetoribus in regio Ludovici Magni collegio Societatis Jesu. Die Mercurii 27. februarii anno 1704. hora post meridiem secunda
260	1	\$rParisiis, e typographia Ludovici Sevestre, via Amygdalina. M. DCC.IV \$aParis \$cSevestre, Louis \$d1704
280		\$a1 feuille (2) p. \$d 16,8 x 10 cm
309		\$aSommervogel \$aGrove, Opéra
300		\$aFrance, Paris, collège de Louis le Grand de la Compagnie de Jésus, 1704 -02 - 27 \$aAnonyme. \$aDrame donné en intermède de la tragédie française en cinq actes de "Josephus venditus" due au P. Gabriel-François Le Jay. Musique d'André Campra
315		\$aFrance \$bParis \$cCollège de Louis le Grand \$j1704 \$k02-27
700		\$aLe Jay \$mFrançois \$400
700		\$aCampra \$mAndré \$406
710		\$aCollège de Louis le Grand de la Compagnie de Jésus \$cParis \$404
720		<\$m1 b \$aSevestre \$mLouis \$d1651 ? - 1733 ? \$463
745		\$aJosephus venditus
745		\$a Joseph vendu par ses frères

Les notices de cette série sont très détaillées, en particulier la zone des notes où sont entrés lieu, théâtre et date de représentation (champ 315), le ou les auteurs, éventuellement la pièce dans laquelle s'insère l'oeuvre (intermède ou ballet), le titre des parties (chaque intermède choral par exemple), les rôles et / ou la distribution. Dans la zone (700) "Autres auteurs" réservée aux autres mentions de responsabilité, on trouve les noms des librettistes, compositeurs, mais également des chorégraphes. Il n'y a pas d'accès auteur en 100 ; la multiplicité des auteurs faisant de l'ouvrage un anonyme. Dans la zone "Autres titres" (745) sont notés les titres traduits ou originaux et le titre de l'oeuvre qui contient l'oeuvre secondaire.

Pour le format UNIMARC livres anciens, la notice de l'exemple est reprise de *Recommandations pour le catalogage des livres anciens au format Unimarc*, édité par la Direction du Livre et de la Lecture et la Fédération française de coopération entre bibliothèques en décembre 1993.

Le champ 315 donne l'empreinte. Les références bibliographiques qui ont servi à identifier le responsable intellectuel sont inscrites en 321. Le compositeur n'est pas indiqué. En 215, zone de la collation, on trouve le relevé des signatures.

C'est un catalogage typique "livre ancien", mais la spécificité du livret n'apparaît pas.

```

100 $a 19931207d1789 __ u_y0frey0103__ba
101 2
102 $aFR
105 $a____00by
106 $ar
200 1_ $a#Il#Fanatico burlato, dramma giocoso in due atti, da rappresentarsi nel teatro di
Monsieur$d#L'#Entiché de noblesse dupé, opéra bouffon en deux actes, représenté pour la
première fois en novembre 1789, sur le théâtre de Monsieur.
210 $aA Paris$cde l'imprimerie de Monsieur$d1789
215 $a52, [1 bl.] p.avec pagination double pour les p. 2-52 (sig. A-F8 G4)$d8
300 $aTexte italien et trad. française en regard
300 $aPrix impr. : 30 sous
315 $a t.ie à.o, t.ma Devo (3) M.DCC.LXXXIX
321 $aPar Saverio Zini, d'après l'"Opernlexikon Titeltatalog"
620 $dParis
700_1 $aZini$bSaverio$4070
801_1 $aFR$bBHK$c19931207
96611 $aFR$bXXXXXXXXXX$sZ 62354

```

Rassembler ces exemples a l'intérêt d'attirer l'attention sur la multiplicité des pratiques et donc le risque d'hétérogénéité, mais aussi de mettre en valeur toute la richesse des réalisations et propositions des différents départements. Ne faudrait-il pas cependant unifier les pratiques de traitement du livret ou assimilé au sein des différents départements d'une même bibliothèque ?

### 3.4 Analyse comparative des formats américain et français

Le U.S. RISM Libretto Project a élaboré en 1990 <sup>16</sup> des règles de catalogage des livrets à partir de la seconde édition des règles américaines (Anglo-American Cataloguing Rules 2<sup>nd</sup> edition = AACR2) et des règles concernant le livre ancien (ISBD(A)), complétées par celles de la description bibliographique des livres rares (Bibliographic Description of Rare Books).

Il est donc intéressant, puisque le groupe RISM américain a proposé un format (US-MARC), de comparer les notices actuellement disponibles dans les catalogues. Notons

<sup>16</sup> McClymonds, Marita and Parr Walker, Diane : U.S. RISM Libretto Project with guidelines for cataloguing in the MARC format, 1986, puis version 1989, et enfin utilisé ici : Andrus, John and Parr Walker, Diane. Searching for US-RISM Libretto Project records. RLIN : a guide. October 1990.

que le travail du RISM américain sert de base à la réflexion française pour l'aménagement d'un format spécifique au livret.

Nous reproduisons ci-dessous le format US-MARC en version abrégée et traduite.

Format US-MARC pour le catalogage des livrets (abrégé), les champs marqués d'une \* sont indexés de deux manières possibles.

Indexation en mot : PN (personal name) ; TW (title word) ; CW (corporate word) ; SW (subject word)

Indexation en phrase : PE (personal name exact) ; TP (title phrase) ; CP (corporate phrase) ; SP (subject phrase)

Un exemple de notice en US-MARC est fourni en annexe IV.

1xx	(accès principal) :	compositeur	* PE,PN
240	(titre uniforme)		* TP,TW
245	(zone du titre) :	transcrire la page de titre complète	* TP,TW
250	(mention d'édition)		--
260	(adresse de l'éditeur)		--
300	(collation)		--
500	(notes)		--
		- nombre d'actes ou de parties, si non retranscrit en 245	
		- description physique supplémentaire (frontispice, privilège, mention de censure, dédicaces, argument, synopsys, musique, prix, etc)	
		- source(s) d'information autre que la page de titre	
		- mentions de responsabilité autre que celles indiquées en 245	
		- personnel associé à la production	
		- participants de l'oeuvre (musiciens, danseurs, etc) et distribution	
		- matériel d'accompagnement : mention de toute pièce indépendante incorporée au livret	
		- titres de la musique incluse dans le livret	
		- liste des rôles solistes (personnages ayant un nom propre ; noms établis d'après la page liminaire où les rôles sont inscrits)	
590	(lié aux notes)	description du matériel d'accompagnement (ex : ballet)	
650	(sujet)	vedette matière de la Bibliothèque du Congrès Operas \$xLibrettos ou Ballets \$xScenarios	* SP,SW
653	(rôles)		* SP,SW
700	(mentions de responsabilité auteurs)	avec code de fonction	* PE,PN
	art :	artiste (architecte, scénographe,...)      cmp : compositeur	
	lbt :	librettiste      itr : instrumentaliste      chr : chorégraphe      etc ...	
730	entrée titre pour matériel d'accompagnement	si compositeur inconnu	* TP,TW
740	Autres titres (titre alternatif, parallèle, traduit, incipit de cantate)		* TP,TW
797	(mention de représentation)		
		ville, théâtre et date liés à la publication du livret	* CP,CW
797	sigle de la bibliothèque tel qu'il est défini par le RISM		* CP,CW
899	(identification)	RISM libretto project	* TW,TP

Nous avons travaillé à partir de BN-Opale, sur des notices en INTERMARC. Afin de pouvoir établir une comparaison, nous étudierons les points suivants : l'accès principal ; le traitement du titre uniforme ; la zone des notes ; l'indexation des rôles et les mentions de responsabilité ; la mention de lieu et de date de représentation.

#### 3.4.1 L'accès principal

Etiquette 100 pour les deux formats. En INTERMARC c'est le librettiste qui est la vedette principale personne physique ; en US-MARC c'est le compositeur.

L'accès principal par le nom du compositeur ne se justifie pas logiquement pour le livret, mais il se défend pratiquement, puisqu'une oeuvre est en général connue sous une combinaison titre / auteur-compositeur.

L'importance du choix de l'accès principal est toutefois à relativiser, puisque l'informatique fait disparaître la hiérarchie des accès.

#### 3.4.2 Le titre uniforme

En INTERMARC, le champ 141 est destinée au titre uniforme. Il n'est pas employé pour le moment. Le titre uniforme occupe le champ 240 dans le format MARC. La sobriété des informations - titre uniforme , "Libretto" et langue - fournit l'essentiel et permet un repérage aisé du type de document auquel on a affaire. Le titre uniforme est en général celui de la première production, dans la langue originale, mais dans certains cas - Don Giovanni par exemple - le titre uniforme reprend celui par lequel l'oeuvre est la plus connue et par lequel elle s'est imposée.

#### 3.4.3 La zone des notes

La zone des notes est la zone 300 en format INTERMARC. Parmi les informations qui concernent plus particulièrement le livret, citons les références à une oeuvre parodiée avec la mention des responsabilités, la présence de musique (que l'on peut trouver aussi en 280 (collation)), d'airs ou de danses, les rééditions, le nom de l'auteur avec les sources d'identification utilisées. Il arrive que l'on indique ici la première représentation, mais ce n'est rien moins que systématique.

La zone 500 du format MARC est destinée aux notes et en comporte généralement de très nombreuses, dues à la mention nominative des participants de l'oeuvre, du personnel associé à la production (ces deux catégories sont reprises en 700, avec le code de fonction) et à l'indication de la distribution.

Même si cette pratique peut se justifier - les instrumentistes, chanteurs et danseurs étant également les responsables intellectuels d'une oeuvre - on peut estimer que la mention en zone des notes fait double emploi avec celle du champ 700. Celui-ci contient, dans le cas de notre exemple<sup>17</sup>, 43 étiquettes tandis que le champ 500 en a 27! L'intérêt de pouvoir lire sur la notice les noms de tous les danseurs, chanteurs, et instrumentistes (même les plus obscurs) est par ailleurs très discutable.

L'inconvénient résultant de cette pratique est la longueur de la notice (3 pages imprimées), ce qui réclame un temps de saisie important, et surtout de puissants ordinateurs pour des catalogues - celui de la BnF par exemple - qui comportent plusieurs millions de notices.

#### 3.4.4 Autres zones

L'équipe US RISM a ajouté 2 zones spécifiques pour la date de représentation et les rôles. Le champ 653, répétable lui aussi, indexe chacun des rôles solistes du livret. Ce champ est d'une importance capitale pour l'identification d'une oeuvre, lorsqu'on est en présence - cas fréquent - de fragments comportant quelques noms de personnages. Ne serait-il pas utile d'établir une liste d'autorité pour les noms de rôles et de personnages de livrets ?

La zone 797 donne la ville, le lieu (théâtre) et la date de la représentation associés au livret décrit. Ces champs sont intéressants car ils sont interrogeables.

L'indexation sujet est faite en zone 650 pour le format US-MARC. On se sert de deux vedettes matière : Operas \*\* Librettos et Ballets \*\* Scenarios

L'indexation sujet n'a pas été saisie lors de la rétroconversion des Imprimés à la BnF. Si on souhaite en disposer, il faut un recatalogage. On peut donc, avec l'accord du bureau de la normalisation (catalogueurs de la DIA, Direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel), créer une zone pour l'indexation (zone 6XX) ou utiliser l'indice CDU ou Dewey, qui a été adopté à la BN.

Certaines notices issues du catalogue courant dans BN-Opale sont pourvues d'un champ Mot-Matière (Rameau) :

---

<sup>17</sup> Voir la notice de l'annexe II.

exemple : Opéras - - Livrets \* Strauss Richard 1864-1949 Der Rosenkavalier

L'utilisation systématique d'une indexation matière (\$a Opéras \$x Librettos ; Ballets \*\* Librettos) faciliterait la recherche des livrets.

3.5 Exemples de catalogage intermédiaire : Avignon et Vichy (format ISBD) et Bruxelles (MARC).

Le catalogage du livret et son degré de précision et de complexité faisant l'objet de maintes réflexions, nous avons recensé quelques exemples dans ce domaine.

### 3.5.1 Les livrets de la bibliothèque municipale d'Avignon

Rédigé par M.P. Piron, le catalogue des livrets de la bibliothèque municipale d'Avignon a été publié en 1996<sup>18</sup>. L'en-tête d'une notice est la vedette titre uniforme. Le corps de la notice contient le titre propre, le(s) complément(s) de titre dont la date de première représentation et les mentions de responsabilité qui figurent sur la page de titre, l'adresse et enfin la collation. Dans la zone des notes, assez détaillée, on indique le nom du librettiste (Livret de...), les particularités d'exemplaire, les rôles ou le cas échéant la distribution, les références de la contrefaçon, et l'origine du livret. Des références à d'autres livrets et des liens avec les partitions musicales sont établis.

Exemple de notice :

<b>[Colonie (La)]</b>	
La Colonie : comédie en deux actes, imitée de l'italien : traduite de l'Isola d'Amore : représentée pour la première fois par les Comédiens italiens, le 16 août 1775 / & parodiée sur la musique du Sig Sacchimi [sic]. - Avignon : Frères Bonnet, M.D.CC.LXXVI [1776].- 30 p. ; 21 cm.	
Livret de Nicolas-Etienne Framery.- P. de titre, mention ms. "Sarda".- Personnages : Fontalbe, Belinde, Marine, Blaise.- Ancien théâtre	
	[8° 61 237
Autre livret [8° 29 949	
Voir partitions [Fol. M. 309	
[4° M. 23	
[Fol. 1962 (1)	1544

<sup>18</sup> Patrimoine musical régional. Fonds musicaux anciens. Avignon : bibliothèque municipale. Les livrets. Catalogue Provence. Alpes. Côte d'Azur. ARCAM 1996.

### 3.5.2 Le catalogue des fonds de l'Opéra de Vichy

Ce catalogue, rédigé par Françoise Constant en 1994, comporte 4 index :

- index des auteurs de livrets, des compositeurs, des auteurs secondaires
- index des titres
- index des titres alternatifs
- index des titres communs (des oeuvres lyriques, ballets et partitions).

Le classement des notices des oeuvres lyriques et des ballets est établi par ordre alphabétique de titre.

L'en-tête de la notice comprend le *titre uniforme* : titre de classement suivi du genre. Puis les auteurs de livrets par ordre alphabétique, avec leurs dates bibliographiques.

Le corps de la notice est composé :

- du *titre*, transcrit tel qu'il figure sur la page de titre, selon le schéma suivant : [Titre : sous-titre / mentions de responsabilité (librettiste(s), compositeur(s), auteur(s) secondaire(s))]
- de l'*adresse bibliographique*
- de la *collation* : description matérielle du document ; le nombre d'exemplaires dans la bibliothèque est précisé à chaque fois.

L'ordre des notes respecte la succession des différentes zones du corps de la notice.

*Notes sur la date de première représentation* : la date de première représentation donnée en France, ou la date de création à l'étranger si elle est indiquée, est soit tirée du livret, soit restituée d'après le Grove's Dictionary. On précise l'existence d'une distribution.

*Notes de particularité d'exemplaire* : mention d'annotations manuscrites, de coupures, de tampons de provenance...

*Renvoi à la partition de chant et piano*

*Cote dans la bibliothèque et numéro de notice en gras*

Exemple de notice :

<b>[Africaine, L'. Opéra ]</b> SCRIBE Eugène (1791-1861)
L'Africaine : opéra en 5 actes / paroles d'Eugène Scribe; musique de Giacomo Meyerbeer. Paris : Brandus & Dufour : Librairie Moderne, [s.d.]- 1 ex. (72 p.) ; 18 cm.
1ère représentation: Paris, Opéra, 28 avril 1865 ; distrib.-Tampon "Casino de Vichy" ; mauvais état.- Voir partition chant et piano (notice 489).
L 3 <span style="float: right;">3</span>

Ainsi qu'on peut l'observer, ces notices, retranscrivant à leur manière et en partie la spécificité du livret, donnent un certain nombre d'éléments essentiels sans que le catalogage entrepris soit trop dispendieux.

Une solution pour ne pas "encombrer" une notice est de signaler simplement la présence d'informations sans les énumérer.

Le renvoi aux autres livrets et aux partitions existants, pour intéressant qu'il soit, est-il absolument indispensable ? Certes, il évite une recherche supplémentaire.

### 3.5.3 La Bibliothèque royale Albert Ier de Bruxelles

La Bibliothèque royale Albert Ier, Section de la musique, possède un catalogue complet et récent de son fonds de livrets, qui comprend quelque 8 000 unités bibliographiques allant des origines de l'opéra au XXe siècle.

Réalisé à la fin des années 1980, en même temps que l'informatisation de la bibliothèque, ce catalogue existe sur fiches (auteurs, titres etc.), est entièrement intégré dans la base de la bibliothèque en format MARC interne et est également disponible en format d'échange UNIMARC. Le catalogage des 8 000 livrets et leur codage informatique a occupé - à temps partiel - un bibliothécaire pendant 4 ans. Depuis peu, la Bibliothèque royale est reliée à Internet et son catalogue consultable à distance<sup>19</sup>.

Les normes qui ont été suivies sont plus ou moins celles de la Bibliothèque du Congrès. Les auteurs, compositeurs, chorégraphes, scénographes, décorateurs, machinistes, etc. sont mentionnés. En revanche, la bibliothèque a renoncé, pour des raisons de place, à préciser la liste des chanteurs. La notice signale toutefois la page où cette indication peut être trouvée ainsi que le nombre de personnes. Ex. : p. 2 : acteurs [6]. En note, sont indiqués la mention "livret" et le genre.

Les responsables du projet ont choisi de ne pas établir de lien avec les partitions ou les autres éléments du catalogue. Mais, sur la base d'une notice de livret, le lecteur peut facilement accéder - moyennant une petite manipulation - à toutes ces informations.

La solution adoptée par la Bibliothèque royale Albert Ier pour traiter les multiples responsables intellectuels nous semble particulièrement intéressante.

---

<sup>19</sup> L'adresse du site est donnée en annexe VIII.

Exemple de notice (MARC interne) :

000			
100	b. \$3	154385	\$a Beffroy de Reigny      \$b Louis Abel
245	1.	\$* 5	\$a Les ailes de l'amour \$e Comédie en un acte, en vers et en vaudevilles, mêlée d'airs nouveaux : représentée à Paris, pour la première fois le 23 mai 1786... \$f Par le Cousin Jacques = [ Louis Abel Beffroy de Reigny ]
260	0b	\$a Paris	\$c Lesclapart \$d 1786
290	bb	\$a 72, [ 24 ] p. ; 12 !	
570		\$a Libretto	\$b A
570		\$a Comédie	\$b B
570		\$a p. 12 : acteurs [6]	\$b C
570		\$a p. 5-11 : Préface	\$b D
570		\$a Mus. : Queuq' ça veut dire ? ; C' que j' sçavons d' scienc' ben certaine ; C' tila, q'j'aime	
			au fonds de mon âme ; Vous croyés q' par ces bieux mots là ; etc. \$b E

" 12 ! " est le format donné en cm. Curieusement, en format UNIMARC, les notes n'apparaissent plus hormis en 303 : \$a Libretto \$b A. On perd donc les informations relatives au genre, à la distribution, ainsi que le détail des airs et la mention de parodie par exemple. En revanche, la zone "histoire de l'édition" est plus complète.

Conclusion :

Si le catalogue de Sartori, entreprise colossale et qui se poursuit toujours, représente une sorte d'idéal en matière de catalogage des livrets, un travail similaire peut-il être envisagé dans le cadre qui nous préoccupe. C'est pourtant dans cette voie que s'est engagé le US-RISM Libretto Project. Les possessions américaines sont, il est vrai, loin d'égaliser les collections européennes, pour lesquelles en outre les entreprises d'identification et de catalogage n'ont pas toujours été menées à ce jour, faute de temps ou d'argent. Il faudrait donc des moyens formidables pour faire la même chose à l'échelle de la BnF, où les collections de livrets sont particulièrement importantes et concernent tous les pays et toutes les époques.

Toutefois, le titre uniforme avec mention du genre, la liste des rôles et la mention de représentation nous semblent être les éléments nécessaires à la description d'un livret. Pour les autres informations et notamment les mentions de responsabilité, un catalogage détaillé est-il vraiment nécessaire dans l'immédiat ? Certaines données qui paraissent

indispensables au musicologue semblent superflues au bibliothécaire, et il faut définir le niveau d'information qu'une notice est censée atteindre avant de céder la place à la consultation de l'exemplaire même.

La question se pose en termes de rapport temps de catalogage / utilité, mais plus encore en termes de capacité des ordinateurs. Il faudrait donc définir le degré de précision souhaitable pour le catalogage, en tenant compte, d'une part de ce qui est réalisable, et d'autre part, de l'intérêt qu'il y a à rendre accessible rapidement des catalogues informatisés de toutes les collections. Si ce choix d'un catalogage plus réduit peut sembler limitatif, il faut songer aux solutions que l'informatique peut offrir, puisqu'en ayant prévu les étiquettes et les champs nécessaires à un catalogage plus affiné, il sera possible de les remplir ultérieurement.

Enfin, il faudrait arriver à une harmonisation des pratiques au sein de la BnF.

## II / LES LIVRETS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'OPERA

### 1. Présentation de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra

La Bibliothèque-Musée de l'Opéra a été officiellement fondée en 1866 et s'est installée, grâce à Charles Nuitter, son premier bibliothécaire, dans le Pavillon de l'Empereur (façade ouest du Palais Garnier) en 1882. Son existence remonte en fait à la création de l'Académie Royale de Musique en 1669. Elle est rattachée à la Bibliothèque nationale en 1935 et fait partie du département de la Musique depuis 1942. Elle jouit d'une image et d'une situation particulières dues à son intégration dans le bâtiment de l'Opéra de Paris et des liens privilégiés qui en découlent.

Si les fonds conservés, très riches et diversifiés, intéressent l'ensemble des arts du spectacle : art lyrique, ballets et danses, comédies musicales, music-hall, mime, cirque, marionnettes, théâtre d'ombre,... l'accent est bien sûr mis sur l'évolution de l'opéra et du ballet depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Matériellement, le fonds se compose de livres (55 000) partitions (15 000), livrets (30 000), cahiers de mise en scène, notations chorégraphiques, lettres autographes, programmes, maquettes de décors (2 000) et de costumes (20 000), affiches (2 000), dessins (2 000), estampes (25 000) et photographies (80 000), mais également de tableaux, objets d'art, costumes, bijoux... La bibliothèque conserve l'un des fonds les plus riches dans le domaine des ballets russes, ainsi qu'une importante collection de livrets italiens, le Fonds Silvestri. Les collections offrent un tableau très complet des activités de l'Opéra depuis sa création sous le nom d'Académie Royale de Musique. A côté des documents relatifs aux spectacles représentés, on trouve des archives concernant le fonctionnement quotidien de l'institution<sup>20</sup>. Une intéressante collection de périodiques ( 1 500 titres) vient compléter le fonds. L'augmentation des fonds se fait actuellement grâce aux acquisitions, au dépôt légal, aux dépôts du Théâtre de l'Opéra (Garnier et Bastille) et aux dons. Les collections de la BMO, celles de la Musique et celles des Arts du Spectacle forment un ensemble cohérent.

---

<sup>20</sup> Une grande partie des archives de l'Opéra a été confiée aux Archives nationales, où elles sont conservées sous la cote AJ <sup>13</sup> 1 à 1466. Ce fonds, qui a fait l'objet d'un inventaire détaillé par Brigitte Labat-Poussin, comporte un grand nombre de livrets.

Le public qui fréquente la bibliothèque est constitué non seulement d'étudiants, de chercheurs et d'universitaires (musicologie, musique, arts du spectacle), de documentalistes et de journalistes travaillant pour des musées, des maisons d'édition et de presse, mais aussi de professionnels de la musique et du spectacle.

L'équipe de la Bibliothèque de l'Opéra comprend en tout 17 personnes<sup>21</sup>.

La BMO est une annexe de département de la Musique et, à ce titre, placée sous la tutelle de madame Catherine Massip, son directeur.

## **2. Choix d'une méthode de comptage et d'analyse**

La Direction des Collections spécialisées (DCS) étudie actuellement les conditions de faisabilité d'une rétroconversion des fichiers des imprimés et périodiques des collections spécialisées. Les fichiers de la BMO - dont celui des livrets - font partie de ce programme. Avant de rétroconvertir des fichiers manuels, il est nécessaire d'avoir une estimation fiable de l'ampleur des collections, afin de prévoir le temps de traitement et l'investissement financier qui devront être consentis.

Pour évaluer la quantité, on compte le nombre de fiches contenues dans un paquet de 10 cm. Pour évaluer la qualité, la quantité ne doit pas être fautive au delà de 10% et l'idéal est de 5%.

Pour les fichiers de moins de 50 000 notices, ce qui est le cas ici, on peut prendre un échantillon de 100 ou 150 fiches sélectionnées de manière aléatoire qui servent à l'analyse et aux tests de recouvrement. Nous avons donc repris la procédure citée par Catherine Schmitt <sup>22</sup>, dite de l'échantillonnage aléatoire, qui consiste à prélever un certain nombre de fiches, dans notre cas une tous les cinq centimètres. Nous avons ainsi sélectionné 106 fiches dans le fichier Livrets, et nous les avons photocopiées avant de les reclasser. Nous avons utilisé cet échantillon pour les tests de recouvrement entre les collections de la BMO, de la Musique et des Imprimés (CD-ROM). Pour les autres analyses et sondages que nous avons pu réaliser (typologie des notices, présence des notices cotées Liv 18 dans le fichier Répertoire), nous avons prélevé d'autres échantillons plus adaptés.

---

<sup>21</sup> Voir le détail en annexe I.

<sup>22</sup> Catherine Schmitt : La saisie du fichier en quatre-vingt jours, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*. N° 157, 4e trimestre 1992, p. 27.

### 3. Analyse des fichiers de la bibliothèque de l'Opéra

#### 3.1 Etude volumétrique

La BMO possède un fonds généralement estimé à 30 000 livrets environ. La collection va du XVIIe au XXe siècle et comporte principalement des livrets français et des livrets italiens, notamment le fonds Silvestri, acheté à la fin du siècle. Le fichier Livrets n'a pas été officiellement clos, mais le dernier livret entré date, selon le cahier de cotes, du 13 septembre 1994. A partir des années 1980, les livrets viennent essentiellement de la BN (notés Acq ou Don BN). La BMO reçoit néanmoins un certain nombre de choses directement, par dépôt de l'Opéra ou par don. Les programmes de la saison d'opéra contiennent les livrets, mais ils sont catalogués sous la cote Progr. et classés dans le fichier papier dans la série "Programmes". Les livrets sont catalogués directement dans BN-Opale. Sans être officiellement fermé, le fichier Livrets n'est donc plus alimenté.

Cependant, d'après nos calculs, le nombre de livrets devrait être révisé à la baisse. Nous avons utilisé la méthode de comptage indiquée ci-dessus. Pour évaluer la quantité, nous avons donc compté le nombre de fiches contenues dans 10 cm, et nous avons trouvé 370 fiches. Des fiches décrivant des recueils ont été comptabilisées comme 1, mais la plupart des recueils ont été dépouillés et chaque livret est décrit dans une fiche. D'autres fiches encore portent plusieurs cotes : celle d'un livret isolé et du recueil qui en contient un exemplaire. Ces fiches se retrouvent surtout dans le tiroir XVIIe siècle. Leur nombre est donc négligeable

Dans le fichier Livrets, le plus important, nous avons recensé 19 200 livrets environ. Le tiroir LIV FR AUTEURS n'a pas été compté, car il propose un accès par auteur et est donc redondant (666 fiches). Il faut ajouter à ce chiffre, les livrets contenus dans les fonds et ceux du fichier Répertoire (les livrets de ce fichier n'ont pas été dénombrés):

A.I.D. ( Archives Internationales de la Danse ; XVIIIe - XIXe - XXe siècles ; une vingtaine de cartons) ( numéros 2902 - 3330 ) : 25 livrets

Fonds contenant des livrets manuscrits et imprimés :

- Fonds Hervé, non traité, ( 1 - 325 ) : contiendrait des livrets
- Fonds Aumer ( 1 - 32 ) : = 32 livrets, classés alphabétiquement à l'auteur
- Fonds Barbier : environ 168 livrets
- Fonds Favart : la section Charles Simon Favart contient environ 43 livrets
- Fonds Garnier : la section Scénarios livrets contient 15 livrets
- Fonds Hillemacher : 7 livrets imprimés ou manuscrits

- Fonds Nutter : 270 livrets
- Fonds Rouché : 5 livrets
- Fonds Saint-Léon : 7 livrets
- Fonds Saint-Saëns : 8 livrets
- Fonds Teneo : 22 livrets

Le nombre total des livrets contenus dans les fonds s'élève donc à 602 livrets.

Les doubles de livrets sont classés en : LIV 2. XVII - XIX doubles. Nous ne les comptabilisons pas.

Il existe des livrets non cotés en LIV mais portant la cote C ou B, qui sont des cotes de livres (cotes précédentes en usage pour les livrets). La cote C concerne essentiellement les livrets (environ 200) de la seconde moitié du XVIIIe ainsi que les années 1800 à 1820. Il s'agit de recueils factices, c'est-à-dire de livrets reliés arrivés en l'état à la bibliothèque et donc cotés comme livres. La cote B concerne les formats plus grands et comprend de ce fait très peu de livrets ( une trentaine environ ), qui sont en général au format in-8°. Enfin, quelques livrets sont sous les cotes B Pièce et C Pièce qui désignent les opuscules et feuilles volantes ( environ 50 livrets ).

Même si on ajoute les livrets du fichier Répertoire ne figurant pas dans le fichier Livrets, ceux des différents fonds et ceux signalés sous les cotes C, C Pièce et B, B Pièce - dont un certain nombre seulement sont dans le fichier Livrets (surtout dans le tiroir XXe) on arrive difficilement à 30 000 livrets. Nous estimons donc le nombre total de livrets de la BMO à 21 000 livrets au maximum.

### 3.2 Description des fichiers

Le fichier papier est composé de fiches rédigées à différentes époques, dactylographiées, manuscrites et imprimées. Le catalogue se compose de 6 fichiers : le fichier Auteurs-Anonymes, le fichier Matière, le fichier Répertoire réunissant tous les types de documents relatifs à une oeuvre (qu'il serait plus juste de nommer Titres d'oeuvres), enfin le fichier Livrets, qui est donc séparé du catalogue général. Il existe également un fichier Périodiques et un fichier Iconographique concernant tous les types de documents (photos, estampes, dessins etc). Les fichiers décrits ci-dessous sont ceux qui contiennent des livrets.

### **Fichier Auteurs et Anonymes**

Classé alphabétiquement par nom d'auteurs, contient des livrets. Nous n'avons pas d'estimation de leur nombre.

Le fichier Anonymes ne contient pas de livrets.

### **Fichier Livrets**

Pour les livrets français, le classement est établi par siècle (XVIIe ; XVIIIe ; XIXe ; XIX-XXe) et par ordre alphabétique des théâtres, puis alphabétiquement par titre. Les livrets italiens (Fonds Silvestri) sont classés par ordre alphabétique des titres.

1) Livrets français du XVIIe au XIXe siècle : ordre alphabétique des théâtres, puis des titres. Dans les tiroirs, on retrouve en général plutôt des cotes qui se suivent, mais de temps en temps, d'autres cotes sont intercalées.

XVIIe	1 tiroir	321 livrets environ (cotés Liv. 17, Liv. 17 a , Liv 17 [R, liv 18 (!) et Res ; certaines fiches portent plusieurs cotes.) plus 25 fiches décrivant les livrets à frontispice (à ne pas saisir car redondants), soit en tout 346 fiches
XVIIIe	4 tiroirs	3292 livrets environ (cotés Liv. 18 et Liv. 18 [R )
XIXe	7 tiroirs	6437 livrets environ (cotés Liv. 19, Liv. 19a , Liv. 19 O.B, Liv. 19 O.C, Liv. 19 [R )

2) Le fichier XIX-XXe. Le classement des livrets du XXe est fait alphabétiquement au titre. Suit une série de recueils XXe siècle (environ 110 livrets).

XIX-XXe	1 tiroir	518 livrets environ (cotés Liv. , Liv. 20 [R )
---------	----------	--

3) Classement alphabétique de la série LIV FR Auteurs : fichier de renvoi pour les XVIIe et XVIIIe siècles. C'est une compilation, un index.

LIV FR Auteurs	1 tiroir	666 fiches
----------------	----------	------------

4) LIV M : livrets manuscrits : classement alphabétique des titres.

LIV M	1 tiroir	411 livrets environ (cotés Liv M)
-------	----------	-----------------------------------

5) LIV ETR : à l'intérieur, il existe une cote spéciale pour les livrets anglais (liv. AN) ; les autres sont sous Liv. ETR. Classement par nationalité, puis alphabétiquement par titre.

LIV ETR	1 tiroir	370 livrets (cotés Liv. AN et Liv. ETR)
---------	----------	---

6) LIV IT : contient le fonds Silvestri. Classement alphabétique.

LIV IT            10 tiroirs            7807 (livrets cotés Liv. IT)

Trois séries émergent de cette liste en raison du nombre de livrets qu'elles contiennent : les livrets du XVIIIe et du XIXe siècle, et les livrets italiens issus d'un fonds unique, le fonds Silvestri. Ceci aura son importance au moment du choix de la ou des méthodes de la rétroconversion.

### **Fichier Matière**

Classement matière par sujet. Contient les livrets des différents fonds. Classement par fonds, puis éventuellement sous-classement selon le type de documents. Les livrets ne sont pas toujours facilement repérables.

### **Fichier Répertoire**

Classement alphabétique par titre d'oeuvre, tous types de documents confondus. Complète bien le fichier Titres. Mais il existe de nombreuses lacunes.

## 3.3 Analyse du fichier Livrets

### 3.3.1 Les problèmes

#### 3.3.1.1 Choix du fichier

La question qui se pose est la suivante : y a-t-il un fichier exhaustif qui puisse servir à repérer les livrets et à en permettre l'inventaire, puis à servir de fichier de référence pour une conversion rétrospective ? De prime abord, le fichier le plus adéquat semble être le fichier Livrets. L'analyse nous a cependant permis de déceler certains manques. On trouve des notices de livrets (rares) dans le fichier Auteurs ou, plus fréquentes, dans le fichier Répertoire et qui ne figurent pas dans le fichier Livrets. Par exemple, pour *Daria* de Aderer et Ephraïm, nous avons relevé dans les différents fichiers les cotes suivantes :

Fichier Auteurs : 2 notices Liv. 725 et Liv. 867

Fichier Livrets : 1 notice [LIV. 867

Fichier Répertoire : 3 notices LIV. 725 ; LIV. [867 ; Liv 20 [R2 (5)

Fallait-il donc opter pour le fichier Répertoire comme base d'une conversion rétrospective ? L'analyse du fichier Livrets LIV FR 18e - cote Liv. 18 [ 504 à cote Liv. 18 [ 519 et qui comporte d'autres cotes intercalées (Liv. 18 [1805, [ 1638, [847, [ R 15 (10), [ R 19 (2), etc...), soit un total de 23 notices - révèle qu'aucune de ces notices n'a été incorporée dans le fichier Répertoire. Un autre sondage effectué sur les livrets XVIIIe ( tiroir : LIV FR th. divers XVIIIe ) sur 12 notices choisies de manière aléatoire parmi les oeuvres lyriques, montre que 2 notices sur les 12 se retrouvent dans le fichier Répertoire.

Si les notices des oeuvres du XVIIIe ne sont pas totalement absentes du fichier Répertoire, une faible partie seulement d'entre elles y figure. Il ne peut donc être retenu comme base pour une conversion rétrospective. En revanche, malgré son incomplétude, le fichier Livrets est le plus approprié pour cette opération. Mais, si on veut atteindre l'exhaustivité, il faut le compléter par le fichier Répertoire qui contient ce qui a été fait avant le recatalogage<sup>23</sup> et recense les titres lyriques, ce qui permet de trier les pièces de théâtre.

Un certain nombre de livrets échappera donc à l'opération. Il s'agit des livrets qui portent la cote C , C Pièce ou B, B Pièce et dont les fiches n'auraient pas été placées dans le fichier Livrets. Sont également concernés les livrets répertoriés sous la cote A.I.D. , ainsi que ceux des fonds. Toutefois, comme il est prévu, à terme, de convertir l'ensemble des collections de la BMO, ces ouvrages seront finalement accessibles et peut-être d'autant plus facilement que l'on dotera les livrets d'une vedette matière.

### 3.3.1.2 Catalogage des livrets

Le fichier Livrets est relativement complet et homogène - même si le catalogage est lacunaire - grâce au catalogage rétrospectif (qui concerne tous les tiroirs sauf un), mais le tiroir des livrets du XXe siècle relevant du catalogage courant est très hétérogène. Nous y avons relevé environ 17 cotes différentes, dont certaines n'appartiennent pas au fonds de la BMO, mais à celui de la musique ou de la BN : cotes BN : 16° Z , 8° Yf . Cotes du département de la Musique : 8° Vm, Vma, , Cons. [ 8° B. , Mus. [ Th.B. , [ Th. B. La cote Opé. [ B ou Liv. correspond à des livrets catalogués par la Musique pour la BMO. Il existe aussi des cotes jumelées d'un autre département BN et de la BMO.

---

<sup>23</sup> Voir en 3.3.2

### 3.3.1.3 Mélange des genres

Des notices d'oeuvres purement théâtrales - sans musique - sont intégrées dans le fichier Livrets et ne sont pas visibles de prime abord, il faut avoir l'ouvrage en main. Or, selon notre définition, ces ouvrages ne sont pas considérés comme des livrets et devraient être classés ailleurs.

### 3.3.2 Evolution du catalogue à la BMO

Les livrets ont subi deux catalogages rétrospectifs, ce qui a entraîné l'utilisation de différentes cotes pour les livrets. En l'absence de documents écrits relatifs à ces opérations, nous avons sollicité la mémoire des bibliothécaires. Selon l'un des plus anciens collaborateurs de la bibliothèque, un premier catalogage rétrospectif aurait été effectué dans les années 60, et un second dans les années 1978-1980. Ce dernier portait sur des livrets qui n'avaient pas été catalogués et pour lesquels on a créé l'indice spécifique "a", afin de les placer alphabétiquement tout en évitant de reclasser toute la série. Pour les livrets XIXe on trouve par exemple des cotes : Liv 19 [812 et Liv. 19 [812 a. Etaient également concernés par ce catalogage, les livrets cotés OB (Opera buffa, surtout XIXe), et les livrets étrangers, soit de petites séries.

Nicole Wild, ancien conservateur à la BMO, nous assure avec certitude que tous les livrets ont été catalogués lors d'un catalogage rétrospectif effectué dans les années 1975-80 et qui a concerné toutes les notices du fichier Livrets, ce qui fait que ces fiches sont en très bon état. Les notices sont aisément repérables : dactylographiées, elles comportent une vedette titre, en majuscules, en haut, séparée du corps de la notice par un trait rouge. Les fichiers généraux Auteurs et Répertoire contiennent des doubles de ces notices ainsi que d'autres plus anciennes, des fiches jaunes manuscrites (travail de Melle Bochot, partie en 1968), qui datent des années 1950-1960, et également les notices portant les cotes B ou C réalisées dans les années 1940-1950.

Selon Nicole Wild, la cote LIV a été introduite à partir de 1960, puisqu'elle figure déjà sur les notices réalisées par Melle Bochot. Des livrets portent la cote B ou C - cotes de livres - ce qui correspond donc à un catalogage antérieur à 1960.

Le catalogage des livrets du XXe est en général de bonne tenue et conforme à la norme des monographies. Une partie de ces notices a été rédigée par le département de la Musique ou par les catalogueurs de la BN.

### 3.4 Typologie des notices de la bibliothèque de l'Opéra

Le catalogage rétrospectif aurait dû procéder à une uniformisation radicale des notices. Il subsiste malgré tout des différences notoires. L'hétérogénéité du traitement catalographique permet-elle toutefois de distinguer des grands types de notices, des strates différentes ? Ce point est important pour une entreprise de rétroconversion, car la relative cohérence des notices permet de limiter la partie descriptive du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières). Le niveau maximum de catalogage est atteint avec les notices du XXe qui comportent outre le N° ISBN, la mention du compositeur, un rappel des vedettes auteurs en bas de fiche... Les rappels de vedettes sont essentiels pour les accès auteurs.

#### 3.4.1 Les notices issues du catalogage rétrospectif

Plus de 90% des notices ont fait l'objet du catalogage rétrospectif, puisque seul un tiroir, celui du XIX-XXe siècle, n'a pas été concerné par cette opération. Le catalogage ne répond ni à la norme ISBD pour les monographies ( introduite en 1971 et qui avait été très vite adoptée par la BN), ni de manière stricte aux règles régissant le catalogage des livres anciens (avant 1800), lequel concerne une bonne partie du fichier.

La notice suit la page de titre telle qu'elle se présente - ce qui était en l'absence de toute norme la pratique courante en catalogage - en reprenant la ponctuation donnée, et elle est rédigée selon le schéma ci-dessous.

VEDETTE TITRE (créée ou sortie du pavé bibliographique, il s'agit soit du titre propre, soit du titre traduit ou du titre uniforme)	
<hr/>	
—	
Titre (repris ou non)	
Titre parallèle (éventuellement)	
Complément de titre (genre et mention de représentation )	
adresse	
collation	
éventuellement notes	
	cote
éventuellement notes et / ou accès auteurs	

L'absence de la mention de responsabilité est fréquente pour les livrets du XVIIe, car les noms d'auteurs se trouvent assez souvent en dehors de la page de titre. Les notices ne

respectent pas une logique de description. C'est le cas notamment du titre donné en accès principal, en haut de la fiche et qui n'est pas toujours repris systématiquement dans le corps de la notice. Un certain nombre de notices sont manuscrites, mais leur rédaction reprend les mêmes caractéristiques que les fiches dactylographiées et elles datent de la même époque.

Remarques :

- l'article devant le titre est rejeté ou pas, selon les notices
- le titre est souvent ôté du pavé bibliographique et placé en vedette
- le haut de la notice peut inclure un nom d'auteur (accès auteur) ou le nom du théâtre
- la zone des notes est assez vague. On peut y trouver des noms d'auteurs, c'est-à-dire des accès auteur (rares pour les livrets XVIIe), des mentions d'exemplaire, des mentions de frontispice ... Certains éléments sont donc à la fois notes et accès auteur
- une même fiche peut porter plusieurs cotes

### 3.4.2 Les livrets du catalogage courant

Dans le fichier XXe siècle nous avons trouvé des notices d'un bon niveau de catalogage, conformes aux normes de l'ISBD pour les monographies et comportant : barre de responsabilité , ISBN , indication de collection , mention de DL ou de don. Il n'y a pratiquement pas de mention de la représentation ou de lieu.

Ce tiroir comporte un certain nombre de notices cotées B, B Pièce et C, C pièce.

Des notices, classées parmi les notices de livrets, relèvent en fait de l'édition littéraire de textes, car il n'y a pas d'association à une représentation. C'est le cas tout particulièrement des éditions Riverrun press. Mais on sait quelle a été l'évolution de la notion de livret au XXe siècle.

Point délicat : le nom du compositeur peut être placé en complément de titre, avant la barre de mention de responsabilité, ainsi qu'on peut l'observer dans les notices données en exemple ci-après. Cette pratique recèle, à notre avis, une certaine ambiguïté et peut provoquer des difficultés d'identification lors de la saisie.

### 3.4.3 Typologie des notices du fichier Livrets

Quelle que soit la taille d'un fichier, la cohérence est essentielle. Aussi avons-nous évalué celle du fichier Livrets et tenté de dresser une typologie des notices. Le classement est établi à partir du titre propre, c'est-à-dire le titre principal d'une publication, trouvé sur la

page de titre. Dans chaque cas, nous étudions la manière dont il est traité et qui détermine un type de notice.

Nous raisonnons aussi sur le titre uniforme - mais il y a de nombreuses ambiguïtés - choisi pour regrouper toutes les éditions de l'ouvrage (éditions diverses, versions en langues étrangères, versions modifiées).

Nous avons reproduit chaque type, parfois avec plusieurs exemples, en y associant un commentaire. Nous avons commencé par les plus courants, issus de l'opération de catalogage rétrospectif, ce qui représente au moins 90% des notices.

Les modèles donnés respectent la présentation des notices du fichier, mais les caractères typographiques sont différents selon l'origine des notices, catalogage rétrospectif ou courant. Les mots figurant ici en italique sont manuscrits.

**TYPE 1 : Fiches où le titre propre (et aussi titre uniforme ?) est à la fois en vedette (majuscules) et en début de pavé bibliographique, séparé par une ligne**

ACIS ET GALATHEE
Acis et Galathée. _ Pastorale héroïque en musique, représentée pour la première fois dans le Château d'Anet devant Mgr. le Dauphin par l'Académie Royale de Musique . _ Paris : 1687. _ 15 x 9 cm, 59 p.
_ Front. gravé.
Liv. 17 [ 1a

Fiche issue du catalogage rétrospectif. La mention "Pastorale héroïque...Musique . \_" est le complément de titre. La ponctuation n'est pas normalisée.

ACHILLE ET POLIXENE
Achille et Polixene, tragédie en musique représentée par l'Académie Royale de Musique, Paris, Christophe Ballard, 1687 . _ 24 x 18 cm [10] 52 p. , front. gravé par Jean Bérain.
Liv. 17[R 12 (6)
Paroles de Campistron Musique de Collasse

Fiche du catalogage rétrospectif. La mention "Paroles de Campistron. Musique de Collasse" est à la fois une note et un accès auteur.

**TYPE 1 BIS : Même chose sans ligne de démarcation**

Barbieri (il) di Siviglia .  
\_ Il Barbieri di Siviglia : melodramma buffo in 2 atti = Le Barbier de Séville : mélodramme (sic) bouffon en 2 actes : musique de Gioacchino Rossini ... : livret / de Cesare Sterbini d'après la comédie de Beaumarchais ; traduction de Pierre Malbos ... \_ Paris : G. Billaudot, 1981 . \_ 175 p. : ill. au Vo de la couv. ; 17 cm .  
[ Th. B. 4916  
Opé [ Liv. 1143  
Texte italien et trad. française en regard . \_ D.L. 82 - 2169 et Don.

La vedette titre est le titre uniforme (titre original). Le titre original est le titre propre de cette publication, qui a également un titre parallèle en français.

Certaines notices portent des cotes jumelées. Par exemple Cons. [ 8° B. et Opé. [ Liv. ou [ Th. B. et Opé. [ Liv. comme c'est le cas ici. Ces cotes sont intéressantes pour la localisation. Dans les années 1980, il y a beaucoup de cotes Opé. [ Liv., qui proviennent donc d'un catalogage effectué par la Musique pour la BMO.

*Dardanus*  
Dardanus : tragédie lyrique en 1 prologue et 5 actes : musique de Jean-Philippe Rameau, livret de Le Clerc de la Bruère : co-production La Chaise-Dieu, Théâtre des Chiens jaunes [et] Musique-université, Collegium musicum de Clermont . \_ Clermont-Fd : Théâtre universitaire de Clermont, 1983 . \_ [64] p. : ill., couv. ill. ; 21 cm.  
[ 8° Vm. Pièce 1810  
Opé [ Liv. 1172  
Contient le programme des représentations, le livret, et des notices par ... \_ D.L. .  
Rameau (J. Ph.) , Dardanus

La vedette titre est le titre uniforme.

Ces 2 notices appartiennent au même type. Il sera inutile de saisir le rappel de vedette titre répété en bas lors de la rétroconversion, car il sera sorti de la zone du titre. Par contre, le rappel de vedette auteur en bas de la deuxième fiche est très utile. Il est donc

important de procéder à un nettoyage du fichier. Lors de la rédaction du cahier des charges, il faut indiquer les choses à ne pas saisir. Par exemple, que les rappels de vedette titre sont à négliger.

**TYPE 2 : Fiches où le titre, ôté du pavé bibliographique, a été placé en vedette (majuscules) au dessus de la ligne**

ATHYS	de J. B. Lully
<hr/>	
_ Tragédie en musique ornée d'entrées de ballet représentée devant Sa Majesté	
Liv. 17 [ R I (9) [8	

Fiche du catalogage rétrospectif: Dans l'exemple ci-dessus, on a également rajouté la mention de responsabilité.

Ce type de fiche présente une grosse difficulté à cause de l'accès titre.

**TYPE 3 : Fiches avec une vedette titre parallèle (en majuscules au dessus de la ligne) et un accès titre propre**

UNE CHOSE RARE OU LA BEAUTE ET LA SAGESSE
<hr/>
Una cosa rara - ossia Belleza ed onesta, dramma giocoso per musica in due atti. Une chose rare ou la beauté et la sagesse, opéra comique en 2 actes. Représenté sur le Théâtre de la Rue Feydeau, en novembre 1791 .. 19 x 12 cm ; 104 p.
Musique de Vincenzo-Martin
Liv. 18 [ 972

"Una cosa rara" est le titre uniforme et le titre propre (avec son titre alternatif). La notice donne également le titre parallèle en français, mais il manque le signe =entre les deux, ce qui posera des problèmes lors de la saisie.

L'information en bas est à la fois une note et un accès auteur. Le nom du compositeur pose problème : s'agit-il d'un nom composé ou d'un nom suivi d'un prénom ? Plus vraisemblablement d'un nom double, mais l'information demande à être vérifiée.

**NB : les types 1, 2 et 3 (fiches issues du catalogage rétrospectif) constituent plus de 90 % du fichier Livrets.**

**TYPE 4 : Fiches avec une vedette titre uniforme et un accès titre propre (titre traduit)**

Lioubov k trem apel'sinam .

\_ L'Amour des trois oranges : opéra en 4 actes et un prologue / musique et livret de Serguei Prokofiev ... d'après la comédie de Carlo Gozzi ; traduction française de Vera Janacopulos ; [ notice de André Lischké ] . \_ Paris : Billaudot , 1982 . \_ 71 p. : portrait au Vo de la couv. ; 18 cm.

[ Th. B. 4989

Opé. [ Liv. 1148

Texte français seulement . \_ D.L. 82 - 35836 et Don 82 - 609

Le corps de la notice reprend le titre traduit comme titre propre. "Lioubov ..." est le titre uniforme (le titre original). Mais on peut se demander s'il a été conçu comme titre uniforme par le catalogueur.

Variante avec le titre uniforme en caractères latins et le titre uniforme en caractères non latins (chinois, vietnamiens, russes...). Ne concerne que quelques (rares) notices :

[ Dang ui ch'am doin ttal ] .

titre en caractères chinois

\_ Une véritable fille du Parti : opéra révolutionnaire : livret. \_ Pyongyang : Ed. en langues étrangères, 1976 . \_ 52 p. : couv. ill. en coul. ; 21 cm.

Mus. [Th. B.

Opé . [ Liv. 1134

Traduit de : Dang ui ch'am doin ttal . \_ E.I. 4432-79 , don 82-151

**TYPE 5 : Fiches avec une vedette titre traduit et un accès titre propre.**

*CHEVALIER A LA ROSE (Le)*

\_ Der Rosenkavalier : Richard Strauss / [ Derrick Puffett, Michael Kennedy, Peter Branscombe] . \_ London : J. Calder ; New York : Riverrun Press, 1981 . \_ 128 p. : ill., musique, couv. ill.; 22 cm . \_ (English national opera guide ; 8)

Opé. [Liv. 1103 (8)]

Contient le texte du livret par H. von Hofmannsthal. Bibliogr. et discogr. p.125-127 . \_ Acq. 82-593 . \_ ISBN

Strauss (R.) , Der Rosenkavalier

Le "Chevalier à la rose (Le)" est une vedette titre traduit. « Der Rosenkavalier » est le titre original, le titre uniforme (rappel de vedette en bas) et le titre propre. Il y a en outre un rappel de vedette auteur (compositeur).

Le nom d'auteur (Strauss), placé à la suite du titre, séparé de ce dernier par : pose problème, car ici il est présenté comme le complément de titre. Même s'il existe, comme ici, un rappel de vedette auteur, il est utile de faire des spécifications détaillées : faire bien distinguer l'auteur, et le titre propre, du titre uniforme.

Dans le fichier Livrets, il existe 5 notices différentes pour cette oeuvre : 4 sont classées à la lettre C et une à la lettre R. Ce problème de classement des fiches disparaîtra avec l'informatisation du catalogue.

*Chauve - souris (La)*

Fledermaus (die)

\_ Die Fledermaus : Operette in 3 Aufzügen = La Chauve-souris : operette en 3 actes : musique de Johann Strauss [fils] : [livret] / texte de Carl Haffner et Richard Genée, d'après "Le Réveillon" de M. Meilhac et L. Halévy ; traduction française [et notice] de Nicole Casanova (1982) . \_ Paris : G. Billaudot , 1982 . \_ 259 p. : v o de la couv. ill. ; 18 cm .

[Th. B. 4990

Opé [Liv. 1149

Texte all. et trad. fr. en regard . \_ D. L. 82 - 36104 et Don .

En haut, une vedette titre traduit "Chauve-souris (La)" qui est en même temps le titre parallèle. "Fledermaus (die)" est un rappel de vedette titre uniforme et "Die Fledermaus" est le titre propre.

**TYPE 6 : Accès direct au titre propre, avec éventuellement un rappel de vedette auteur et titre en bas.**

**L'Opéra du Gueux = Beggar's opera / John Gay ;** texte présenté, traduit et annoté par Jacques Michon . \_ Paris : Aubier, 1983 (61-Alençon : Impr. Corbière et Jugain) . \_ 300 p. : musique ; 22 cm . \_ (Coll. bilingue, ISSN).

[ C. 12012

Reprod. en fac-similé de l'éd. de Londres, J. Watts, 1729, et traduction en regard . \_ Bibliogr. p. 101-103 . \_ D. L. 84 - 00864 . \_ ISBN 2 - 7007 - 0324 - 3 ( Br. ) : 92 F

F 84 - 9317

« *Beggar's opera* » est le titre parallèle et aussi (il faudrait le vérifier) le titre uniforme.

**Arabella / Richard Strauss** . \_ London : J. Calder ; New York : Riverrun press, 1985. \_ 112 p. : ill. ; 22 cm . \_ (English national opera guide ; 30.)

Cons. [ **80 B. 5595 (30)**

Opé. [ **Liv. 1103 (30)**

Contient le texte du livret avec la trad. anglaise . \_ Bibliogr. et discogr. p.111 - 112 . \_ ISBN

Strauss (R.) , Arabella

**TYPE 7 : Accès au Titre propre, précédé d'une vedette titre uniforme et d'une vedette auteur.**

*Chevalier de neige (Le)*

17578. VIAN (Boris)

\_ **Le Chevalier de neige** . [Caen, 3e festival de Normandie, 1er août 1953 ] / Boris Vian ; précédé de Boris Vian et l'opéra, par Noël Armando \_ Paris : C. Bourgeois, 1974 (27 - Evreux : Impr. ...) . \_ 375 p. : couv. ill. ; 24 cm.

**[8° Yf 3188**

Réunit le texte de la pièce et le livret de l'opéra, Nancy, Grand théâtre, 31 janvier 1957 . \_ D.L. ... \_ Br. 4965 F

**[C 11063**

La mention de représentation en note est très précieuse. Le numéro qui précède la vedette auteur est celui de la Bibliographie de la France. Il n'est pas à saisir. En toute certitude, cette notice est déjà saisie dans le Catalogue des imprimés. Ce type de fiche était imprimé, puis envoyé à tous les départements intéressés. Tous les lettrages et cotes existant aux Imprimés (anciennes cotes BN) indiquent des notices qui sont déjà rétroconverties, soit dans BN Opale, soit dans le CD-ROM de la rétroconversion. Les notices ont une cote BN et une des cotes utilisées à l'Opéra : C ou Opé [ Liv.

*BRAUTWAHL (die)*

*Livret*

BUSONI (Ferruccio) .

\_ **Die Brautwahl** : musikalisch-phantastische Komödie in drei Akten und einem Nachspiel nach E.T.A. Hoffmanns Erzählung. Text und Musik von Ferruccio Busoni. [Libretto] 2., endgültige, mit der Komposition übereinstimmende Fassung, Szenenbilder und Figurinen von Karl Walser . \_ Berlin, B. Cassirer , 1913 . \_ 29 x 37 cm, 55p. , ill., [8] pl. en n. et [8] en coul., couv. ill. en coul. [Acq. Mus. 70-69]

**Opé . [ B. 912**

Normalement les noms d'auteurs d'oeuvres littéraires adaptées en livret sont transcrits dans la mention de responsabilité ( norme Z 44-069 : catalogage de la musique imprimée, § 1.5.2.3.). Il manque également la barre précédant la mention de responsabilité, mais l'auteur est bien repérable grâce à la vedette.

La mention : Acq Mus. 70-69 est intéressante. Elle est à mettre en zone 036 (No d'entrée à la bibliothèque). Il est bon de faire repérer cette information (il existe deux endroits possibles dans la fiche pour remplir cette zone). Mais le millésime est-il 69 ou 70 ?

*Apollon et Daphné, ballet de Lully fils*  
*Livret de Vignon*

9083 . ASSOUCY (Charles Coypeau d') .

\_ Charles d'Assoucy. **Les Amours d'Apollon et de Daphné**, comédie en mus. Texte établi, présenté et annoté par Yves Giraud . \_ Genève, Droz ; Paris , Minard, 1969 . \_ In - 16 (18 cm), 160 p. , ill., couv. ill. D.L. 9275 - 69. [16 Z . 783 (155)

( Textes littéraires français. 155)

Variante rare avec, outre la vedette titre uniforme , une vedette auteur (compositeur et librettiste). Assoucy a remanié un livret ancien. Cette fiche est difficile à lire pour un prestataire. Il faut décrypter : l'entrée est bizarrement à l'auteur, mais on repère néanmoins facilement le titre transcrit en caractères gras ; le millésime 69 suit normalement immédiatement la mention de dépôt légal "DL", mais ce n'est pas normalisé dans ce fichier. Cette fiche n'a pas de cote de la BMO.

## AUTRES CAS

\* Les notices de renvoi :

Dis-le, toi Forêt !

voir

Mil lim a i ya kiha la

Cette fiche de renvoi sera perdue car elle n'existe pas dans la logique d'un format MARC. Il est donc inutile de la saisir, sauf si on rajoute l'autre forme du titre signalée dans une zone de la fiche (rajout à la main sur la fiche carton).

\* Les notices de la BN immatriculées :

Pour les fiches BN informatisées, il est inutile de saisir le numéro. Par ailleurs, ces fiches existent déjà dans la base Opale. Toutefois, les cotes BN sont à conserver, car elles sont précieuses pour la cohérence du catalogue et pour le futur dédoublement.

Enlèvement au Sérail ( L' )

BRETZNER ( Christoph Friedrich ) .

\_ Die Entführung aus dem Serail : Singspiel in 3 Aufzügen : musique de Wolfgang-Amadeus Mozart ( 1756-1791 ) = L'enlèvement au sérail / Text nach Bretzner von Stephanie, ... ; traduction française de Gérard Gubisch ... ; [ publié par le Théâtre national de l'Opéra ] . \_ Paris : Librairie théâtrale : G. Billaudot , 1978 . \_ 141 p. ; 18 cm.

[ LIV. 828

10750 00 319

80 / 01 / 107913784

O m B

\* Les notices Auteurs du fichier Livrets :

Examinons enfin la série intitulée Auteurs FR consacrée aux librettistes, et réalisée en même temps que l'opération de catalogage rétrospectif. Les notices se rapportent aux auteurs du XVIIe, du XVIIIe (pour l'Opéra seulement, et non pour les autres théâtres), et du XIXe, essentiellement pour la série LIV M. Il y a une fiche auteur par titre. Les références pour un même titre sont indiquées dans l'ordre de la date d'édition. La forme des notices est la suivante :

Nom, Prénom [(éventuellement) et parfois dates biographiques]

ligne rouge

voir : [ou accès direct au titre]

Titre de l'oeuvre. Livret.

(musique de ) [le musicien est souvent identifié]

Cotes des livrets correspondants avec l'année d'édition

Exemple de notice :

ARNAULT	
voir :	
Horatius Coclès. Livret. (Musique de Méhul)	
LIV. 18 / 352. / 353 et bis .	1794.
LIV. 18 / 918.	1795

### Conclusion :

Il nous reste à porter un jugement sur la qualité du fichier et à faire le relevé des principales difficultés.

Ainsi que l'analyse le montre, les fiches issues du catalogage rétrospectif présentent une certaine cohérence, alors que le tiroir du XXe siècle est beaucoup plus hétérogène. Cette cohérence ne doit toutefois pas occulter les chausse-trappes qu'elle recèle. Les fiches où le titre a été extrait du corps de la notice et placé en vedette titre présentent, en effet, une grosse difficulté à cause de l'accès titre. Multiplier les exemples et de les traduire en format constituera une aide pour le prestataire. Bien distinguer le pavé bibliographique est une condition essentielle. A cet effet, il serait nécessaire de fournir au prestataire les articles des principales langues et les règles pour les noms d'auteur (règles de l'International Federation of Library Associations and institutions - IFLA), mais les synthèses des manuels de catalogage suffiront.

Nous avons déjà beaucoup insisté sur la nécessité de titres uniformes. "Les vedettes titres uniformes permettent de regrouper et de classer les notices bibliographiques des différents états (éditions, versions, traductions ou autres variantes du titre) d'une même oeuvre et de donner les éléments nécessaires à l'identification de ces oeuvres." <sup>24</sup> Mais il faudrait que le titre uniforme apporte des précisions sur le type de document : "Libretto" à distinguer de "partition" (conducteur, parties séparées, piano-chant) d'une oeuvre.

---

<sup>24</sup> NF Z 44-079 : Forme et structure des vedettes titres musicaux, AFNOR, 1993. § 0.1.1

Un recatalogage s'avère nécessaire, en particulier pour les notices concernant les oeuvres du XVII<sup>e</sup> surtout et du XVIII<sup>e</sup> ; sinon on sera condamné à avoir un lot important d'anonymes. Cette opération obligerait à reprendre 5 tiroirs de fiches (sur 25), soit environ 3700 fiches. Le catalogage rétrospectif, "livre en main" demande beaucoup de temps, surtout pour le livre ancien, même à des bibliothécaires formés. Ne serait-il pas alors plus intéressant de saisir directement ces notices en format informatique ? Une autre solution consisterait à rétroconvertir le petit fichier Auteurs FR, puis à opérer un rapprochement de la notice Auteur avec toutes les notices Titres concernées, ce qu'un programme informatique pourrait effectuer.

Un autre point concerne le rappel de vedette auteur ou titre uniforme. Il s'agit de bien les repérer, par exemple en les faisant souligner (par une personne spécialement affectée à cette tâche, d'où une évaluation des moyens à mettre en oeuvre) et en notant l'élément d'entrée (nom) et l'élément rejeté (prénom). En clair, il faut indiquer de manière très précise et très pédagogique les problèmes et la marche à suivre au prestataire qui effectuera la conversion.

Le millésime - c'est-à-dire la mention de mode d'entrée d'un ouvrage et sa date d'acquisition ou de don - est une donnée importante. Il faut donc faire normaliser ce millésime, qui doit se trouver en début de zone.

Pour régler le problème des caractères non latins (peu de fiches sont concernées dans les fichiers de l'Opéra), on peut utiliser la méthode suivante, mise en pratique pour la conversion rétrospective des imprimés. Pour signaler un titre original non retranscrit en raison des caractères utilisés, on note @ = une séquence de caractères non latins.

Enfin, la normalisation des cotes est nécessaire. Il faut donner des repères au prestataire. Par exemple : "tout ce qui est Liv est à l'Opéra". Il est judicieux d'établir un catalogue détaillé des cotes en notant les mentions de département spécialisé qui y figurent. Il est intéressant de noter les cotes extrêmes : la première et la dernière, ce qui permet d'éviter un certain nombre d'erreurs graves dans la saisie par le prestataire et de déceler les erreurs de frappe. Par exemple, indiquer le nombre de chiffres.

### **III / PRESENTATION DES AUTRES COLLECTIONS DE LIVRETS DE LA BnF**

#### **1. Le département de la Musique**

Créé en 1942, le département de la Musique regroupe, sous une direction unique, le fonds musical du département des Imprimés et les bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire national supérieur de musique, réunies à la BN en 1935.

Les collections, intéressant tout particulièrement les musicologues et les musiciens, rassemblent des partitions gravées, imprimées ou manuscrites, des livres et périodiques spécialisés, des lettres et manuscrits autographes, des archives musicales, des programmes, des catalogues d'éditeurs et de vente, des affiches, des documents iconographiques et des dossiers de presse.

Le département de la Musique doit son exceptionnelle richesse à la réunion des collections musicales de deux bibliothèques majeures. Une partie provient des fonds musicaux de la BN : collection de Sébastien de Brossard, des manuscrits autographes de Marc-Antoine Charpentier, des manuscrits musicaux de Jean-Jacques Rousseau, du fonds du Concert spirituel, de la collection Decroix (manuscrits de Jean-Philippe Rameau). Le Conservatoire national de musique, créé en 1795 et ayant profité des confiscations révolutionnaires ainsi que des collections royales, a apporté d'importants fonds et documents : collection Bottée de Toulmon, manuscrits de Berlioz, de Saint-Saëns, collection d'autographes de Charles Malherbes, fonds Weckerkin...

Le département reçoit le dépôt légal des partitions musicales publiées en France, et, par attribution, les livres et périodiques concernant la musique.

Il joue un rôle actif dans le domaine de la normalisation (norme ISBD sur le catalogage de la musique imprimée), du catalogage informatisé (rédaction de l'INTERMARC Musique), tout en prenant part à des entreprises internationales : Association Internationale des Bibliothèques Musicales (AIBM), travaux du RILM (Répertoire International de Littérature Musicale) et du RISM pour lesquels il sert d'agence bibliographique nationale.

Les livrets du département de la Musique sont rassemblés dans un fichier spécial qui représente 20 tiroirs. On peut estimer leur nombre à environ 18 000 livrets au maximum (notre estimation repose sur le décompte effectué à partir des microfiches), mais comme

à l'Opéra, on trouve un mélange de livrets de théâtre pur et de livrets lyriques et de ballets. Les périodes représentées vont du XVIIe au XXe siècle. La collection rassemble surtout des livrets français, mais aussi italiens, anglais et allemands...

L'ensemble des fichiers du département de la Musique est disponible en version microfiches. Le fichier des livrets a été microfilmé par Chadwyck-Healey France en 1990. La BMO dispose d'un jeu complet de fiches qui nous a servi pour notre étude (l'ensemble du fichier "Livrets" est constitué de 14 fiches). Ce fichier est hétérogène, car il est en grande partie constitué de notices manuscrites rédigées à différentes époques et en dehors de l'existence de toute norme. Les notices présentent donc des niveaux de catalogage variés. En général la notice suit la page de titre. Les auteurs sont souvent identifiés et les notes précises (mention de distribution des chœurs ou du corps de ballet avec précision de la page concernée, particularités d'exemplaire, frontispice, dédicace...). Les fiches ne sont pas dotées d'autres points d'accès. Le classement se fait alphabétiquement au titre de l'oeuvre, sans distinction entre livrets français et étrangers, sans distinction non plus de l'époque ni du théâtre de la représentation. Une notice peut comporter plusieurs fiches, sur lesquelles, comme dans le Catalogue général des Auteurs, on note à la suite les différentes éditions. Il existe en outre des notices de renvoi. On remarque quelques doubles des fiches de la BMO (cotées Opé). Les cotes utilisées sont celles des bibliothèques du département de la Musique et du Conservatoire : Rès. V.S. ; Th ; Th<sup>b</sup> ; D. ; Vmc.

Exemples de notices du département de la Musique. Ces notices suivent le modèle du Catalogue général des Auteurs de la BN, c'est-à-dire notice principale, puis notices secondaires précédées d'un tiret pour les éditions successives. Les quatre fiches sont manuscrites. Le lieu d'impression, le nom de l'imprimeur et les notes sont soulignés.

1/ Les méprises par ressemblance

Les méprises par ressemblance. Comédie en 3 actes, mêlée d'ariettes, [Paroles de J. Patrat. Musique de Grétry.] Représentée devant leurs majestés, à Fontainebleau, le Mardi 7 novembre. \_ (Paris), impr. de P.-R.-Chr. Ballard, M.D.CC.LXXXVI. In-8<sup>o</sup>, 116 p.

[ Th<sup>b</sup> 3762

(Par exprès commandement de sa Majesté.)

2/ Les méprises par ressemblance.

(Le nom du librettiste est imprimé Patras.)

\_\_\_ 1 autre éd. 1786 . \_ Paris, Brunet. In 8<sup>o</sup> , 103 p.

[ Th<sup>b</sup> 3762 A

(...Imitée de l'Espagnol. Représentée devant leurs Majestés, à Fontainebleau par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le Mardi 7 Novembre et à

3 / Les méprises par ressemblance.

Paris le 16 Novembre 1786.)

\_\_\_ 1 autre éd. \_ (s.l. n.d.)In-8<sup>o</sup> , 103 p.

[ Th<sup>b</sup> 3762 B

\_\_\_ 1 autre éd. \_ 1858 . \_ Paris, Librairie théâtrale, In-8<sup>o</sup>, 67 p.

[ Th<sup>b</sup> 3762 C

4 / Les méprises par ressemblance.

(Seule édition conforme à la représentation lors de la reprise sur le Théâtre de l'Opéra-Comique le 29 juillet 1858.)

A partir de notre échantillon de 106 fiches, nous avons testé l'originalité du fonds de la BMO par rapport à celui du département de la Musique. Les résultats de ce test, comme celui réalisé pour les livrets des Imprimés, sont décrits et commentés dans la partie IV Livrets et conversion rétrospective, au point 2.1, évaluation de l'originalité des fonds et taux de couverture.

Depuis les années 1970, le département de la musique possède aussi un fichier provisoire collectif des livrets français avant 1800 (établi par François Lesure). Ce fichier aidait au repérage des livrets dans le Catalogue général de la BN où ils sont classés par auteur et non par titre. Une partie de ce fichier a été confiée à Claudio Sartori pour son catalogue des livrets italiens.

## 2. Le département des Imprimés

Les collections du département des Imprimés sont actuellement consultables dans BN-Opale pour tout ce qui est postérieur à 1970 et dans le CD-ROM de la conversion rétrospective pour tout ce qui est antérieur. Les fonds des Imprimés contiennent de nombreux livrets.

Dans une base qui regroupe plusieurs millions de notices, la question de l'accessibilité des documents spécialisés, en l'occurrence ici les livrets, se pose avec acuité. Comment interroger la base BN-Opale et le CD-ROM, dès lors qu'on envisage la recherche sous un autre angle que la simple association auteur / titre ? Quelle stratégie utiliser ? Nous avons tenté d'établir des modes de recherche appropriés.

### 2.1 Interrogation dans la base BN-Opale

La recherche par auteur collectivité est possible. Par exemple, la question "Collège de Louis le Grand de la Compagnie de Jésus" procure 200 réponses. Le répertoire du théâtre des Jésuites, qui a en effet été catalogué directement dans la base, se trouve rassemblé ici. Ces programmes sont assimilés à des livrets, mais tous n'en sont pas puisqu'on a un mélange de ballets, de tragédies en musique, de théâtre mêlé d'airs avec du théâtre pur .

La recherche par cote. Les cotes utilisées par la BN pour classer, entre autres, les livrets sont Yf et Res. Yf (théâtre français); Yth et Res. Yth (théâtre). Actuellement seules les deux premières donnent un résultat, car BN-Opale ne contient que les imprimés depuis 1970, les ouvrages ayant fait l'objet de l'établissement d'une microforme par le centre de Sablé, et les documents catalogués directement par les Départements. Les autres sont dans le CD-ROM de la conversion rétrospective. Pour la Musique, on peut chercher par les cotes Mus Th ou Thb. Dans tous les cas, on obtient de nombreuses notices qui ne correspondent pas à la recherche, c'est-à-dire des notices de théâtre pur.

La recherche par cote Opé Liv, qui cerne bien le sujet, n'offre que 25 réponses.

Exemple de notice dans BN-Opale (INTERMARC):

100	\$a Hofmannsthal \$m Hugo von >
245	\$a Die Ägyptische Helena \$e Oper in zwei Aufzügen von Hugo von Hofmannsthal \$g Musik von Richard Strauss \$g [ Einführung von Roland Tenschert]
260	\$a Berlin W. \$c A.Fürster \$d 1928
280	[description physique]
300	[note sur l'ajout de l'introduction]
700	\$a Strauss \$m Richard \$406
700	\$a Tenschert \$m Roland \$407

Remarques : la zone des notes peut aussi contenir la mention de première représentation. Dans BN-Opale, la première mention de responsabilité est en général le librettiste (ou le nom de la personnalité la plus célèbre - souvent le compositeur - dans le cas d'une écriture en duo).

Dans la zone Autre(s) Auteur(s), on peut avoir le co-auteur d'un livret, et éventuellement, mais pas toujours, l'auteur de la pièce de théâtre ou de l'ouvrage source du livret.

La recherche par sujet "opéras - - livrets" apporte les 25 réponses déjà citées ; avec "opéras - - librettos" on obtient les ouvrages critiques.

## 2.2 Recherche dans le CD-ROM de la conversion rétrospective

Le CD-ROM du Catalogue général des Imprimés de la BnF, qui vient de paraître et est commercialisé depuis le 15 septembre, donne l'accès informatisé aux 3 365 000 notices (format UNIMARC) des ouvrages et périodiques entrés à la BN des origines à 1970. Il est ensuite relayé par la base BN-Opale. Il offre deux modes de consultation : la recherche par feuilletage de liste ou la recherche par mots-clés. Cette dernière permet d'effectuer des recherches complexes en combinant plusieurs critères ou plusieurs champs à l'aide d'opérateurs booléens ou arithmétiques, et en utilisant la troncature. Le CD-ROM offre les critères de recherche par mots-clefs suivants : mot du titre (MT) ; auteur (MA) ; ancien classement BN (SU) ; éditeur (ME) ; lieu de publication (LI) ; particularités d'exemplaire (EX) ; recherche dans toute la notice (MC) ; année de publication (AN) ; année de fin de publication (AF) ; pays de publication (PA) ; langue (LA) ; et localisation (ML).

En matière de livret, la question qui nous préoccupe est celle de l'accessibilité dans le CD-ROM et d'une stratégie de recherche adaptée. On peut lancer une recherche :

- par cotes spécifiques utilisées pour les livrets. La recherche par mot-clef SU = Th ou Th français donne respectivement 61 021 et 24 358 réponses, ce qui est énorme, car on récupère tout ce qui a trait au théâtre pur. Cela suppose bien entendu de connaître les cotes utilisées pour les livrets. Or, il en existe plusieurs, affiliées à des départements différents.

- par mot-clef : "opéra" dans le titre, mais un problème se pose pour le XVIIe et XVIIIe siècle, car les dénominations employées à cette époque échappent à ce modèle : "drame lyrique, tragédie ou comédie en musique". Et qu'en est-il pour les oeuvres cataloguées sous des genres différents : vaudevilles, comédies-ballets...? Par ailleurs, on obtient évidemment beaucoup de "bruit".

Une recherche plus affinée s'avère donc nécessaire : par exemple en combinant la recherche par cote avec le mot clef "opéra" ou "livret". L'équation de recherche SU = Th français ET (MT = opéra OU MT = musique) renvoie à 2741 réponses. L'examen des notices - d'abord les anonymes puis les auteurs classés alphabétiquement - met en évidence la difficulté de cerner les livrets par ce biais, puisqu'on se retrouve avec des choses assez diverses, assez éloignées de la demande initiale. La démarche la plus efficace consiste à faire plusieurs équations de recherche selon les époques et les pays, voire les langues, en incluant dans la recherche en mot du titre la terminologie utilisée pour les livrets à une époque donnée et dans un pays donné.

Exemples de notices (format UNIMARC) :

```
Guide : 0051nam0 22001091n 450
001 : SU052402410001P
100 : $a19930511d1783 u u0frey0103 ba
101 : | $afre
102 : $aFR
200 : 1 $a[La ]Mélomanie, opéra-comique en un acte et en vers, mêlé d'ariettes. [Livret de Grenier.]
Musique par M. S. Champein...[Versailles, Comédiens italiens ordinaires du roi, 23
janvier1781.]
210 : $aParis, chez les marchands de nouveautés$d1783. - In-8o, 32 p. [Don 220220]
300 : $aLivret seul
700 : $aGrenier
801 : 1$aFR$bBNF$c19960511
990 : $cBN$dMss$aZ. Rothschild-4675
```

```

Guide : 00950nam0 22001691n 450
001 : CG004312150011P
100 : $a19920302f u u0frey0103 ba
101 : |$afre
102 : $aFR
200 : 1 $a[Les ]500 diables, féerie en 3 actes et 30 tableaux, mêlée de couplets de MM. Dumanoir
et Dennery ...- A Clichy, épisode de la vie d'artiste, opéra-comique en un acte , par MM.
Dennery et E. Grangé, musique de M. Adolphe Adam. [Paris, Théâtre lyrique, 24 décembre 1854.]
210 : $aParis$cMichel Lévy frères$d(s.d.)
215 : $aIn-fol., 32-7 p.,fig.
300 : $aThéâtre contemporain illustré. 158e et 159e livraisons
699 : $aThéâtre français
700 : |$aDumanoir$bPhilippe-François Pinel, dit Philippe
701 : |$aDennery$bAdolphe Philippe, dit
801 : 1$aFR$bBNF$c19960510
918 : $aCG
920 : $aGrangé$bEugène-Pierre Basté, dit Eugène$tA Clichy, épisode de la vie d'artiste
990 : $cBN$dImpr.$aYf-15 (8-9)

```

Le champ 699 donne la traduction du lettrage BnF en "mot matière". Yf correspond à Théâtre français.

Le compositeur n'est pas repris dans la zone 700. Pour le département des Imprimés, seuls les auteurs de textes reçoivent une vedette APP. Ces exemples mettent bien en évidence le problème du livret. Il serait peut-être quand même bon que le nom du compositeur figure en accès et ne soit pas simplement signalé.

### 3. La Bibliothèque de l'Arsenal

Le prestigieux bâtiment de la rue de Sully regroupe deux bibliothèques : la bibliothèque de l'Arsenal et le département des Arts du Spectacle. Les fonds de livrets des bibliothèques des Arts du spectacle et de l'Arsenal sont décrits dans des catalogues manuscrits. Pour les Arts du Spectacle, ils sont dispersés dans les différents catalogues du fonds Rondel. Pour l'Arsenal, la question est encore plus complexe. La difficulté majeure étant la localisation de ces livrets dans les fonds, l'évaluation de leur nombre n'a jamais été faite. A l'intérieur des catalogues le repérage n'est pas plus aisé, et il faut

bien souvent avoir recours aux exemplaires pour distinguer ce qui relève véritablement du genre livret.

Nous ne pouvons faire ici qu'une présentation sommaire. Une étude poussée concernant l'état des lieux, les problèmes de repérage des livrets et une estimation de leur nombre serait nécessaire, mais elle dépasse le cadre de ce travail.

### 3.1 Les Arts du spectacle

Le département des Arts du spectacle a été créé en 1976 par un regroupement de collections anciennes, notamment la collection théâtrale Auguste Rondel. L'accroissement se fait par dépôt légal, acquisitions, dons provenant de collectionneurs, d'organismes de production ou de personnalités du spectacle. La collection compte plus de 3 millions de documents : ouvrages ; périodiques ; dossiers documentaires ; une importante collection d'archives et de manuscrits (fonds Rondel : 800 000 volumes ; collections Antoine, Copeau, Jouvet, Pitoëff...) ; un important fonds iconographique constitué d'estampes, de tableaux, de sculptures, de cartes postales, de photographies, d'affiches, de dessins, de maquettes de décors et costumes ; des costumes de scène et des objets ; enfin un fonds audiovisuel réparti entre la bibliothèque de l'Arsenal à Paris et son antenne décentralisée, la Maison Jean Vilar à Avignon.

Les livrets se trouvent dans le fonds Rondel, dont il existe un catalogue manuscrit sous forme de recueils reliés : le Catalogue analytique sommaire de la collection théâtrale Rondel. Comment accéder à ces livrets ? Il existe un Index alphabétique matière du catalogue Rondel. Tous les livrets ne sont cependant pas repérables grâce à ce moyen. Seul ce qui est mentionné comme "livret" dans la table s'y trouve répertorié. De nombreux livrets ont pu échapper au recensement.

Nous reproduisons ci-dessous les pages concernant notre sujet :

<u>Livrets</u>	<b>Cotes</b>
- Pantomimes	
avant 1850	Ro 10122 - 10739
après 1850	Ro 10740 - 11518
* Pour tous les livrets, Voir aux noms d'auteurs dans les sections Re et Rf (y compris le théâtre de province)	
<u>Opéra</u>	Ro 1559 - 2182
- Livrets	Ro 1027 - 1529
<u>Opéra Comique</u>	Ro 1559 - 2182
<u>Livrets</u>	Ro 1725 - 1731
<u>Opérettes</u>	Ro 513 - 514
<u>Opérettes anglo- américaines</u>	Ro 7740 - 7790
<u>Opérettes viennoises</u>	Ro 7470 - 7655
* Pour l'opéra, l'opéra comique et l'opérette, Voir aussi aux noms des compositeurs ( Ro ) et aux noms des librettistes ( Rf et Re )	

Le catalogue manuscrit se répartit en plusieurs sections thématiques. Pour le sujet qui nous intéresse, les recueils concernés sont le Ro musique (fonds Rondel opéra), le Rf (français), le R fêtes de cour (1-4). On pourrait aussi vérifier par une recherche dans le Catalogue des Auteurs, qui reprend le précédent. Le classement du catalogue manuscrit du fonds Rondel est donc thématique, puis à l'intérieur chronologique ou alphabétique, quoique sans être rigoureusement suivi, puisqu'il y a des entorses fréquentes à la règle.

Il est extrêmement malaisé de connaître le nombre des livrets contenus dans ces recueils. Cette recherche demande en effet une bonne connaissance du fonds et surtout du temps. Afin de nous faire une idée, nous avons cependant étudié d'un peu plus près le recueil Ro (musique), inventaire de la musique rédigé à partir de 1942, sous la direction et après classement de madame Horn-Monval, et qui contient plusieurs volumes. Nous en donnons ici un résumé des principales caractéristiques.

Les sections intéressantes pour notre étude sont les suivantes : la section musique française, la section musique française chant-périodiques et musique allemande, la section musique étrangère et enfin la section musique-danse-pantomime.

La section Musique française regroupe les sous-sections suivantes : opéra (873 livrets); opéra comique (673 livrets); compositeurs. Nous estimons le nombre total de livrets à environ 1546. Les répertoires de la partie Opéra Comique - Répertoire du Théâtre italien (recueils), le Répertoire du Théâtre de la Foire (recueils) et Répertoire de l'Opéra Comique (livrets) - sont un mélange de comédies pures, de comédies comportant des airs, des chants ou des danses, d'opéras comiques et de vaudevilles, de parodies d'opéra seria connus. Le problème pour ce répertoire est de distinguer les oeuvres qui relèvent de l'appellation livret, des autres. On peut à cet effet utiliser les notes des notices qui signalent la présence de musique gravée ou imprimée, parfois plus d'une centaine de pages, dans les recueils. Les notes indiquent dans 31 cas cette présence. Mais, il existe des livrets d'opéra sans musique, ce qui fait que le contrôle de la zone des notes n'est pas suffisant pour détecter les livrets. Sauf rares exceptions, les noms d'auteurs (librettistes et compositeurs) sont soulignés. En général, l'identification des auteurs a été faite. Les notes sont riches et précises : particularités d'exemplaire, présence de musique imprimée ou gravée, éventuellement mention de représentation. Certaines notices ont été microfichées ; cette indication est portée au crayon dans la marge.

Pour le catalogage, la notice suit en général le schéma suivant :

Auteur (librettiste) \_ Titre, Genre (le nom du compositeur peut être précisé) , lieu et date de la représentation - Adresse - Collation - Notes

exemple de notice : N° 1880

Joigny \_ Le siège de Lille, ou Cécile et Julien, comédie en trois actes et en prose, mêlée de chants ... Musique du citoyen Trial fils ... [ Th. de l'opéra com. nat. de la rue Favart, ci-devant Italien, 21 novembre 1792 . ] \_ Paris , Duchesne , an II . In-8° , 80 p.

Les recueils sont dépouillés. Exemple de notice (n° 1028):

1028	<p>1) Persée, tragédie représentée par l'Académie royale de musique le dix-septième avril 1682 [ mus. de <u>Lully</u>, par de <u>Quinault</u> ] . _ Paris, C. Ballard, 1682. In 4°. 6 ff. de t. et prol., 62p. , front. gr. , rel 1/2 ch. [porte un ex-libris : C<sup>te</sup> Joseph de Lagonde].</p> <p>2) Autre pièce ...</p>
------	--

La deuxième section est dénommée Musique française - chant - périodiques - Musique allemande ( Ro 4490 - 7669 ). La table Musique allemande : section opérettes viennoises XXe siècle contient 41 livrets en tout. Le catalogage suit le même schéma que précédemment.

La section Musique étrangère de A à Z, classée alphabétiquement par pays, puis par ville ( Ro 7670 - 9674 ), est un mélange, qui contient visiblement des livrets dans chaque rubrique. Nous en estimons le nombre à 703 livrets.

La section Musique-Danse - Pantomime (Ro 9700 - 11654 ) ne contient pas que des livrets. Il y a de nombreux recueils factices d'articles de presse (désignés comme tels) ainsi que des programmes. Etant donné l'examen attentif de chaque document que réclamerait un comptage du nombre réel des livrets, il ne nous a pas été possible d'en estimer le nombre.

On aura eu ici un aperçu des problèmes soulevés par le catalogue Rondel : éparpillement des livrets dans différents volumes et à l'intérieur dans différentes sections ; mélange des genres et même des types de documents, qui empêchent un repérage rapide. Ce catalogue a toutefois certains avantages.

Le catalogage, d'un très bon niveau, a été effectué selon un modèle très précis et les notices retranscrites à la main par quelques personnes mentionnées en début de volume. Il est très complet : Titre ; genre ; mention de responsabilité 1) pour la musique 2) pour le texte ; éventuellement mention de première représentation ; mention d'adresse ; zone de la collation (format, pagination et reliure) ; notes entre ( ) : particularités d'exemplaire, pages manquantes, pagination différente, etc...L'identification des auteurs (librettistes / compositeurs) est faite ; du fait de leur absence de la page de titre, les auteurs sont souvent mentionnés entre [ ]. Les doubles portent un numéro différent et sont mentionnés comme tels dans le catalogue : "un autre ex. db.". La mention de première représentation n'est pas systématique. De nombreuses notes décrivent les particularités d'exemplaire ; elles sont intéressantes par les précisions qu'elles apportent sur la présence de musique gravée ou imprimée (parfois plus de cent pages). En effet, il serait intéressant d'inclure cette musique, souvent inédite et néanmoins importante pour la recherche, dans le Répertoire International des Sources Musicales. De nombreux ouvrages ont été reliés par le collectionneur Rondel et forment des recueils.

L'impression, sans doute justifiée, est que ce catalogue est davantage destiné au bibliothécaire qu'au lecteur.

### 3.2 L'Arsenal

Le fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal provient de la bibliothèque du Marquis de Paulmy, créée en 1756, nationalisée et ouverte au public en 1797. A l'origine bibliothèque encyclopédique, elle s'est recentrée au début du XXe siècle sur la littérature, puis sur les arts du spectacle. Rattachée en 1934 à la BN, elle possède des fonds spéciaux et anciens dans le domaine du théâtre français et italien du XVIIIe siècle, les archives de la Bastille (XVIIIe s.), les fonds Infantin (Saints-Simoniens), Lambert, Gérard d'Houvilh, un fonds ancien de manuscrits depuis le XVIIIe siècle, des manuscrits à peintures et des manuscrits modernes. La bibliothèque de l'Arsenal conserve elle aussi des livrets, mais aucune estimation de leur nombre n'est disponible.

Le repérage des livrets de la Bibliothèque de l'Arsenal se révèle encore plus complexe que pour les Arts du spectacle. Citons néanmoins les outils disponibles pour leur localisation :

- Livres de Musique de la Bibliothèque de l'Arsenal, de L. de la Laurentie et A. Gastoué (1935)
- Bibliothèque de l'Arsenal : Inventaire du fonds de musique - fonds ancien de la musique, "M", de A. Gastoué (1942)

Comme pour les collections des Arts du Spectacle, le problème vient du mélange des livrets avec les autres documents se rapportant à la musique, et de la dispersion des ouvrages. Nous avons donc dû renoncer à notre projet initial qui était de donner une estimation du nombre de ces livrets et de voir les recoupements possibles avec les collections de la BMO, et nous contenter de cette présentation tout à fait sommaire, qui met l'accent sur les difficultés de l'analyse de ces fonds.

Conclusion :

La richesse des départements spécialisés de la BnF et les particularités de leurs fonds de livrets respectifs font apparaître la complémentarité des différentes collections.

## IV / LIVRETS ET CONVERSION RETROSPECTIVE

### 1. Le projet de conversion rétrospective des départements spécialisés de la BnF

Ce projet s'inscrit dans la vaste entreprise de conversion rétrospective des catalogues de livres et de périodiques de la BnF. Il s'agit de transférer les informations des fichiers manuels vers des fichiers informatiques, opération pour laquelle il existe plusieurs procédés. Ce chantier, qui a débuté en 1990, a été divisé en plusieurs phases. Pour la phase 1, qui concernait le Catalogue général auteurs avant 1960, son supplément sur fiches, le catalogue général auteurs, collectivités-auteurs, anonymes des ouvrages entrés entre 1960 et 1969, et le catalogue général des périodiques avant 1960, les résultats viennent de paraître en version CD-ROM. La phase 2, en voie d'achèvement, comprenait 22 fichiers dont les principaux sont : le fichier des anonymes avant 1960, le fichier des publications de collectivités avant 1960, le fichier des thèses de médecine, le catalogue des fichiers de l'Histoire de France, le fichier des actes administratifs et judiciaires.

Une conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques est à présent envisagée pour tous les départements spécialisés : la bibliothèque de l'Arsenal, les départements des Arts du spectacle (et la Maison Jean Vilar), des Cartes et plans, des Estampes et de la photographie, des Manuscrits, des Monnaies, Médailles et Antiques, de la Musique et de son antenne la bibliothèque de l'Opéra. A cela s'ajoute le fonds de la bibliothèque de la Société de géographie en dépôt aux Cartes et plans.

Sont pris en compte dans cette étude les fichiers et les catalogues contenant uniquement des notices de livres imprimés et de périodiques : les fichiers contenant à la fois des livres et des documents spécialisés en sont exclus, soit les fichiers du département des Estampes, et la plus grande partie des fichiers de la Musique et de la BMO. <sup>25</sup>

Le fichier des livrets de la BMO est concerné par cette opération. Le département des Cartes et plans, qui a commencé la conversion rétrospective de ses catalogues il y a deux ans, et la Phonothèque ont déjà passé des marchés avec des prestataires.

Au département des Estampes, une étude préliminaire a été réalisée et un cahier des charges est en cours de rédaction. Si aucune contrainte budgétaire ne vient retarder le projet, celui-ci devrait débuter en 1997 et durer au moins deux ans.

---

<sup>25</sup> BnF. Dossier de consultation pour une étude préalable à la conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques des collections spécialisées. 18 septembre 1996.

Les autres départements, en sont pour le moment au stade de l'étude des fichiers pouvant être rétroconvertis et du dépouillement des propositions des prestataires<sup>26</sup>.

Pour les collections des bibliothèques du département de la Musique et de l'Opéra, le problème tient au mélange de musique et d'imprimés dans les fichiers, ce qui oblige à faire le tri avant toute opération de conversion. En revanche, l'existence d'un fichier Livrets séparé du fichier général dans chaque bibliothèque facilite le travail.

## **2. Méthodologie de la rétroconversion**

Il existe plusieurs techniques de rétroconversion : scanner et OCR, dérivation, saisie... Le choix de la méthode dépend des résultats de l'analyse préalable. C'est dans ce but que sont réalisés un certain nombre de tests au cours de l'étude préliminaire.

### **2.1 Evaluation de l'originalité des fonds et taux de recouvrement**

Nous avons procédé à deux tests simultanément : une comparaison bibliographique et une comparaison intellectuelle. La première était destinée à connaître le taux de recouvrement entre les fonds de l'Opéra avec, d'une part, ceux des Imprimés, et, d'autre part, ceux de la Musique. Le but de la seconde était d'évaluer l'originalité des fonds en fonction des titres. Ces tests, réalisés à partir de notre échantillon de 106 notices du fichier Livrets de la BMO, permettaient de repérer les possibilités de dérivation de notices entre les différents catalogues, une fois le fichier le plus important rétroconverti<sup>27</sup>.

#### **2.1.1 Le CD-ROM de la rétroconversion et les collections de l'Opéra.**

On pouvait s'attendre à ce que de nombreuses notices se recoupent avec celles des Imprimés. On constate que 28 notices sont identiques. Dans 21 autres cas, les exemplaires sont différents pour le même titre (édition différente). Les variations observées sont des changements dans le nombre de pages ou dans l'année d'édition pour

---

<sup>26</sup> Une copie du dossier de consultation est donnée en annexe IV.

<sup>27</sup> On trouvera en annexe II un tableau synoptique montrant les recoupements entre les fichiers de la BMO / le CD-ROM de la rétroconversion / les fichiers du département de la Musique.

un même imprimeur, parfois un imprimeur différent, beaucoup plus rarement une autre ville....59 notices ne sont pas dans le CD-ROM.

Le taux de recouvrement stricto sensu est donc assez faible : moins de 30 %. On arrive à un taux de presque 50 % en comptant les notices ayant quelques différences. Celles-ci peuvent être utilisées de façon partielle.

Dans les deux cas, il faut prévoir l'importation des données locales dans les notices.

### 2.1.2 Les collections du département de la Musique et la BMO

Nous avons ensuite calculé le taux de couverture entre les fonds de la bibliothèque de l'Opéra et du département de la Musique. Sur les 106 fiches de notre échantillon, nous avons retrouvé 17 notices rigoureusement identiques et 24 sont des éditions différentes. Enfin, 65 notices n'ont pas d'équivalent dans le fichier de la Musique. On obtient donc un taux de recouvrement inférieur au précédent : 15 % pour le taux au sens strict et 40 % de titres semblables.

L'analyse dégage nettement - mais cette conclusion n'est guère surprenante - le recoupement des collections de livrets français du XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles dans les trois bibliothèques. En revanche, le fonds Silvestri de la BMO est parfaitement original.

## 2.2 Techniques

Plusieurs méthodes existent qui dépendent du fonds à rétroconvertir.

La saisie peut se faire en interne et en ligne si la bibliothèque dispose d'un personnel suffisant, ou en faisant appel à une société de saisie extérieure.

La procédure envisagée par la DCS pour la conversion rétrospective des départements spécialisés est la saisie par création et la localisation. L'OCR (reconnaissance optique de caractères) est exclue en raison de l'hétérogénéité des fiches. On aurait pu concevoir d'utiliser la technique de la dérivation avec ajout des données locales.

## 2.3 Procédure

La procédure à suivre consiste en une étude préliminaire dont les objectifs sont l'identification et l'analyse quantitative et qualitative des fichiers, la détermination des

travaux préparatoires à effectuer sur ces fichiers et l'évaluation des coûts. Cette analyse est suivie de la rédaction d'un cahier des charges. Un appel d'offre est ensuite lancé et le prestataire choisi. Les fichiers à convertir, divisés en lots de traitement, sont envoyés au prestataire selon un calendrier strict. Les bandes magnétiques reçues en retour par la bibliothèque sont testées sur quelques zones principales qui doivent être exemptes d'erreurs (titre, auteur, cote) et ensuite retournées pour correction ou validées.

### **3. Quelques propositions pour la rétroconversion des livrets**

#### **3.1 CD-ROM rétroconversion suffisant, catalogage nouveau, saisie informatique ou dérivation ?**

Ainsi que nous l'avions observé en conclusion de l'analyse du fichier Livrets, un recatalogage s'avère nécessaire, en particulier pour les notices concernant les oeuvres du XVIIe, sinon condamnées en majorité à être enregistrées en tant qu'anonymes.

On pourrait tout aussi bien envisager de réaliser un catalogage directement en format. Une autre solution serait de rétroconvertir le tiroir "Auteurs français", et d'utiliser ces notices pour remplir les champs auteurs des notices titres concernées <sup>28</sup>.

Pour les autres fiches, le taux de recouvrement n'étant pas très élevé - un minimum de 50 % est requis pour que la dérivation soit vraiment intéressante - on peut toutefois envisager une dérivation "partielle" dans le cas des collections de la BnF. Les notices dérivées sont alors remaniées et complétées avec les données locales. Cette solution est à envisager, car elle permet de préparer des notices, ce qui est très rentable dans certains cas, et se justifie parfaitement pour les livrets - surtout ceux des XVIIe et XVIIIe siècles dont les titres et compléments de titre sont très longs.

Dans le cadre d'une dérivation à partir des catalogues informatisés de la BnF, nous n'avons étudié que le recouvrement avec le CD-ROM de la rétroconversion, mais il faudrait également tester BN-Opale.

Il ne serait peut-être pas non plus inintéressant d'effectuer quelques sondages ciblés dans des réservoirs bibliographiques étrangers : catalogues informatisés de la Bibliothèque du Congrès, de la Bibliothèque royale Albert Ier, banque de données A.CO.M. (Archivo Computerizzato Musicale del Veneto)...

---

<sup>28</sup> cf conclusion de la partie II, p. 50.

### 3.2 Ajouts au format UNIMARC <sup>29</sup>

Le format UNIMARC n'étant pas tout à fait adapté au catalogage des livrets, il serait également nécessaire de déterminer, entre le souhaitable et le réalisable, le niveau de catalogage que l'on désire.

On pourrait envisager :

- un champ contenant le titre uniforme avec la mention de genre (opéra ; opéra comique ; tragédie lyrique ; tragédie-ballet ; comédie-ballet ; comédie mêlée d'ariettes ; intermède ; vaudeville, etc) auquel on adjoindrait le complément "livret" ou "libretto". Ce dernier point permettrait une distinction immédiate d'avec la partition ou l'enregistrement audio, voire audio-visuel, "*détail*" qui a son importance dans un catalogue informatisé rassemblant tous les types de support.

- la mention de la distribution : noms des acteurs, chanteurs, danseurs. Mais désigner nommément chaque artiste devenant très vite lourd à gérer compte-tenu des effectifs, on pourrait donc choisir soit de signaler simplement la présence d'une mention de distribution en donnant le numéro de page, soit d'indiquer entre parenthèses le nombre de chaque catégorie artistique.

- la même chose peut être faite pour la mention de responsabilité intellectuelle relevant de la création de l'oeuvre (instrumentistes). Il nous semble en revanche très utile de nommer chacun des autres participants à l'élaboration de l'oeuvre (décorateur, chorégraphe, créateur des costumes, metteur en scène)

- l'indexation des rôles. Nous avons vu qu'elle était essentielle pour l'identification des oeuvres. De plus, elle n'est pas trop lourde à gérer. Mais ne faut-il retenir que les noms propres comme le RISM américain ou élargir à certains autres rôles, dont la rareté même fait tout l'intérêt lors d'une recherche (le Soleil, un Lidien) ? Et faut-il prévoir une liste d'autorités de ces rôles ?

Si on ne veut pas transcrire les rôles dans la zone des notes, mais utiliser une zone spécifique pour l'indexation des rôles, il faut la créer. Cette information pourrait se situer dans la zone d'indexation sujet comme dans le format US-MARC (champ 653 MARC).

- l'établissement de liens, notamment avec les partitions ou aux autres livrets portant le même titre (notices associées concernant par exemple des versions modifiées, ou des parodies). Là encore il faudra bien évaluer le problème, car du fait de la fusion des catalogues, on pourra rapidement être débordé par la masse de notices à gérer.

---

<sup>29</sup> Il est ici question de l'UNIMARC, car c'est le format d'échange. Il est utilisé pour les produits de diffusion (le format interne INTERMARC est alors converti en UNIMARC). Si on envisage une dérivation, les données du CD-ROM de la rétroconversion et du CD-ROM de la BNF sont structurées en format UNIMARC. Il en va de même des autres réservoirs bibliographiques.

## 4. Perspective d'intégration dans le Catalogue Général de la BnF

### 4.1 Intérêt

A l'heure où se prépare l'ouverture imminente de la bibliothèque de Tolbiac, la conversion rétrospective des collections spécialisées est une nécessité pour la BnF. Il est en effet absolument indispensable que ces notices viennent alimenter le catalogue informatisé.

L'intégration des fichiers de livrets dans le Catalogue général permettra ensuite de traiter les problèmes liés à la recherche documentaire.

La seule recherche sur les livrets de la BMO oblige actuellement le lecteur à faire des investigations dans les différents fichiers : Auteurs - Livrets - Répertoire. Le fichier Livrets exige une recherche dans plusieurs tiroirs : en fonction de l'époque (classement par siècle), de la nationalité (livrets français, étrangers, anglais ou italiens) et du théâtre (classement alphabétique par nom).

Même si l'existence de ces différents fichiers assure une relative exhaustivité, la conversion rétrospective améliorera considérablement la recherche, la rendant à la fois plus rapide et plus complète.

Il n'est pas rare qu'une recherche nécessite l'exploration des fichiers de différents départements. L'intérêt d'un futur catalogue rassemblant tous ceux dispersés actuellement dans les départements de la BnF en une base unique semble donc évident. En une recherche homogène, on balayera tous les fichiers, au lieu de consulter chacun séparément. Le lecteur aura donc à sa disposition les ressources de plusieurs bibliothèques, qu'il lui sera loisible en outre de consulter à distance.

Autre avantage, l'informatisation d'un catalogue multiplie les accès aux notices. Aux points d'accès traditionnels - vedettes et titre (identification), cote (localisation) - viennent s'ajouter toutes les possibilités offertes par l'informatique (champs indexés, champs interrogeables), et les recherches peuvent être affinées par le croisement des critères.

Enfin, la conversion rétrospective des livrets permettra l'échange de données entre bibliothèques et la constitution d'un catalogue collectif national puis international.

## 4.2 Problèmes et contraintes

La saisie rétrospective de catalogues manuels engendre des doublons. Des programmes de traitement doivent permettre de nettoyer la base, en faisant fusionner les notices. Mais ces programmes informatisés sont difficiles à ajuster et il faut du temps pour éliminer tous les doublons.

Il faut ensuite envisager les pertes à attendre de la rétroconversion. En ce qui concerne la quantité, l'exigence est l'exhaustivité : il ne faut perdre aucune notice. Au point de vue de la qualité, on sait que des fautes seront inévitablement rajoutées.

Le troisième problème est celui de la visibilité des livrets. N'y a-t-il pas à craindre que les collections de livrets ne soient difficilement repérables dans le catalogue général ?

Déjà, dans la base Opale, trouver les livrets n'est pas aisé. La recherche par cote fonctionne en faisant "Opé Liv" (25 livrets), mais pas avec "Liv" seul. Tous les livrets récents (cotés Liv à la BMO et Opé Liv dans BN-Opale) sont donc accessibles. La réponse donne la localisation avec les cotes correspondantes. Pour ce type de recherche, il faut donc absolument connaître les cotes utilisées dans les différents départements.

L'indexation matière systématique peut être une bonne solution pour les livrets, la recherche s'effectuant alors par sujet : opéras - - livrets ou - - librettos et ballets - - scénarios ou - - librettos. Mais il faudrait indexer tous les livrets pour que le critère soit fiable, et donc procéder à un recatalogage.

Durant l'opération de rétroconversion proprement dite, l'enlèvement des fichiers posera bien sûr quelques problèmes au lecteur. Par ailleurs, celui-ci devra, en attendant que tout soit rétroconverti, s'astreindre à une double recherche, à la fois dans le fichier papier et le fichier informatisé. Ces inconvénients ne seront que temporaires, et largement compensés par la perspective d'obtenir par la suite un outil de recherche performant.

## V / VERS UNE COOPERATION INTERNATIONALE

L'une des missions principales d'une bibliothèque est de diffuser l'information qu'elle crée. Si la conversion des données s'inscrit dans la logique interne de l'informatisation des catalogues de la BnF, elle s'insère également dans un contexte international plus large.

Le Répertoire International des Sources Musicales (RISM), l'organisme international de référence pour le domaine musical, dispose de groupes de travail dans de nombreux pays européens et aux Etats-Unis. Etroitement associé à la réflexion et aux activités du RISM<sup>30</sup> dès la création de celui-ci, le département de la Musique constitue l'un des maillons forts de ce réseau.

L'objectif à long terme de constitution d'un catalogue collectif international des livrets passe nécessairement par une conversion des données bibliographiques en données informatiques structurées dans un format MARC permettant l'échange.

### 1. Le RISM

#### 1.1 Présentation et objectifs

Le RISM est né après la seconde guerre mondiale de la nécessité de donner une nouvelle base à la recherche en tenant compte des changements, pertes et évolution des bibliothèques, et de réaliser cette entreprise dans le cadre d'une coopération internationale. La centrale a été fondée et installée à la BN à Paris en 1953.<sup>31</sup>

Le RISM est une entreprise internationale non lucrative qui a pour but d'identifier et de rassembler les sources musicales du monde entier. Ce travail de repérage et de recensement s'accompagne, bien évidemment, d'un travail de recherche musicologique.

Il existe plusieurs programmes du RISM. Pour les manuscrits, des groupes de travail nationaux de nombreux pays cataloguent les sources musicales et plus particulièrement celles après 1600. Les résultats sont centralisés à la rédaction centrale du RISM de

---

<sup>30</sup> Catherine Massip, directeur du département de la Musique, est actuellement responsable du groupe RISM français et vice-présidente de la commission mixte du RISM.

Le fichier de François Lesure témoigne de l'intérêt porté au livret par le département de la Musique.

<sup>31</sup>Pour plus de précisions sur la fondation du RISM et l'évolution de ses travaux, nous renvoyons à l'article très complet de Harald Heckmann, *Das Répertoire International des Sources Musicales (RISM) in Geschichte und Gegenwart. Fontes Artis Musicae*, 42 /2 Apr-Jun. 95, p. 135-143.

Frankfurt am Main, où une banque de données informatisée a été développée. Le catalogue complet des manuscrits musicaux est enregistré grâce à un traitement informatique et est régulièrement publié sous la forme d'un CD-ROM cumulatif<sup>32</sup>.

En ce qui concerne les imprimés, les catalogues des imprimés musicaux d'avant 1800 et des traités sur la musique ont déjà fait l'objet d'une publication ample et complète. Les livrets enregistrés par le RISM sont publiés dans des catalogues particuliers.

Le RISM est présent sur Internet grâce à la collaboration entre le RISM Zentralredaktion de Frankfurt (Allemagne) et le US RISM at Harvard University Cambridge du Massachusetts (USA)<sup>33</sup>.

Le site propose, entre autres, la consultation de catalogues : U.S.RISM Music Manuscripts Database : catalogue des manuscrits musicaux américains (via www ou telnet), U.S. RISM Libretto Project : livrets du catalogue de l'université de Virginie (via telnet), RISM Names Authority File : liste des autorités du RISM (via www) et liste des autorités de la Bibliothèque du Congrès<sup>34</sup>.

## 1.2 Publications

Un certain nombre de publications ont été éditées grâce aux travaux des différents groupes affiliés au RISM :

### **Serie A / I**

Einzeldrucke vor 1800 (9 volumes et 2 volumes de supplément)

### **Série A / II**

Musikhandschriften nach 1600 (CD-ROM)

### **Série B : Bibliographies organisées thématiquement**<sup>35</sup>

### **Série C**

Directory of Music Research Libraries (5 volumes)

---

<sup>32</sup> Il s'agit de la série A / II : Musikhandschriften nach 1600.

<sup>33</sup> Voir adresses en annexe VIII.

<sup>34</sup> Voir le détail de cette page web en annexe VI.

<sup>35</sup> Voir le détail en annexe VII.

### 1.3 Réalisations spécifiques aux livrets

Dans son programme, le RISM envisage de publier les "libretti" sous forme de catalogues séparés et quelques uns ont déjà été publiés par ses soins. Son activité ne s'arrête toutefois pas à ces publications. Nous développons ici deux de ces projets.

#### 1.3.1 Libretti in deutschen Bibliotheken

Le catalogue sur microfiches *Libretti in deutschen Bibliotheken* a été publié en 1992 dans le cadre du programme de catalogage du RISM. Il recense les textes imprimés d'environ 30 000 opéras, oratorios, cantates, drames, ballets et compositions de circonstance du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, conservés dans plus de 150 bibliothèques allemandes. Le titre choisi est loin d'être anodin, puisque la musicologie allemande distingue le "Texbuch" du "Libretto", associé à la représentation. Ce catalogue représente actuellement la meilleure source pour connaître les livrets en Allemagne.

Il contient principalement des livrets d'opéra, la plupart en allemand, italien et français. Le fonds est classé alphabétiquement par titres, mais des classements secondaires le rendent également consultable au moyen des index des noms des compositeurs et de librettistes, des lieux et dates de représentation, et de l'incipit littéraire pour les cantates et les oeuvres de circonstance.

Les 107 microfiches reproduisent les fiches établies depuis les années 70 par les deux centres allemands du RISM - à Dresde et à Munich - dédoublement dû à la situation politique antérieure de l'Allemagne. Profitant de la réunification, les deux équipes maintenant réunies ont saisi l'occasion de présenter une réalisation commune en fusionnant leurs catalogues. Cette publication offre donc un panorama global des documents disponibles, souvent dispersés dans diverses collections et bibliothèques ou centres d'archives. L'accès en est facilité par la localisation des fonds et par l'indication des cotes des bibliothèques. Une conversion informatique n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

#### 1.3.2 Le U.S. RISM Libretto Project

Ce projet installé en 1982 aux USA, à l'université de Virginie, Charlottesville, a pour objectif d'élaborer des *standards* pour le traitement des livrets. En raison d'un manque de subventions, il a dû être interrompu voilà deux ans.

Le U.S. RISM Libretto Project, dont nous avons déjà traité, a élaboré des règles de catalogage des livrets<sup>36</sup>. Après avoir donné une définition du livret, les auteurs abordent le problème du contrôle des autorités. Le compositeur, le titre uniforme, le librettiste, et la dédicace doivent être établies en utilisant la liste d'autorités de la Bibliothèque du Congrès (L C Name Authority file : 30 000 noms recensés) ou les ouvrages de référence. Suit la manière de traiter les livrets publiés en recueil ou les recueils factices. Enfin, le format MARC destiné au traitement des livrets et de nombreuses explications sont fournis.

La plus grande collection américaine de livrets, la Collection Albert Schatz de la Bibliothèque du Congrès (12 000 livrets, en majorité italiens), a été cataloguée informatiquement<sup>37</sup>.

## **2. Les projets d'échange de données et la réalisation d'un catalogue collectif informatisé des livrets**

Différents pays ont entrepris un catalogage des livrets de leurs bibliothèques. Nous avons déjà évoqué plus ou moins longuement certains projets ; nous les citons rapidement ici.

- En Italie, le catalogue de Sartori (25 000 livrets italiens recensés et l'entreprise se poursuit) et la banque de données vénitienne A.CO.M. (Archivo Computerizzato Musicale del Veneto) qui contient 50 000 notices pour la plupart du fonds Rolandi, propriété de la Fondation Giorgio Cini de Venise.
- Aux USA, à l'université de Virginie, Charlottesville, les 12 000 livrets de la Collection Albert Schatz de la Bibliothèque du Congrès ont été catalogués par le US-Libretto Project et sont disponibles sur CD-ROM et Internet.
- En Allemagne, le catalogue *Libretti in deutschen Bibliotheken* recense 30 000 livrets présents dans les bibliothèques allemandes.
- La Bibliothèque Royale Albert Ier de Bruxelles a catalogué et traité informatiquement ses 8000 livrets.
- Enfin, d'autres réalisations ont vu le jour tant en France à Vichy, avec le *Catalogue des oeuvres lyriques et des ballets de l'Opéra de Vichy*, ou à Avignon, qu'à Dubrovnik en Croatie et à Prague en Tchéquie.

Afin de coordonner les différents projets, une sous-commission a été formée, dont les membres sont encore actuellement Kurt Dorfmueller, Grünwald, Allemagne (président),

---

<sup>36</sup> Voir en I, 3.4 et la note 16 page 21 pour les références bibliographiques.

<sup>37</sup> The Music Catalog on CD-Rom, édité par la Bibliothèque du Congrès, est également consultable en ligne sur Internet (voir adresse en annexe VIII).

Diana Parr Walker, Charlottesville (USA) et Klaus Keil, RISM-Zentralredaktion, Frankfurt am Main (Allemagne).

La rédaction centrale du RISM continue de développer un programme informatisé nommé PIKaDo (Pflege und Informationsverarbeitung Kategorisierter Dokumente) <sup>38</sup>, afin que les livrets puissent être enregistrés séparément. Ce logiciel, conçu au départ pour le catalogage des manuscrits musicaux antérieurs à 1600 et élargi plus tard à d'autres types de documents (dont les livrets), est utilisé en Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Pologne, Slovénie. Les autres pays se servent de leurs propres systèmes, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour recueillir ces données aux formats hétérogènes.

Le RISM désire rassembler ces divers projets dans un fonds commun international des données. Si la création d'une centrale de rédaction pour les livrets apparaît souhaitable, à l'instar de celle existant pour les manuscrits (série A/ II), un tel projet n'est pas concrètement réalisable en l'état actuel des choses (personnels et financements). Dès lors, la seule solution envisageable est d'organiser une banque de données internationale des livrets, en particulier par le biais des échanges de données. En mettant en avant les progrès réalisés dans le maniement des ordinateurs, l'auteur de l'article précise que "le plus important est une bonne coordination, car nous n'avons pas de personnel pour unifier les données par la suite."<sup>39</sup>

Actuellement, le RISM travaille à l'élaboration de règles de catalogage appropriées et on cherche un format susceptible d'être largement utilisé et de représenter un standard.

Klaus Keil prévoit donc d'organiser un séminaire consacré au catalogage des livrets lors du prochain congrès de l'Association Internationale des Bibliothèques Musicales (AIBM) à Lausanne en 1997, dont le but serait de définir des règles de catalogage. Les bases utilisées sont les règles qui ont été élaborées à Charlottesville.

En résumé, le souhait de publier un catalogue international informatisé des livrets est très vif, mais ce projet dépend en partie du nombre de personnes intéressées. Le problème - nous citons Klaus Keil - est que ce travail est à réaliser parallèlement à celui consacré aux manuscrits, sans moyen financier supplémentaire. Aussi, la seule chance de le mener à bien repose-t-elle sur l'élaboration de règles communes, qui permettront dans la mesure du possible d'éliminer les problèmes lors de l'échange des données.

---

<sup>38</sup> PIKaDo est un programme informatique spécialement conçu par le RISM. Ce programme fonctionne sous forme de fiches descriptives renfermant chacune une quarantaine de rubriques (nom du compositeur, titre de l'oeuvre, instrumentation, date de la copie, nom du copiste, nombre de pages du manuscrit, incipit, etc.) qui doivent être complétées au gré des informations disponibles dans l'exemplaire lui-même et dans la littérature musicologique.

<sup>39</sup> Libretti : Bitte um Information. *Info RISM*, No 5, 1993, p. 31.

## CONCLUSION

Aujourd'hui, une grande bibliothèque n'est pas seulement un site physique, mais se situe au centre d'un réseau d'échanges que les moyens informatiques et techniques renforcent et démultiplient.

Consciente de cet enjeu, la BnF, qui a déjà informatisé les catalogues de la majeure partie de ses fonds d'imprimés et de périodiques, envisage à présent la conversion rétrospective de ses collections spécialisées.

Parmi les catalogues du département de la Musique concernés par cette vaste opération, le fichier des livrets de la BMO représente un ensemble restreint, certes, mais intéressant par les problèmes qu'il soulève et par ses recoupements avec d'autres fonds de livrets.

La question du livret est représentative de la situation de tout document spécialisé : définition, description bibliographique, statut au sein de collections générales, accessibilité.

L'absence de norme de catalogage et d'un traitement spécifique a pénalisé le livret, qui est longtemps resté dans un *no man's land* bibliographique. La normalisation du format selon des standards nationaux ou mieux encore internationaux, en cours d'élaboration sous l'égide du RISM, permettra un catalogage approprié et favorisera un meilleur accès à ces documents.

L'informatisation des bases de données qui décrivent les fonds des collections spécialisées est en train de s'accélérer. Au mois de septembre 1996, la DCS a communiqué le dossier de consultation destiné aux prestataires qui prendront en charge le travail d'analyse indispensable au lancement d'une entreprise de rétroconversion.

La présente étude s'inscrit dans cette phase préalable dont le but est de réunir des informations précises et détaillées sur les fichiers à traiter. Rappelons ici rapidement les conclusions tirées de nos précédentes analyses :

- l'étude volumétrique aboutit à une estimation du nombre de livrets conservés à la BMO de l'ordre de 21 000.

- le choix du fichier de référence s'est porté sur le fichier "Livrets" (titres), lequel est à compléter au moyen du fichier "Auteurs" (librettistes) pour les séries de notices XVIIe et XVIIIe siècles.

- la typologie des notices a permis de dégager 7 grands types. Grâce au catalogage rétrospectif, plus de 90 % du fichier relève de 3 types principaux.
- la technique de rétroconversion retenue par la DCS est la saisie par création et la localisation. Nos analyses des recoupements entre les différentes collections de livrets de la BnF (BMO / Musique / Imprimés) permettent d'envisager d'autres formules. La dérivation de notices à partir du CD-ROM de la rétroconversion pourrait en effet offrir une solution satisfaisante. Des études complémentaires restent à faire sur des réservoirs bibliographiques tels que BN-Opale (BnF) ou dans des bases étrangères ciblées en fonction de leurs collections : Bibliothèque Albert Ier, Bibliothèque du Congrès, base vénitienne A.CO.M, trois exemples de réalisations du RISM, les deux dernières se prêtant particulièrement à la recherche des livrets italiens correspondant au Fonds Silvestri.

De la fusion des catalogues et fichiers de l'ensemble des départements de la BnF naîtra un catalogue informatisé unique, accessible à chacun depuis n'importe quel poste de consultation, tandis que la conversion offrira des possibilités d'échanges de données et de connection entre les catalogues au plan national puis international. Qu'il s'agisse du Catalogue collectif de France ou du Catalogue collectif international des livrets, le mouvement qui se dessine est la création d'un réseau de bibliothèques transcendant les frontières, où les ressources et les innovations seront mises au service d'une idée ambitieuse. Car le réseau se révèle aussi être le vecteur d'un accès démocratisé à la culture et à l'information.

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AACR2	Anglo-American Cataloguing Rules 2nd edition
AFNOR	Association Française de NORmalisation
AIBM	Association Internationale des Bibliothèques Musicales
APP	Autorité Personne Physique
ATU	Autorité Titre Uniforme
BMO	Bibliothèque-musée de l'Opéra
BN	Bibliothèque nationale
BnF	Bibliothèque nationale de France
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CD-ROM	Compact Disc Read Only Memory = disque optique compact
DCS	Direction des Collections spécialisées
DIA	Direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel
CDU	Classification Décimale universelle
E-mail	Electronic mail = courrier électronique
IFLA	International Federation of Library Associations and institutions
ISBD	International Standard Bibliographic Description
INTERMARC	INTERnational MACHine Readable Cataloguing
OCR	Optical character recognition = reconnaissance optique de caractères
PIKaDo	Pflege und Informationsverarbeitung Kategorisierter Dokumente (programme informatique conçu par le RISM) = administration et traitement des données de documents
RILM	Répertoire International de Littérature Musicale
RISM	Répertoire International des Sources Musicales
UNIMARC	UNIversal MACHine Readable Cataloguing
www	World Wide Web

.....

## GLOSSAIRE

**Comédie - ballet** : comédie musicale mêlant des intermèdes dansés à des textes parlés. Le genre est difficile à définir, car la confusion entre comédie-lyrique et comédie-ballet est fréquente.

**Divertissement** : parties de danse ou de musique intercalées dans un ballet ou une représentation scénique. Au XVIIe, les divertissements sont situés entre les actes et à la fin d'une comédie-ballet et forment des épisodes ayant un lien avec l'action principale dans la tragédie-lyrique (voir oeuvres de Molière et Lully). Les compositeurs qui ont suivi ont rendu le divertissement autonome et en ont fait de l'opéra-ballet (Rameau). Ne pas confondre avec le **divertimento**, morceau orchestral.

**Farce** : au XVIIIe siècle, petite oeuvre lyrique de caractère léger ou vulgaire.

**Intermède** : divertissement accessoire - chant (soli et chœur), scène mimée ou chantée, ballet, cérémonie - intercalé dans ou entre les actes d'un spectacle. (Honneger)

Au XVIIe siècle, il prend l'allure d'une scène d'opéra, que l'on jouait entre les actes d'une pièce dramatique. Puis dans les représentations d'opéra seria, les divertissements constituent une seconde action légère et comique (*La serva padrona* de Pergolèse, 1733). Au milieu du XVIIIe siècle, il devient un genre autonome, l'opéra buffa.

Aujourd'hui, le divertissement est surtout utilisé dans les ballets. Dans la musique instrumentale, il désigne au théâtre un morceau d'orchestre. (Fasquelle : Encyclopédie de la Musique).

**Masque** : ou mask (angl.), divertissement scénique anglais mêlant dans des proportions égales action, poésie, chant, danse et spectacle scénique recherché : c'est le correspondant du ballet de cour français ou de la "mascherata" italienne.

**Mélodrame** : combinaison de texte parlé et de musique. Le texte et l'action sont accompagnés de musique, ou plus exactement la musique dépeint et explique l'action. Début du mélodrame : *Pygmalion* de Rousseau en 1770. Déclin de cette mode vers

1780, mais il existe encore quelques mélodrames remarquables au XIXe siècle. Reprise au XXe siècle avec Roussel en France, Strawinsky, Henze en Allemagne par exemple.

**Pantomime** : genre existant depuis l'Antiquité. Contenus allégoriques accompagnés de musique à l'époque de la Renaissance, les pantomimes sont les prémices de l'opéra et du ballet. Au XVIIIe siècle, la pantomime se développe en direction du ballet (Noverre) ou du mystère moyenâgeux plus populaire. La forte critique sociale qu'il contient amène une interdiction de parole et la forme de la pantomime - muette - telle que nous la connaissons.

D'après la définition de Marc Honegger ( Dictionnaire de la Science de la Musique : formes, technique, instruments), la pantomime est une scène muette accompagnée ou non de musique, proche du ballet, ou des danses comportant des jeux de scène. Au XVIIIe siècle les acteurs jouent les pièces "à la muette", puis "par écriteaux" pour ne pas enfreindre les règlements officiels. De nombreux musiciens européens en font une action qui continuait le drame ( Rameau, Gluck, Berlioz, Wagner ).

Les écriteaux mentionnés sont des cartouches de toile sur lesquels était écrit en gros caractère le couplet avec le nom du personnage qui aurait dû le chanter. L'écriteau était déroulé, l'orchestre jouait l'air du couplet et donnait le ton aux spectateurs qui chantaient eux-mêmes ce qu'ils voyaient écrit tandis que les acteurs y accommodaient leurs gestes.

**Sérénade** : genre de composition avec chant, proche de la cantate et de l'opéra. Ne pas confondre avec *serenata*, élégies avec chant et accompagnement instrumental ou orchestral des XVIIe - XVIIIe siècles, liées à une représentation scénique. A l'origine, pas de distinction entre les deux termes, d'où une fréquente adjonction des mots "teatrale", "drammatica".

**Parodie** : parodie d'opéra seria en général. Exemple : *Amadis gaulé* pour *Amadis de Gaule*.

**Vaudeville** : chanson légère où tous les couplets sont chantés sur la même mélodie. Utilisé dans les "pièces à la muette" et "par écriteaux", le vaudeville contribua à l'essor de l'opéra comique. Il y a des pièces composées purement de vaudevilles.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Andrus, John and Parr, Diane.** Searching for US-RISM Libretto Project records in RLIN : a guide. *Notes*, october 1990, p. 1-5.

**Beaudiquez, Marcelle.** Le chantier conversion rétrospective de la Bibliothèque nationale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 38, n<sup>o</sup> 3, 1993, p. 8-19.

**Bongiovanni, Carmela.** Librettos : Italian projects and catalogues : 1985-1995. *Fontes artis musicae* 43 / 1.

**Constant, Françoise.** *Vichy. Catalogue des livrets des oeuvres lyriques et des ballets. Catalogue des partitions chant et piano, Patrimoine Musical Régional.* Aix-en-Provence: Arepama / Edisud, 1994.

**Deutschland. RISM-Zentralredaktion.** *INFO RISM* : Frankfurt am Main.

No 1, août 1989, p. 5

No 2, avril 1990

No 4, juillet 1992

No 5, 1993, p. 5.

No 6/7, 1995/96, p. 29-30, 51-64.

**Donin-Janž, Beatrice.** *Zwischen Tradition und Neuerung : Das italienische Opernlibretto der Nachkriegsjahre (1946-1960).* Frankfurt am Main; Berlin; Bern; (...): Lang, 1994 (Europäische Hochschulschriften : Reihe 9, Italienische Sprache und Literatur ; Bd. 24).

**Duchemin, Pierre-Yves.** *L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996. Collection Bibliothèques.

**France. Ministère de la Culture et de la Francophonie.** *Recommandations pour le catalogage des livres anciens au format Unimarc, édité par la Direction du Livre et de*

*la Lecture et la Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques*, décembre 1993.

**Grasberger, Franz.** *Code international de catalogage de la musique (vol. I)*, traduction de Simone Wallon. Frankfurt; London; New York : C.F. Peters, 1957.

**Heckmann, Harald.** Das Répertoire International des Sources Musicales (RISM) in Geschichte und Gegenwart. *Fontes Artis Musicae*, 42 /2, Apr.-Jun. 95, p. 135-143.

**Honegger, Marc (dir).** *Dictionnaire de la Musique*. Paris : Bordas, 1986.

*Science de la Musique : formes, technique, instruments*. Paris : Bordas, 1976.

**Jeuland-Meynaud, Maryse.** Légitimité de la librettologie. *Revue des études italiennes* 22, 1976.

**Karro, Françoise.** *Répertoire du livret français imprimé avant 1800*. (publication à paraître).

Marques de royauté dans les livrets de l'Académie royale de Musique entre 1672 et 1687. *Revue de la BN*, n° 49. Automne 1993, p. 12-26.

**Labat-Poussin, Brigitte.** *Archives du théâtre national de l'Opéra (AJ<sup>13</sup> 1 à 1466) : inventaire*. Paris : Archives nationales, 1977.

**Libretti in deutschen Bibliotheken.** Herausgeben vom Répertoire International des Sources Musicales (RISM), Arbeitsgruppe Deutschland e.V. 1992. 107 Diazofiches. Lesefaktor 24X. ISBN 3-598-30660-1.

**Lupovici, Catherine.** La conversion rétrospective des catalogues. *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 36 (1), 1991, p. 25-31.

**McClymonds, Marita et Parr Walker, Diane.** U.S. RISM Libretto Project with guidelines for cataloguing in the MARC format. Répertoire International des Sources Musicales (RISM) Libretto Project (USA). *Notes* 43 /1, september 1986, p. 19-35. Rev. 1989.

**The New Grove Dictionary of Music and Musicians.** Edited by Stanley Sadie. London, 1980.

**Pâris, Alain.** *Livrets d'opéra. De Beethoven à Purcell. Edition bilingue.* Paris : Robert Laffont, 1991. (Collection Bouquins).

**Piron, M.P.** *Patrimoine musical régional. Fonds musicaux anciens. Avignon : bibliothèque municipale. Les livrets. Catalogue Provence. Alpes. Côte d'Azur.* ARCAM, 1996.

**Riemann Musiklexikon : Sachteil.** Mainz : B. Schott's Söhne, 1967.

**Sartori, Claudio.** *I Libretti italiani a stampa dalle origini al 1800 : catalogo analitico con 16 indici.* Milano : Bertola & Locatelli Editori, 1990-1994. 7 vol.

**Schlichte, Joachim.** Libretti, Libretti, Libretti. *Info RISM* Nr. 1, August 1989, p. 5

**Schmitt, Catherine.** La saisie du fichier en quatre-vingt jours, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français.* N° 157, 4e trimestre 1992, p. 25-29.

**Simon, Nicole.** *Dossier de consultation pour une étude préalable à la conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques des collections spécialisées.* 18 septembre 1996.

**Sonneck, Oscar Georges Theodore.** Catalogue of opera librettos printed before 1800. Washington 1914 ; rpt. 1970.

**Stieger, Franz.** *Opernlexikon.* Tutzing, 1975-83.

## TABLE DES ANNEXES

Annexe I	Le personnel de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra	I
Annexe II	Tableau : recouvrement BMO / CD-ROM rétroconversion / Musique	II
Annexe III	Illustrations : Page de titre, frontispice de livret, pages liminaires, et pages de textes de livrets	XIV
Annexe IV	Notice en US-Marc	XX
Annexe V	Dossier de la DCS (Nicole Simon)	XXIII
Annexe VI	Overview of the US-RISM Libretto Project	XXVI
Annexe VII	Publications du RISM	XXVII
Annexe VIII	Adresses Internet	XXVIII



## LE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE-MUSEE DE L'OPERA

<b>Pierre Vidal</b>	conservateur en chef, directeur
<b>Romain Feist</b>	conservateur (administration, gestion des magasiniers, conservation, reliure, restauration, matériel, catalogage des partitions)
<b>Marie-Josée Kerhoas</b>	bibliothécaire-adjoint chef-de-section (expositions intérieures, gestion des programmes)
<b>Philippe Cousin</b>	bibliothécaire-adjoint spécialisé (gestion du musée, catalogage des objets, sécurité du bâtiment, restauration des objets du musée)
<b>Bernadette Ménard</b>	bibliothécaire-adjoint spécialisé (catalogage des livres dans BN-Opale)
<b>Patricia Damour</b>	bibliothécaire-adjoint (service de la reprographie)
<b>Jean-Pierre Blanché</b>	magasinier-chef
<b>Jean-François Trémouille</b>	magasinier-spécialisé
<b>Catherine Deverre</b>	magasinier-spécialisé
<b>Annabelle Chabot</b>	magasinier-spécialisé
<b>Michel Trémouille</b>	magasinier-spécialisé
<b>Anne Chaput</b>	magasinier-spécialisé
<b>Patrick Ragot</b>	technicien d'art
<b>Simone Marty, "Valentine"</b>	agent administratif
<b>Christophe Léger</b>	vacataire
<b>Sophie Feldmann</b>	vacataire
<b>Hour Ung-Hak</b>	Contrat Emploi Solidarité (CES)

**TABLEAU DES RECOUPEMENTS ENTRE LES COLLECTIONS DE LA BMO / LE CD-ROM DE LA RETROCONVERSION  
/ LE DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE**

Bibliothèque-Musée de l'Opéra	CD-ROM rétroconversion	Département de la Musique
1) Eglogue ou pastorale... _Paris : Ballard,1697._14 p. Liv. 17 (R7 (4))	Non	Non
2) Achille et Polixène, tragédie en musique... _Paris : Ballard, 1687._(10) 52 p. Liv. 18 (sic) (R12 (6))	1 exemplaire 1712	Oui
3) Les visionnaires, comédie...._(s.l ; s.d )._390-478 p. Liv. 17 (21a)	4 ex pagination différente	Non
4) Zuma, tragédie en 5 actes... _Paris : Duchesne,1777.- 42 p. Liv. 18 (2001)	1 ex Vve Duchesne,1777 88 p.	1 ex Vve Duchesne, 1777 88 p.
5) La négresse ou le pouvoir de reconnaissance, comédie en 1 acte... _Paris : Brunet, 1787.- 31 p. Liv. 18 (2129)	1 ex Brunet, 1787 54 p.	1 ex Brunet, 1787 54 p.
6) La critique, comédie... _Paris: Prault père, 1740.- 63 p. Liv. 18 (1846)	Oui 3 ex.	Non
7) L'orphelin, comédie en 3 actes... _Paris : Barba, an 5._ 67 p. Liv. 18 (1183)	Oui 2 ex.	1 ex an II, 77 p.
8) La danse interrompue, comédie en 1 acte..._Bordeaux, Chapuy, 1798.- 23 p. Liv. 18 (1344)	1 ex. Brunet, an IX. 35 p.	1 ex. Brunet, an III. 35 p.

9) La mélomanie, comédie... _Toulouse : Brouhiet, 1784._ 28 p. Liv. 18 (1824	2 ex. 1783 et 1785	Oui
10) Oscar fils d'Ossian, tragédie en 5 actes... _Paris : Du Pont, an IV._ 87 p. Liv. 18 (1575	Non	Non
11) Cythère assiégée, opéra-comique en 1 acte... _Paris : Duchesne, 1760._ 48 p. Liv. 18 (22315	Oui 2 ex.	Non
12) L'ainé et le cadet, comédie en 2 actes... _Paris : Vve Duchesne, 1792._ 52 p. Liv. 18 (1205	Oui	Oui
13) Tibulle et Délie, ou les Saturnales, acte des fêtes grecques et romaines... _Paris : de Lormel, 1784._ 16 p. Liv. 18 ( 755 (4)	2 ex .différents	1 ex. de Lormel, 1777
14) Isis, tragédie... _Paris : Ballard, 1732._ XVI-50 p. Liv. 18 (773	1 ex. Ballard, 1732._ 59 p.	Autres éditions
15) Cythère assiégée, ballet en 3 actes... _Paris : Delormel, 1775._ 56 p. Liv. 18 (852	Oui	Non
16) L'école des amans, ballet... _Paris : Ballard, 1745._ 22p. Liv. 18 (1688	2 ex.. Ballard, 1744 et 1745._ In 4°- IV-44-12 p.	Non
17) Aucassin et Nicolette ou Les moeurs du bon vieux temps..., comédie..._Paris : Brunet, 1782._ 64 Liv. 18 (90	Oui	1 ex. Ballard, 1780
18) Acis et Galathée, pastorale Héro•que... _Paris : Ribou, 1718._ 40 P. Liv. 18 (838	Non	Oui

19) Le temple de la gloire... _Paris : Ballard, 1745._VII-48 p. Liv. 18 (644	Oui	Oui
20) Il ruggiero o vero l'eroica gratitudine, dramma per musica... _Vienna : Ghelen, 1771._ 69 p. Liv. It. 3778 (1)	Non	Non
21) Ulysse, tragédie... _Paris : Ballard, 1703._XVI-44 p. Liv. 18 (R19 (1)	Oui	Non
22) Le seigneur bienfaisant, opéra... _Paris : de Lormel, 1780._ 42 p. Liv. 18 (604	Oui	Oui
23 ) Les méprises par ressemblance, comédie en 3 actes,mêlée d'ariettes... _Paris : Brunet, 1786._ 103 p. Liv. 18 ( 448	Oui	Oui
24 ) Philomène, tragédie... _Paris : Ballard, 1709._ 56 p. Liv. 18 (R13 (&)	Oui	1 ex. 1723
25) Le maître-chanteur, opéra en 2 actes... _Paris : Jonas; Lévy, Tresse, 1853._ 14 p. Liv. 19 (301	Oui	Oui
26) La somnambule ou l'Arrivée d'un nouveau seigneur, ballet-pantomime... _Paris : Barba, 1827._ 24 p. Liv. 19 (463	1 ex. 1828	1 ex. 1857
27) Les maîtres-chanteurs de Nuremberg... _Paris : Schott, s.d._ 135 p. Liv 19 (R15 (4)	Non	Oui

28) Dom Sébastien, roi de Portugal, opéra en 5 actes... .s.l.n.d.._ 18 p. Liv 19 (150)	Oui	Oui
29) Abel, tragédie lyrique en 3 actes... .Paris : Vente, 1810._ 51 p. Liv 19 (1)	1 ex. 1823, en 2 actes, 32 p.	1 ex. Vente, 1810._ 47 p.
30) A•da, opéra en 4 actes... .Paris : Escudier, (1876).._ 61 p. Liv 19 (?)	Oui	Oui
31) La reine Jeanne, opéra-comique en 3 actes... .Paris : Henriot, 1840._ 21 p. Liv 19 (O.C.556)	Oui	Oui
32) Cendrillon, opéra-féerie en 3 actes... .Paris : Vente, 1810._ 76 p. Liv 19 (O.C.82)	Oui	1 ex.Vente, 1810, 3e édition, 79 p.
33) Les deux nuits, opéra-comique en 3 actes... .S.l.n.d.._ p. 86-184 Liv 19 (O.C.171)	2 ex. 95 p.	1 ex. 95 p.
34) Lully et Quinault ou le Déjeuner impossible, opéra-comique en 1 acte... . Paris : Hardy, 1812._ 40 p. Liv 19 (O.C.369)	Non	Non
35) La pie voleuse = la gazza ladra, mélodramme en 2 actes... .Paris : Roulet, 1821._ 51 p. x 2 Liv 19 (O.B.178)	Non	Oui
36) A-t-il perdu ?, comédie en 1 acte... .Paris : Barba, 1819._ 40 p. Liv 19 (O.C.1)	Non	Non
37) Agamemnon, tragédie en 5 actes... .Paris : Barba, 1804._ 79 p. Liv 19 (3374 a)	1 ex. 1838	1 ex. 1818. 75 p.

38) Louise Duval ou Un préjugé, drame en 4 actes mêlé de chants... _Paris : Nobis, 1837. _ 35 p. Liv 19 (R38 (8))	Oui	Non
39) Les vierges du soleil, pantomime héro•que. _Paris: Th. de la Cité, 1801. _30 p Liv 19 (448 a)	Oui	Non
40) Eloi l'innocent, drame en 2 actes mêlé de chants... _Paris : Au Bureau rue Feydeau, 1843. _ 15 p. Liv 19 (611 a)	Non	Non
41) L'acteur dans son ménage, tableau anecdotique mêlé de vaudevilles... _Paris : Th. du Vaudeville, 1800. _55 p. Liv 19 (2427 a)	Oui	Oui
42) Retournons à Paris, comédie en 1 acte mêlée de vaudevilles... _ Paris : Barba, 1818. _ 28 p. Liv 19 (2601 a)	1 ex. 1817 28 p.	Non
43) A Clichy, épisode de la vie d'artiste, opéra-comique en 1 acte (à la suite de : "Les 500 diables")... _ Paris : Lévy (1854 ?). _ 7 p. Liv 19 (856 a)	Oui	Non
44) La contre-lettre ou Le jésuite, drame en 2 actes mêlé de chants... _ Paris : Constant Letellier, 1830. _60 p. Liv 19 (327 a)	Non	Non
45) Talma en congé, vaudeville en 1 acte... _ Paris : Beck, 1842. _ 14 p. Liv 19 (2808 a)	Oui	Non

46) Le singulier mariage, folie vaudeville anecdotique en 1 acte... . _ Paris : Fages, 1801. _ 43 p. Liv 19 (99 a	Non	Non
47) Mac-Dowel, drame en 3 actes... . _ Paris : Quoy, 1826. _ 80 p. Liv 19 (935 a	Non	Non
48) Le budget d'un jeune ménage, comédie-vaudeville en 1 acte... . _ Paris : Didot, s.d. _ 107-124 p. Liv 19 (2663 a	Non	Non
49) Michel Bremond, drame en 5 actes... . _ Paris : Tresse, 1846. _ 35 p. Liv 19 (2361 a	Oui	Non
50) Vade à la grenouillère, folie poissarde en 1 acte... . _ Paris : Th. des Troubadours, an VIII. _ 55 p. Liv 19 (3333 a	Oui	Oui
51) La poupée de Nuremberg, opéra-comique en 1 acte... . _ Paris : Giraud et Dagneau, s.d. _ 36 p. Liv 19 (3371 a	Oui	Oui
52) Le voyage d'une épingle, scène de la vie de ménage en 1 acte... . _ Paris : Beck, 1853. _ 12 p. Liv 19 (2195 a	Non	Non
53) Evelina, drame en 3 actes... . _ Paris : Barba, 1813. _ 55 p. Liv 19 (1194 a	Oui	Oui

54) Le neveu de Monseigneur, opéra bouffon en 2 actes... _ Paris : Bezou, 1826. _ 47 p. Liv 19 (1356 a	Oui	Non
55) La nuit d'un joueur ou Le petit Beverley, comédie en 1 acte... _ Paris : Duvernois, 1827. _ 16 p. Liv 19 (5147 a	Non	Non
56) L'école du village ou L'enseignement mutuel, comédie en 1 acte mêlée de vaudevilles... _ Paris : Ladvocat, 1818. _ 31 p. Liv 19 (2971 a	Non	Non
57) Cocanius ou La guerromanie, comédie héroïque et burlesque en 4 actes... _ Paris: Rousseau, an XIII. _ 110 p.	Non	Non
58) La planète à Paris, revue de 1846, en 3 actes... _ Paris : Lagny; Giroux et Vialat, s.d. _ 15 p. Liv 19 (1889 a	Non	Non
59) A trente ans ou Une femme raisonnable, comédie en 3 actes mêlée de couplets... _ Paris : Barba ; Delloye; Bezou, 1836. _ 32 p. Liv 19 (1529 a	Non	Non
60) La foire aux idées, journal-vaudeville en plusieurs numéros.... _ Paris : Dupré, s.d. _ 35 p. Liv 19 (1702 a	Oui	Non

61) Le bon roi Dagobert, comédie musicale en 4 actes... _ Paris : Au Ménestrel Heugel, 1927 . _ 130 p. Liv. (852	Oui	Non
62) Les martyrs, opéra en 4 actes... _ Marseille : Senès, s.d. . _ 8 p. Liv 19 (3548 a	1 ex. éd. différente	1 ex. Paris, 1840
63) Zoroastre, tragédie lyrique.... _ Köln : Westdeuscher Rundfunk, 1983. _ 87 p. Opé ( Liv. 1161	Non	Oui
64) Martin Korda, opera in drie bedrijven... _ s.l; s.d . _ 59 p. LIV 746	Non	Non
65) Heinrich der IV Civry, Oper in 2 Aufzügen... _ München, 1920. _ 45 p. Liv.IT. 3767 (9)	Non	Non
66) Rainha das ilhas, baile em un acto... _ Lisboa : Costa Sanches, 1863. _ 4 p. Liv. ETR.	Non	Non
67) Alceste, ballo eroico in 5 parti... _ Milano : Antonio Fontana, 1827. _ 11 p. Liv. IT. 3583 (21)	Non	Non
68) Aasvero, ballo grande in sette quadri... _ Milano : Pirola, s.d. _ 16 p. Liv IT. 3627 (6)	Non	Non
69) L'arbace, dramma per musica... _ Napoli : V. Flauto, 1781. _ 24 p. Liv IT. 805	Non	1 ex. Londres, 1733
70) L'amore artigiano, dramma giocoso per musica. _ Florence: Rifaliti, s.d. _ 68 p. Liv. IT. 1115	1 ex.	1 ex. Milan, 1782

71) Atahualpa, dramma lirico in quattro atti... _ Milano : Gattinoti, 1875. _ 70 p. Liv. IT. 174	Non	Non
72) Belisa ossia La nuova Claudina, ballo in quattro atti... _ S.l.n.d. _ P. 33-39 Liv. IT. 3232 (40)	Non	Non
73) Il corsaro, melodramma romantico in tre parti... _ Milano : Truffi, 1832. _ 39 p. Liv. IT. 3588 (7)	Non	Non
74) Britannico, ballo tragico in 5 atti... _ Milano : Pirola, (1822) . _ p. 55-69 (précédé de: La dama locandiera, 55 p) Liv. IT. 1600	Non	Non
75) La Cenerentola ossia La bonta in trionfo, melodramma giocoso in 2 atti... _ Milano : Dova, (1836) . _ 48 p. Liv. IT. 1455	8 ex. années différentes	5 ex. années différentes
76) La colpa del cuore, dramma lirico in 4 atti... _ Firenze : Fioretti, 1870 . _ 64 p. Liv. IT. 1516	Non	Non
77) La caccia d' Enrico IV, ballo eroico mico pantomimo... _ Milano : Bianchi, 1773. _ 12 p. Liv. IT. 3530	Non	Non
78° Il quattro giugno, cantata patria in 2 parti... _ Milano : Pirola, 1860. _ 14 p. Liv. IT 3668 (30)	Non	Non
79) Dolores, dramma lirico in 4 parti... _ Milano : Lucca, s.d. _ 47 p. Liv. IT. 1655	Non	Non

80) La Dafne... _ S.l.; s.d._ 24 p. Liv. IT. 3775 (10)	1 ex.	1 ex. 24 p. , recueil
81) I due forzati, melodramma in 2 atti... _ Genova : Pagano, s.d._ 45 p. Liv. IT. 937	Non	Non
82) Elisa, dramma per musica...._ Dresda : nella stamp. Elettorale, 1781._ 133 p. Liv. IT. 3752 (1)	Non	Non
83) L'eroe cinese, dramma per musica... _ Milano : Malatesta, 1757. _ 45 p. Liv. IT. 3525 (5)	ex. différents	ex. différents
84) Il falconiere, dramma lirico in 3 atti... _ Milano : Ricordi, s.d._ 26 p. Liv. IT. 370	Non	Non
85) La Frascatana, dramma giocoso per musica... _ Milano: Montani, 1775._ 69 p. Liv. IT. 3531 (22)	ex. différents	3 ex.
86) La fidanzata di Lammermoor, dramma per musica... _ Milano : Dova, s.d._ 32 p. Liv. IT. 3636 (14)	Non	Non
87) Gualtiero di Kent, azione mimica in 4 atti.... ;_ Milano : Pirola, s.d._ 42 p. Liv. IT. 3610 (27)	Non	Non
88) La giovane di spirito, dramma giocoso per musica... _ Brescia : Francesco Ragnoli, 1775._ 50 p. Liv. IT. 3703 (3)	Non	Non

89) Krettel ossia la serva stiriana, ballo in 3 atti ... _ Milano : Carpano, s.d. _ 8 p. Liv. IT. 3639 (3°)	Non	Non
90) Le industrie amorse, dramma giocoso per musica... _ S.l; s.d. _ 54 p. Liv. IT. 2174	Non	Non
91) Medea, melodramma tragico in 3 parti... _ Pavia : Bizzoni, 1845. _ 42 p. Liv. IT. 2415	Non	Non
92) La maestra, commedia per musica... _ (...) : Domenico Lanciano, s.d. _ 69 p. Liv. IT. 2323	Non	1 ex. Dresde
93) Le nozze villereccie, ballo... _ Turin : O. Derossi, 1771. _ p. 61-62 Liv. IT. 1319 (2)	Non	Non
94) Mortedo, dramma lirico in 3 atti... _ Milano : Valentini, s.d. _ 28 p. Liv. IT. 534	Non	Non
95) Piglia il mondo come viene, dramma giocoso per musica in 2 atti... _ Milano : G. Bernardoni, s.d. _ 56 p. Liv. IT. 3654 (11)	Non	Non
96) Otello ossia Il moro di Venezia, dramma per Musica... _ Napoli : dalla tipografia Flautina, 1816. _ 42 p. Liv. IT. 3723 (2)	ex. différents	ex. différents
97) I ripieghi, farsa originale ... _ Venezia : Fenzo, 1801. _ 32 p. Liv. IT. 2790	Non	Non

98) La prova di un'opera seria, melodr. giocoso. _ Milano : Valentini, s.d. _ 32p. Liv. IT. 3590 (12)	Non	ex.
99) La secchia rapita, dramma eroi-comico per musica in 2 atti... _ Milano, per Gaspere Truffi, s.d. _ 34 p. Liv. IT. 2901 (1)	ex.	ex. 1775
100) Rosamonda, azione mimica ... _ (Milano, : A. Fontana, 1828) . _ p. 35-44 Liv. IT. 1224 (2)	Non	Non
101) Taldo, melodramma in 3 atti... _ Padova : Crec., s.d. _ 50 p. Liv. IT. 2998	Non	Non
102) Sono quattro e paion dieci ossia Per amor cifa tutto, opera buffa... _ Lisboa : S.T. Ferreira, 1805. _ 205 p. Liv. IT. 3743 (1)	Non	Non
103) Un geloso e la sua vedova, commedia lirica in 4 atti... _ Milano : Lucca, s.d. _ 60 p. Liv. IT. 3647 (6)	Non	Non
104) Le trame deluse, dramma giocoso per musica... _ Torino : Onorato Derossi, 1787. _ 64 p. Liv. IT. 104	Non	Non
105) La vestale, melodramma ... _ Milano : Pirola, 1863. _ 38 p. Liv. IT. 3167	Non	Non
106) Zulnida, azione mimica ... _ Torino : per i fratelli Favale, s.d. _ 43-48 p. Liv. IT. 2021 (2)	Non	Non

**SANDOMIR,**  
**PRINCE DE DANNEMARCK,**  
**TRAGÉDIE LYRIQUE**  
**EN TROIS ACTES;**  
REPRÉSENTÉE, POUR LA PREMIÈRE FOIS,  
SUR LE THÉÂTRE DES THUILLERIES,  
**PAR L'ACADEMIE-ROYALE**  
**DE MUSIQUE,**

Le 24 Novembre 1767.

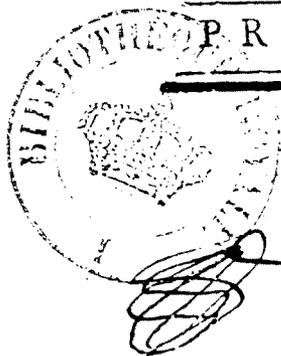
*Et remise au Théâtre le Mardi 24 Janvier 1769.*

**NOUVELLE ÉDITION.**

*Nec Deus interfit.*

*Hor. Art. Poet.*

**PRIX XXX. SOLS.**

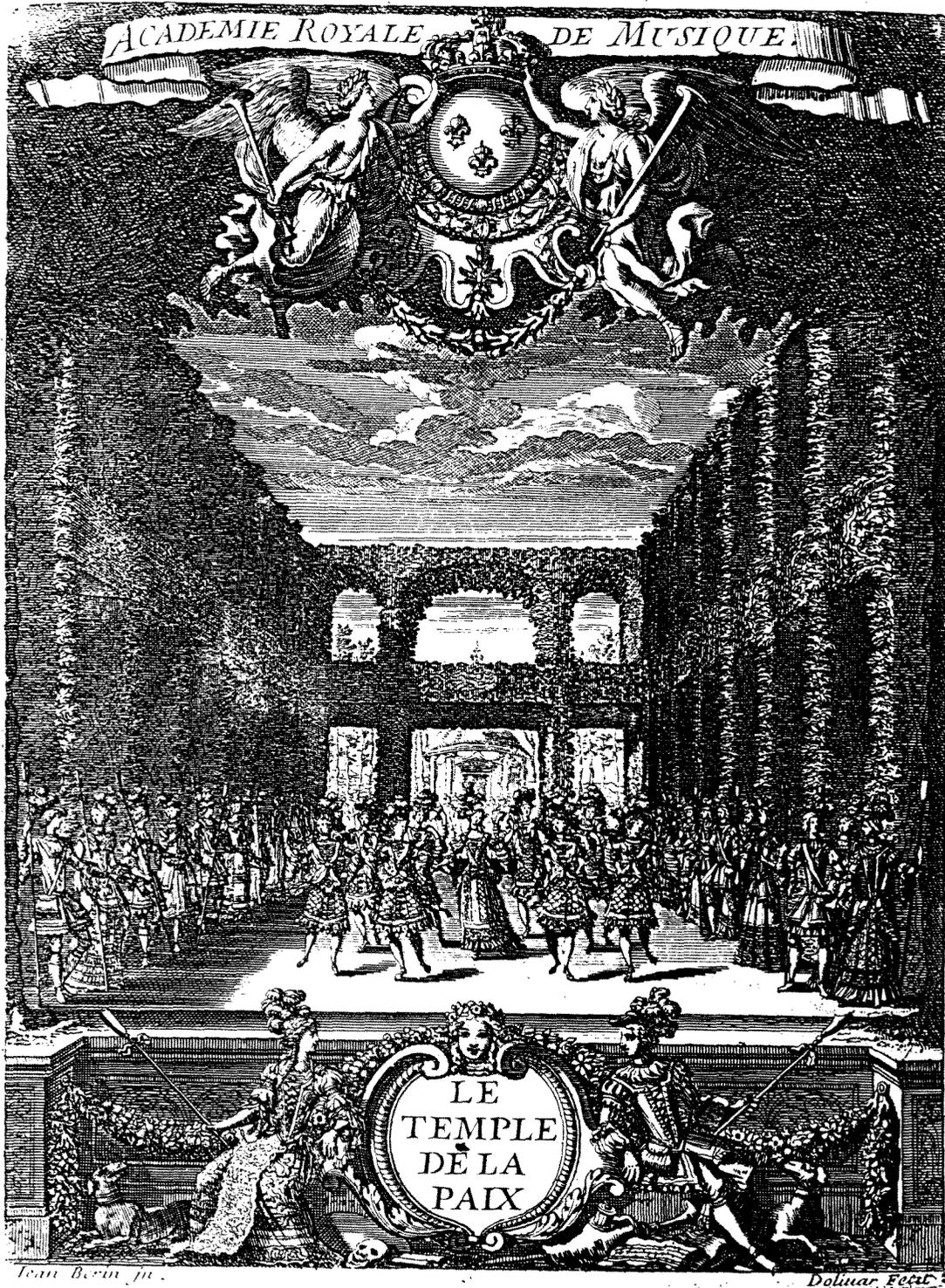


**AUX DÉPENS DE L'ACADÉMIE.**  
A PARIS, Chés DE LORMEL, Imprimeur de ladite Académie, rue  
du Foin, à l'Image Sainte Genevieve.

*On trouvera des Exemplaires du Poeme à la Salle de l'Opera.*

**M. DCC. LXVIII.**

**AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY**



**ACTEURS CHANTANS.**

**L**E GRAND-PRETRE de la Gloire, Le S<sup>r</sup> Le Page.  
**U**NE PRESTRESSE, La D<sup>lle</sup> Metz.  
*Chœur de Prêtres & de Prêtresses de la Gloire.*  
**U**N GUERRIER, *faisant de BACUS*, Le S<sup>r</sup> Benoît.  
**U**NE BACCANTE, La D<sup>lle</sup> Coupée.  
**BACUS**, Le S<sup>r</sup> Poirier.  
**ERIGONE**, La D<sup>lle</sup> Fel.  
**GUERRIERS, EGIPANS, BACCANTES,**  
**ET SATIRES** de la Suite de BACUS.

**ACTEURS DANSANS.**

**PREMIER DIVERTISSEMENT.**  
**PRESTRESSES DE LA GLOIRE.**

La D<sup>lle</sup> Carville ;  
 Les D<sup>ll</sup> Purvigné, Thiery, Lyonnais-C., Grognés.

**HEROS.**

Les S<sup>r</sup> Caillez, Feuillade, Hamoche, Leroir.

**SECOND DIVERTISSEMENT.**

**BACCANTES.**

La D<sup>lle</sup> Camargo ;  
 Les D<sup>ll</sup> Petit, Rabon, Lyonnais-L., Erny, Beaufore,  
 Rosalie, Courcelle, Saint Germain.

**EGIPANS.**

Les S<sup>r</sup> Maignon, Malter-C., Dangerville, F-Dumoulin,  
 Malter-L., Malter-trois.

**SATIRES.**

Les S<sup>r</sup> Monfermin, Gherardy, Dumay, Dupri,  
 Juvilliers-C., De Vice.  
 Le S<sup>r</sup> Larval, fils, La D<sup>lle</sup> Purvigné.

**TROISIEME ACTE.**

*Le Théâtre représente l'avenue & le frontispice du TEMPLE DE LA GLOIRE ; Le Trône que la Gloire a préparé pour celui qu'elle doit nommer le plus grand des hommes, est vu dans l'arrière Théâtre ; Il est supporté par des Vertus, et l'on y monte par plusieurs degrés.*

**LE GRAND PRESTRE DE LA GLOIRE,**  
*couronné de Lauriers, une Palme à la main ; entouré des Prêtres & des Prêtresses de la Gloire.*

**UNE PRESTRESSE.**

**LOIRE** enchantresse,  
 Superbe maîtresse  
 Des Rois, des Vainqueurs,  
 L'ardente jeunesse,  
 La froide vieillesse  
 Briguent ses faveurs.  
**L'ECH@UR.**  
 Gloire enchantresse, &c.

A T Y S,  
TRAGÉDIE-LYRIQUE,  
EN TROIS ACTES,  
REPRÉSENTÉE,  
POUR LA PREMIÈRE FOIS,  
PAR L'ACADEMIE-ROYALE  
DE MUSIQUE,  
Le Mardi 22 Février 1780.

PRIX XXX SOLS.



AUX DEPENS DE L'ACADEMIE.

De l'Imprimerie de P. DE LORMEL, Imprimeur de ladite Académie,  
rue du Foin Saint-Jacques, à l'Image Sainte Genevieve.

On trouvera des Exemplaires du Poëme à la Salle de l'Opéra.

M. DCC. LXXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

\* \* \* \* \*  
Le Poëme est de QUINAULT.  
La Musique est de M. PICCINI.  
\* \* \* \* \*

3  
ACTEURS ET ACTRICES  
CHANTANS DANS LES CHŒURS.

CÔTÉ DE LA REINE.		CÔTÉ DU ROI.	
Mesdemoiselles.	Messieurs.	Mesdemoiselles.	Messieurs.
Duguée.	Candeille.	Dubuiſſon.	Héri.
des Roſières.	Larlat.	d'Hautrive.	Lagier.
Chenais.	Tourcati.	Veron.	Martin.
Thaumat.	Capoi.	Garrus.	Vanheke.
Laurence.	Hilden.	Rouxelin.	Tourillon.
Paris.	Méon.	Sanctus.	Boi.
Gavaudan.c.	Cleret.	Dumontier.	Huet.
Ifidore.	Baillon.	Adelaide.	Jouve.
Eugenie.	Fagnan.	Charmois.	Moulin.
Joséphine.	Tacuffet.	Leclerc.	Bouvert.
Chaumont.	de Lori.	Deflions.	Cavaillher.
	Joinville.		Jalaguier.

4  
ACTEURS.

ATYS, *Ami de CELÆNUS*, M. Le Gros.  
 CYBELE, M<sup>lle</sup>. Duplant.  
 SANGARIDE, *Princesse Phrygienne*, M<sup>lle</sup>. Laguerre.  
 CELÆNUS, *Roi de Phrygie*, M. L'arrivée.  
 IDAS, *Confident d'Atys*, M. Lainé.  
 MELISSE, *Confidente de CYBELE*, M<sup>lle</sup>. Chateauvieux.  
 DORIS, *Confidente de SANGARIDE*, M<sup>lle</sup>. Joinville.  
 MORPHÉE, M. Durand.  
 SUITE DE MORPHÉE, } M<sup>rs</sup>. Lays, Royer, Rouffeu, Méon, Chéron, Tacuffet.  
 SONGES AGRÉABLES, } M<sup>lles</sup>. Gavaudan, Dubuiſſon, Girardin, L., Rozalie.  
 SONGE FUNESTE, M. Moreau.  
 SONGES FUNESTES.  
 SUITE DU ROI.  
 PHRYGIENS.  
 CORYBANTES.  
 DACTITES.

LE  
CARNIVAL  
DE VENISE,

BALLET  
REPRÉSENTÉ  
PAR L'ACADEMIE  
Royale de Musique.



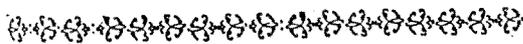
On le vend  
A PARIS,  
A l'Entrée de la Porte de l'Académie Royale de Musique,  
au Palais Royal, rue Saint Honoré.  
*Imprimé aux dépens de ladite Académie.*  
Par CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy  
pour la Musique.

M. D. C. X C I X.  
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE.



PROLOGUE.

Le Théâtre représente une salle où l'on doit donner un Spectacle, tout y est encor en desordre ; le lieu est plein de morceaux de bois, & de decorations imparfaites, & l'on y voit quantité d'ouvriers qui travaillent pour mettre tout en estat.



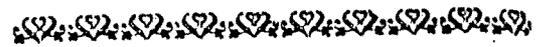
SCENE PREMIERE.  
Un ORDONNATEUR.

**H**âtez-vous, préparez ces lieux,  
Ne perdez pas des moments précieux.

LE CHOEUR.

Hâtons-nous préparons ces lieux  
Ne perdons pas des moments précieux.

1 ij



ACTEURS DU PROLOGUE.



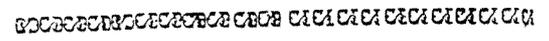
Un Ordonnateur.  
MINERVE.

Un Suivant de la Danse.

Un Suivant de la Musique.

Chœur d'Ouvriers.

Troupe de Genies qui président aux Arts.



ACTEURS DE LA PIE'CE.



LEONORE, Cavaliere François, Amoureux d'Isabelle.

ISABELLE, Venitienne, Amante de Leandre.

LEONORE, Venitienne, Amoureux d'Isabelle.

RODOLPHE, Noble Venitien, Amoureux d'Isabelle.

Troupe de Bohemiennes, d'Armeniens, & d'Espagnols.

LA FORTUNE.

Troupe de Joiseurs de différentes Nations, Suivant de la Fortune.

Troupe de Castellans, & de Barquerolles.

LE CARNIVAL.

Troupe de Masques.

LE CARNIVAL DE VENISE;

L'ORDONNATEUR.

Redoublez vos efforts, dépêchez, le temps pressé  
Tout accuse vostre lenteur.

On ne peut travailler avec assez d'ardeur  
Quand au plaisir on s'intéresse.

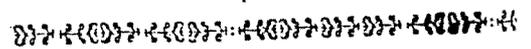
Hâtez-vous, préparez ces lieux,  
Ne perdez pas des moments précieux

LE CHOEUR.

Hâtons-nous, préparons ces lieux,  
Ne perdons pas des moments précieux.

L'ORDONNATEUR.

Quelle divinité s'empresse  
A descendre des Cieux,  
Minerve paroist à nos yeux.



SCENE DEUXIEME.

MINERVE, L'ORDONNATEUR.

MINERVE.

JE quitte sans regret la demeure immortelle,  
Pour venir en ce jour

Dans une aimable Cour

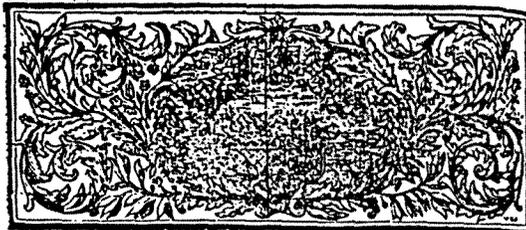
Partager les plaisirs d'une feste nouvelle.

ORFEO ORPHE'E  
nell' Inferi.  
OPERA. OPERA.

<i>Personaggi.</i> PLUTONE. ORFEO. EURIDICE. Un OMBRA. Coro di numi infernali. Coro di foletti.	<i>Acteurs.</i> PLUTON. ORPHE'E. EURIDICE. Un OMBRE. <i>Troupe de divinitez infernales.</i> <i>Troupe d'esprits folets.</i>
---	---

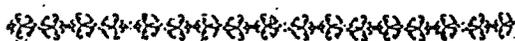
20078001 .

F



ORFEO  
NELL' INFERI.  
OPERA.

Il Theatro rapresenta la Regia di Plutone.



SCENA PRIMA.  
PLUTONE fra numi infernali.



Artarci Numi all' armi, all' armi.

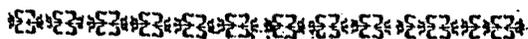
CORO.

All' armi, all' armi.



ORPHE'E  
AUX ENFERS.  
OPERA.

Le Theatre represente le Palais de Pluton.



SCENE PREMIERE.

PLUTON au milieu d'une Troupe de divinitez infernales.



leux des Enfers, aux armes.

LE CHOEUR.

Aux armes, aux armes.

F ij

PLUTONE.

Tu Mortal insolente  
Al dispetto della sorte  
Passa vivo nel regno d'ella morte  
Per turbar mi  
all' armi.

Freme il Tartaro,  
Geme l'Erebo,  
Stride Cerbero.  
Tartarci Numi,  
all' armi.

CORO.

All' armi, all' armi.

*Si sente Zinfonia pianissima.*

PLUTONE.

Ma qual nuova Armonia?  
Qual soave Zinfonia?  
D'al cor di Plutone,  
L'ira deponc.



ID:VAUP88-B1220 RTYP:c ST:p FRN: MS: EL: AD:10-  
 CC:9116 BLT:am DCF:a CSC:d MOD: SNR: ATC: UD:05-  
 CP:it L:ita INT: GPC: BIO: FIC:1 CON:  
 PC:s PD:1819/ REP:a CPI:0 FSI:0 ILC: MEI:1  
 MMD:d OR:? POL:a DM:f RR:b??? COL:b EML:u GEN:c

040 ViU\$cvIU  
 041 0 ita  
 050 00 ML48\$b.S11893  
 050 00 Microfilm\$bMusic 1854  
 100 10 Nasolini, Sebastiano,\$db. ca. 1768. \$4cmp  
 240 10 Morte di Cleopatra.\$sLibretto.\$lItalian  
 245 13 La morte di Cleopatra :\$btragedia per musica in due atti /\$cpoem  
 A. Sografi ; musica di Sebastiano Nasolini ; da rappresentarsi nel  
 ro Grande di Brescia la fiera del 1819.  
 260 0 Brescia :\$bDalla tip. Valotti,\$c1819.  
 300 [2], 58, [4] p. ;\$c19 cm.  
 500 Information on p. 6-7 repeated--p. 30-31.  
 500 Work also known as "La Cleopatra"--New Grove.  
 500 "Al signor conte Giuseppe Brebbia, consigliere di Governo, I.R.  
 ato provinciale" by the impresario--p. 3-4.

:+?  
 RLIN.CMD \* VT-100 \* FDX \* 9600 E71 \* LOG CLOSED \* PRT OFF \* CR

500 "Compositore e direttore del ballo, L'Andromeda, Sig. Alessandro  
 ri"--p. 6.  
 500 "Primi ballerini serj: signor Vincenzo Oldrini, signora Antonia  
 li"--p. 6.  
 500 "Primi ballerini per le parti: signor Giacomo Piglia, signora Ra  
 Piglia"--p. 6.  
 500 "Altro ballerino per le parti, signor Carlo Martini"--p. 6.  
 500 "Primi ballerini di mezzo carattere: signori Sebastiano Nazzari,  
 asina Rabojati, Giuseppina Pavia, Teresa Ronzani, Carlotta Nerozzi  
 lo Samengo"--p. 6.  
 500 "Grotteschi: signori Giovanni Poggiolesi, Angiola Perdomi, Gaeta  
 bojati, Giacomo Brianza, Rachele Corticelli, Carlo Paganetti"--p.  
 500 "Secondi ballerini: signora Giuseppa Baratozzi, signora Giuseppa  
 elli"--p. 7.  
 500 "Ballerini di concerto numero ventiquattro e comparse"--p. 7.  
 500 "Primo violino direttore d'orchestra per l'opera, signor Faustin  
 isani"--p. 8.  
 500 "Primo obo'e, signor Gaetano Voltolini"--p. 8.  
 500 "Primo corno, signor Giuseppe Tosi"--p. 8.  
 500 "Maestro al cembalo, signor Giovanni Bresciani"--p. 8.  
 500 "Primo contrabbasso, signor Luigi Luppi"--p. 8.  
 500 "Primo flauto ed ottavino, signor Gaetano Respini"--p. 8.

/C "Primo violino direttore d'orchestra pei balli, signor Antonio  
 --p. 8.  
 500 "Primo violoncello, signor Luigi Savj"--p. 8.  
 500 "Primo clarinetto, signor Gaetano Bianchi"--p. 8.  
 500 "Il vestiario di propriet'a dell'impresa diretto dal signor Giu.  
 Foresti, milanese"--p. 9.  
 500 "Pittore delle decorazioni, signor Angelo Belloni, milanese"--p.  
 500 "Attrezzista, signor Paolo Ruggeri"--p. 9.  
 500 "Macchinista, signor Patrizio Briaschi"--p. 9.  
 500 "Direttore dell'illuminazione, signor Gio. Battista Ferini"--p.  
 500 Personaggi: CLEOPATRA. Signor Giuseppina Grassini -- OTTAVIANO  
 O. Signor Eliodoro Bianchi -- MARC' ANTONIO. Signora Giudita Pasta  
 TTAVIA. Signora Carolina Chiappa -- TIANEO. Signor Domenico Spiaggia  
 EROSSE. Signor Domenico Bartoli--p. 5.  
 500 Description of the accompanying ballet, "Andromeda," appears bet  
 acts 1 and 2.

:+?  
 RLIN.CMD \* VT-100 \* FDX \* 9600 E71 \* LOG CLOSED \* PRT OFF \* CR

500 "Andromeda : ballo tragico-mitologico in cinque atti"--p. 25; "L  
 to pubblico bresciano" by Alessandro Fabbri--p. 27-28; scenario--p.  
 41; Attori: CEFEO. Signor Carlo Martini -- CASSIOPE. Signor Rachel  
 lia -- ANDROMEDA. Signora Antonia Torelli -- PERSEO. Signor Vincen  
 drini -- FINEO. Signor Giacomo Piglia -- CLIMENO. Signor Sebastia  
 zari--p. 29.  
 533 Microfilm.\$bWashington ;\$cLibrary of Congress,\$d[197-].\$el micro  
 reel ; 35 mm.  
 650 0 Operas\$xLibrettos.  
 650 0 Ballets\$xScenarios.  
 653 Cleopatra  
 653 Ottaviano Augusto  
 653 Marc' Antonio  
 653 Ottavia  
 653 Tianeo  
 653 Erosse  
 653 Cefeo  
 653 Cassiope  
 653 Andromeda  
 653 Perseo  
 653 Fineo

:+?  
 RLIN.CMD \* VT-100 \* FDX \* 9600 E71 \* LOG CLOSED \* PRT OFF \* CR

653 Climeno  
 700 11 Sografi, Antonio Simone,\$d1759-1818. \$4lbt  
 700 11 Brebbia, Giuseppe. \$4dte  
 700 11 Grassini, Giuseppina. \$4voc  
 700 11 Bianchi, Eliodoro. \$4voc  
 700 11 Pasta, Giudita. \$4voc  
 700 11 Chiappa, Carolina. \$4voc  
 700 11 Spiaggia, Domenico. \$4voc  
 700 11 Bartoli, Domenico. \$4voc  
 700 11 Fabbri, Alessandro. \$4chr  
 700 11 Oldrini, Vincenzo. \$4dnc  
 700 11 Torelli, Antonia. \$4dnc  
 700 11 Piglia, Giacomo. \$4dnc

700 11 Piglia, Rachele. \$4dnc  
700 11 Martini, Carlo. \$4dnc  
700 11 Nazzari, Sebastiano. \$4dnc  
700 11 Rabojati, Tommasina. \$4dnc  
700 11 Pavia, Giuseppina. \$4dnc  
700 11 Ronzani, Teresa. \$4dnc  
700 11 Nerozzi, Carlotta. \$4dnc  
700 11 Samengo, Paolo. \$4dnc

:+?  
RLIN.CMD            ° VT-100   ° FDX ° 9600 E71 ° LOG CLOSED ° PRT OFF ° CR

700 11 Poggiolesi, Giovanni. \$4dnc  
700 11 Perdomi, Angiola. \$4dnc  
700 11 Rabojati, Gaetano. \$4dnc  
700 11 Brianza, Giacomo. \$4dnc  
700 11 Corticelli, Rachele. \$4dnc  
700 11 Paganetti, Carlo. \$4dnc  
700 11 Baratozzi, Giuseppa. \$4dnc

700 11 Castelli, Giuseppa. \$4dnc  
700 11 Camisani, Faustino. \$4itr\$4cnd  
700 11 Voltolini, Gaetano. \$4itr  
700 11 Tosi, Giuseppe. \$4itr  
700 11 Bresciani, Giovanni. \$4itr\$4cnd  
700 11 Luppi, Luigi. \$4itr  
700 11 Respini, Gaetano. \$4itr  
700 11 Conti, Antonio. \$4itr\$4cnd  
700 11 Savj, Luigi. \$4itr  
700 11 Bianchi, Gaetano. \$4itr  
700 11 Foresti, Giuseppe. \$4cst  
700 11 Belloni, Angelo. \$4art  
700 11 Ruggeri, Paolo. \$4prd  
700 11 Briaschi, Patrizio. \$4prd

:+?  
700 11 Ferini, Gio. Battista. \$4prd  
700 11 Pazzari, Sebastiano. \$4dnc  
730 02 Andromeda (ballo tragico-mitologico). \$sScenario. \$lItalian. \$f1819  
797 11 Brescia, \$bTeatro Grande, \$d1819.  
797 11 US-Wc  
899 RISM Libretto project

Le 18-9-1996

**Dossier de consultation**  
**pour une étude préalable à la conversion rétrospective des catalogues des livres et des**  
**périodiques des collections spécialisées.**

**I Le contexte**

**1.1. La conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques de la BNF**

Le chantier de conversion rétrospective des catalogues des livres et périodiques de la Bibliothèque nationale de France a commencé en 1990, dans le cadre du projet financé par l'ex-EPBF. Il a été divisé en phases.

La phase 1 comprend:

- le Catalogue général auteurs des ouvrages entrés à la Bibliothèque nationale avant 1960
- son supplément sur fiches
- le catalogue général auteurs, collectivités-auteurs, anonymes des ouvrages entrés à la Bibliothèque nationale entre 1960 et 1969.
- le catalogue général des périodiques entrés à la Bibliothèque nationale avant 1960

Cet ensemble va paraître à l'automne 1996 sous forme d'un CDROM commercial offrant l'accès informatisé de 3 365 047 notices de livres et périodiques des origines à 1970. Ce CDROM sera déchargeable en format UNIMARC.

La phase 2, qui est en voie d'achèvement, comprend 22 fichiers dont 5 principaux:

- le fichier des anonymes avant 1960
- le fichier des publications de collectivités entrées avant 1960
- le fichier des thèses de médecine
- le catalogue et les fichiers de l'Histoire de France
- le fichier des actes administratifs et judiciaires.

Le produit de la conversion de la phase 2 ne sera pas interrogeable en ligne avant la mise en service de l'ensemble du catalogue dans le Système d'information ; en attendant seuls les fichiers manuels sont utilisables.

Ce chantier, qui a concerné les anciens départements des Livres imprimés et des Périodiques de l'ex-BN, actuellement la Direction de l'Imprimé et de l'audiovisuel, n'a pas inclut les fichiers des livres et périodiques des départements spécialisés de la Direction des collections spécialisées(DCS). A l'époque, il avait été jugé que le taux de doublons existant dans les départements spécialisés par rapport à la base projetée était trop important pour justifier une saisie de l'ensemble des notices. Ce taux avait été évalué à 70% pour les livres et 50% pour les périodiques, à partir de sondages.

Cependant, dans la base de la conversion rétrospective, on trouve des notices d'ouvrages et de périodiques des départements spécialisés : celles qui existaient dans le catalogue général des Imprimés et ses suppléments et qui ont été saisies au cours de cette opération. Il s'agit d'unica conservés dans ces départements, mais la collecte des notices ayant été irrégulière selon les époques, on ne trouve pas dans la conversion rétrospective tous les unica des départements spécialisés. Le CDROM de la conversion rétrospective contient 60 915 notices de monographies et 6800 notices de périodiques des départements spécialisés..

**1.2. Les fichiers des départements spécialisés**

Les départements spécialisés sont au nombre de sept:

- bibliothèque de l'Arsenal
  - département des Arts du spectacle, avec son antenne régionale la Maison Jean Vilar à Avignon
  - département des Cartes et plans
  - département des Estampes et de la photographie
  - département des Manuscrits, constitué de deux divisions, la division occidentale et la division orientale
  - département des Monnaies, Médailles et Antiques
  - département de la Musique, avec son antenne la Bibliothèque Musée de l'Opéra
- S'ajoute le fonds de la bibliothèque de la Société de géographie en dépôt au département des Cartes et plans

Sont pris en compte dans cette étude les fichiers et catalogues contenant uniquement des notices de livres imprimés et de périodiques : les fichiers et catalogues contenant à la fois des livres et des documents spécialisés, en sont exclus, soit les fichiers du département des Estampes, et la plus grande partie des fichiers de la Musique et de la Bibliothèque Musée de l'Opéra.

Une première évaluation dénombre 25 fichiers et environ 1 850 000 fiches ; elle a été établie à partir du nombre de tiroirs par fichier et d'un chiffre de 1000 ou 1500 fiches par tiroir.

Les fichiers sont clos à la date à laquelle les livres et périodiques ont été catalogués dans BN-OPALE, c'est-à-dire de 1987 à 1989 selon les départements

La qualité des fiches est très variable : la qualité du support; la lisibilité (il y a des fiches manuscrites); la structure des notices, qui est rarement de l'ISBD.

La procédure envisagée est la saisie par création et la localisation ; l'OCR est exclu étant donné la très grande hétérogénéité des fiches .

### **1.3. BN-OPALE**

BN-OPALE, fonctionnant sur matériel et avec logiciel GEAC, est la base qui contient les notices bibliographiques des livres imprimés et des périodiques depuis 1970. Les départements spécialisés de la DCS y cataloguent ou localisent les livres et périodiques qu'ils reçoivent, depuis 1987, 1988 ou 1989 selon les départements .

### **1.4. Le format INTERMARC intégré**

Actuellement, les livres sont catalogués dans un format INTERMARC(M), les périodiques dans un format INTERMARC(S) et chaque type de document spécialisé dans un format INTERMARC spécifique. Dans le futur système d'information de la BNF, il n'y aura qu'un seul format INTERMARC, dit format INTERMARC intégré . C'est celui qui sera utilisé dans la conversion rétrospective des collections spécialisées.

### **1.5. Le système d'information (SI) de la BNF en cours d'élaboration, et la migration des données.**

C'est un grand système intégré comprenant 20 applications parmi lesquelles les plus importantes sont le catalogage des documents et la gestion de leur communication.

Il est réalisé par étapes. La première étape, V1, aboutira au plus tôt fin mars 1998, et comprendra en particulier l'interrogation en ligne de BN-OPALE et de la phase 1 de la conversion rétrospective des livres et périodiques de la BNF et , selon l'état de la migration des données, une partie de la phase 2.

La disponibilité du catalogue complet sur le SI (y compris la base GEAC-Ivry des ouvrages en libre accès) n'aura lieu qu'en V2 soit au plus tôt fin 1998.

## **II. But de l'étude**

L'étude préalable à la mise en oeuvre de la conversion rétrospective des livres et périodiques des départements spécialisés de la DCS a pour objectifs :

- l'identification et l'analyse quantitative et qualitative des fichiers
- identification des travaux préparatoires à effectuer sur ces fichiers
- l'évaluation des coûts

Elle ne concerne que les fiches auteurs et anonymes.

## **III Contenu de l'étude**

### **3.1. Identification et analyse des fichiers**

- inventaire et identification des fichiers concernés
- description matérielle et analyse de leurs caractéristiques
  - physiques
  - logiques (présence de certaines zones ; fiches principales, secondaires ,analytiques, de renvoi, bloquées; fiches matières pour les fichiers dictionnaires)
- analyse du taux de doublonnage par rapport aux fichiers de la phase 1 de la conversion rétrospective (CDROM de la conversion rétrospective) et à BN-OPALE .

La volumétrie des types de notices suivantes est à évaluer par fichier:

- notices à localiser
- notices à créer

Les grilles d'analyse et de sondages sont à mettre au point en commun

Les résultats seront présentés par départements, et également sous forme d'un tableau récapitulatif pour l'ensemble de la DCS.

### **3.2. Identification des travaux préparatoires à réaliser sur les fichiers**

En particulier :

- tris ou marquage : exclusion des fiches matières et de renvoi
- compostage

### **3.3. Evaluation des coûts**

- évaluation des coûts de saisie et de localisation, qui seront réalisés en sous-traitance
- évaluation du personnel nécessaire en interne à la BNF pour les travaux préparatoires et pour l'encadrement de la conversion.

Les résultats seront présentés par départements et également sous forme d'un récapitulatif pour l'ensemble de la DCS.

## **IV. Documents mis à disposition**

- enquête menée de décembre 1989 à août 1990 par Anne- Marie Beaugendre sur les fichiers des départements spécialisés dans le cadre de la conversion rétrospective des départements d'imprimés
- liste indicative des fichiers à prendre en compte
- volumétrie générale de la DCS
- prêt ou accès sur place au CDROM de la conversion rétrospective des départements d'imprimés.
- accès à BN-OPALE dans les locaux de la BNF.

## **V. Conditions d'exécution**

L'étude sera menée sous le pilotage de la mission de développement des collections spécialisées et avec la collaboration des départements spécialisés.

Le titulaire proposera une méthodologie d'instruction et de validation des travaux au fur et à mesure de leur avancement.

Il aura la charge d'assurer l'organisation des réunions de travail, la rédaction et la diffusion des comptes rendus.

## **VI. Phasage et rapports d'étude**

### **6.1. Phasage**

La durée de l'étude sera de trois mois , à partir d'octobre 1996.

Le titulaire proposera un phasage de l'étude, chaque phase devant donner lieu à un rapport d'étape, qui sera validé par un comité de pilotage défini au début de l'étude.

A la fin de l'étude un rapport final sera produit.

### **6.2. Composition de l'équipe intervenante**

L'identité et la qualité de l'équipe intervenante, y compris de celle en charge de la réalisation des sondages devront être définies et la modification de leur composition ne pourra intervenir sans l'accord de la BNF.

## **VII Modalités administratives**

La commande sera passée au titulaire retenu par la BNF sous la forme d'une lettre de commande.

Le titulaire choisi s'engage à ne pas participer à la réalisation de la conversion rétrospective elle-même, ni directement, ni indirectement.

Pour tout renseignement complémentaire, on s'adressera à Mme Nicole Simon, chargée de mission à la Mission de développement de la Direction des collections spécialisées ( tel. 47 03 87 31)

## Overview of the U.S. RISM Libretto Project

The U.S. RISM Libretto Project got underway at the University of Virginia in 1986. Its goal was to develop cataloguing guidelines for historical libretti and to initiate the cataloguing of libretti in the United States.

---

### Cataloguing Standards

The Project developed cataloguing standards based on the Anglo-American Cataloguing Rules, 2nd ed. (AACR2), using the USMARC data format standard, which is used universally by online library systems in the United States. The standards aim to include and index a wide range of information about the libretti and the productions they represent. [\(note 1\)](#) Documentation for libretti include the following types of information:

- Names of composers, librettists, performers, and all other personnel or individuals associated with a production and named in the libretto
- City and theater of the production
- Dramatic roles (characters) in the drama
- Titles (including variant titles, titles of intermezzi and ballet interpolations, etc.)
- Publisher's imprint

### The Cataloguing Project: The Albert Schatz Collection

The Albert Schatz Collection of opera libretti at the Library of Congress consists of 12,238 libretti and related materials assembled privately by Albert Schatz and acquired by the Library of Congress in 1908. Schatz acquired the libretti while assembling research materials for a history of opera, which was never completed. A catalogue of the pre-1800 libretti was published by Oscar Sonneck after Schatz's death. [\(note 2\)](#)

The Schatz Collection was selected by the U.S. RISM Libretto Project as the most comprehensive collection of libretti in the United States. It includes materials from the beginnings of the operatic genre through the nineteenth century. With support from the U.S. Department of Education and the National Endowment for the Humanities, the Project Center catalogued the collection between 1988 and 1992. The cataloguing for this collection provides a model for the cataloguing of historical librettos as well as a sizeable data base from which cataloguing for other collections can be derived.

The total number of bibliographic records compiled for the Schatz Collection is 11,380. Excluded from the project were some 850 playbills, extracts from published collections, and similar materials.

1. *The U.S. RISM Libretto Project bibliographic standards are described by Marita P. McClymonds and Diane Parr Walker, "U.S. RISM Libretto Project with Guidelines for Cataloguing in the MARC Format," Notes, 43/1 (1986), 19-35. [\[return to text\]](#)*

2. *Oscar Sonneck, Catalogue of Opera Librettos Printed Before 1800 (Washington 1914; rpt. 1970). [\[return to text\]](#)*

---

To return to the RISM-US Home Page, [press here](#).

## **RISM : SERIE B**

- B / I et B / II** Recueils imprimés XVIe-XVIIIe siècles. (2 volumes)
- B / III** The theory of music, from the carolingian era up to c. 1500. Descriptive catalogue of manuscripts. (4 volumes)
- B / IV** Handschriften mit mehrstimmiger Musik des 11.-16. Jahrhunderts (5 volumes, 1 volume de supplément)
- B / V** Tropen und Sequenzenhandschriften
- B / VI** Ecrits imprimés concernant la musique (2 volumes)
- B / VII** Handschriftlich überlieferte Lauten- und Gitarrentabulaturen des 15. bis 18. Jahrhunderts
- B / VIII** Das deutsche Kirchenlied (2 volumes)
- B / IX** Hebrew sources (2 volumes)
- B / X** Arabics sources of music and music theory
- B / XI** Ancient sources of music and music theory
- B / XII** Manuscrits persans concernant la musique et théorie musicale
- B / XIII** Sources of hymnody

## ADRESSES INTERNET

\* U.S.RISM Libretto Project (informations sur les projets du RISM, consultation du catalogue des livrets d'Oscar Sonneck, de la liste d'autorités du RISM et de la Bibliothèque du Congrès):

<http://www.rism.harvard.edu/rism/OverviewLibretto.html#>

telnet : //locis.log.gov

Pour consulter les livrets du catalogue en ligne de l'université de Virginie, on peut se connecter directement à VIRGO via telnet à partir de la page du U. S. RISM Libretto Project (<http://www.rism.harvard...>) ou en utilisant l'adresse suivante :

telnet ublan.acc.virginia.edu

En utilisant k = rism libretto , on obtient les 11 226 notices des livrets de la collection Schatz catalogués par O. Sonneck.

\* U.S.RISM Libretto Project. Adresses e-mail du département de la Musique de l'université de Virginie à Charlottesville :

[bm.z03@rlg.bitnet](mailto:bm.z03@rlg.bitnet)

[dpw@virginia.bitnet](mailto:dpw@virginia.bitnet) (Diane Parr Walker)



\* Bibliothèque royale Albert Ier (Bruxelles) : consultation du catalogue

<http://www.kbr.be/>